

tam tam

de l'Emergence

LE MAGAZINE DE SUIVI DU PSE (PLAN SENEGAL EMERGENT) # JUIN 2020 - N°002



Une nouvelle ère agricole

Les réalisations du PSE



La symbolique du tam-tam :

instrument de communication dans la tradition africaine

En Afrique, le **tambour** communément appelé "**tam-tam**" est un instrument à percussion d'usage multifonctionnel qui a toujours accompagné l'homme de la préhistoire à nos jours.

On le bat avec une baguette pour créer un système évolutif de sons linguistiques qui permet de communiquer entre les individus et groupes sociaux.

Il possède une grande faculté sensitive et sensorielle. En dehors des messages qu'il permet de transmettre à travers ses sons, de forêts en forêts et villages en villages, il endiable, revigore avec des rythmes et des cadences diaboliques.

Il libère et enflamme la femme Africaine qui danse et gesticule avec ses perles sonores autour des reins et ses parures multiples aux sons qui titillent.

Il revigore avec la vibration de ses ondes le lutteur rassasié, paré de pagnes multicolores, et qui bande ses muscles les soirs de clair de lune.

Il renforce la foi et la transe du guerrier sur le champ de bataille, éloigne sa peur et le libère de ses angoisses.

Il rythme la bravoure du paysan qui sème et récolte ses graines.

Il annonce la bonne nouvelle des femmes chastes, honore les princes et les princesses.

Il symbolise le refus du combattant par ses tempos et accompagne le vol royal des oiseaux migrateurs.

C'est un instrument de bonheur et d'espérance qui rythme la cadence soyeuse des arbres qui oscillent au gré des vents.

Il rythme les épopées chantées dans les souffles des flûtes puissantes aux notes aiguës qui font sortir de l'eau les esprits de nos ancêtres.

Il accompagne les exhibitions de nos masques négres aux dents multiples, fourrées dans de larges bouches, d'où pendent des langues crachant du feu sur des têtes parées de miroirs, de peaux et bariolées de cornes d'animaux sauvages.

J'ai choisi de donner le nom de ce fabuleux instrument à ce journal, puisque je considère qu'il permettra une large diffusion de la mise en œuvre d'une doctrine Africaine, le Plan Sénégal Emergent (PSE), résultante d'une pensée

cartésienne d'organisation et de méthode d'un homme d'exception, le Président Macky Sall, qui fait battre l'économie Sénégalaise au rythme du Tam Tam de la mondialisation tout en impulsant le tempo qui mènera vers l'indépendance des économies Africaines.

Un tempo n'est pas une course de vitesse, mais un espacement nécessaire qui permet de savourer la richesse sonore de chaque note tout en maintenant le lien qui les unit toutes.

C'est aussi cela le tempo du PSE dont j'ai l'honneur d'assurer le suivi et d'écouter les pulsations, symbiose des rythmes d'une économie en croissance et d'un environnement préservé dans une société équitable.

Dr. Cheikh KANTE



Le "tambour africain" communément appelé "tam-tam" est bien plus qu'un instrument musical. C'est aussi un support de communication qui a rythmé la vie quotidienne africaine lors des cérémonies telles que les naissances, les mariages, les funérailles, les guerres, les chasses et autres rituels.

LE MENSUEL

“tam-tam de l'Emergence

est un magazine du Cabinet du Ministre chargé du suivi du Plan Sénégal Emergent (MSPSE)

CONCEPTION - PUBLICATION

DISTRIBUTION

Cabinet du Ministre chargé du suivi du Plan Sénégal Emergent (MSPSE)

EQUIPE DE REDACTION

PRESIDENT :

DR. CHEIKH KANTE,
(MINISTRE CHARGÉ DU SUIVI DU PSE)

MEMBRES :

ALIOUNE FALL
(DIRECTEUR DE CABINET)
NDEYE AWA DJIMBY DIOUF
(CONSEILLÈRE SPÉCIALE DU MINISTRE)
MAREM KANTE
(CHARGÉE DE COMMUNICATION)

CONCEPTION GRAPHIQUE

MAREM KANTE - CHARGÉE DE COMMUNICATION

ADRESSE

167, Avenue. Lamine GUEYE x Place Soweto
Immeuble Rivonia - Dakar - Sénégal

CONTACTS :

NDEYE SELBÉ DIOUF
ASSISTANTE DU MINISTRE
(+221) 33 889 43 50 - 77 529 63 40
Email : ns.diouf@senegal-emergent.com
NDEYE AWA DJIMBY DIOUF
(CONSEILLÈRE SPÉCIALE DU MINISTRE)
(+221) 77 843 68 58



JUIN 2020 _N°002

- 04 **Préface** - du Président de la République du Sénégal - Son Excellence Macky Sall.
- 06 **Note** - du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Sénégal - Mahammad Boun Abdallah Dionne : **Pourquoi faut-il annuler le stock actuel de la dette publique extérieure du continent ?**
- 08 **Editorial - Réflexion - Révolution Agraire PSE**, par Dr. Cheikh Kanté - Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent.
- 26 **SPÉCIAL AGRICULTURE**
- 26 **Une nouvelle ère agricole : Les réalisations du Plan Sénégal Emergent**
- 28 **Entretien Dossier Agriculture - La politique agricole du Président Macky Sall dans le Plan Sénégal Emergent** par Pr. Moussa Baldé - Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.
- 48 **Partenariat et Coopération - La coopération japonaise, un allié de taille dans le programme de sécurité alimentaire**, par Masakatsu Komori - Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal.
- 56 **Femme et Emergence - Femme rurale dans la politique agricole du Plan Sénégal Emergent**, par Ndèye Saly Diop Dieng - Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants.
- 64 **Jeunesse et Action - Opportunités de développement de l'entrepreneuriat : Les perspectives actuelles en terme de contribution du Prodac par rapport à la lutte contre le chômage et l'autosuffisance alimentaire**, par Néné Fatoumata Tall - Ministre de la Jeunesse.
- 70 **Dynamique et Emergence - PDIDAS : Encourager les investisseurs privés à participer au développement de l'agro-business porté par la communauté**, par Néné Ndeye Coura Mbaye Diop - Coordinatrice du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS).
- 74 **Territorialisation et Emergence - PSE ET INITIATIVES LOCALES**, par DR. ADAMA DIOUF - Président de l'Association des Départements du Sénégal (ADS) et de l'Union des Associations d'Elus locaux (UAEL).
- 79 **Echos des Institutions - La transparence, marqueur des politiques publiques sous le magistère du Président Macky SALL**, par Aymérou Gningue - Président du Groupe Parlementaire de la majorité présidentielle
- 82 **Echos des Institutions - La Justice au service de l'Emergence**, par Me Malick Sall - Ministre de la Justice - Garde des Sceaux.
- 92 **Conseils des Ministres Délocalisés - Situation des engagements du Conseil des Ministres délocalisé à Tambacounda 2013** par Oumar Mamadou Baldé - Gouverneur de la Région de Tamba.
- 94 **Focus Découverte Région - Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Région de Tamba**, par Dr. Cheikh Kanté - Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent
- 100 **Covid19 et Pharmacopée Africaine** - Dr Erick Gboudoussou - PROMETRA
- 104 **Culture et Emergence** - Kalidou Kassé - Artiste PLASTICIEN
- 108 **Voix de l'Afrique** - Nicole Sulu - Fondatrice MAKUTANO

PREFACE



Macky SALL
Président de la République
du Sénégal

Chers lecteurs,

Cette nouvelle édition “tam-tam de l’Emergence” est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d’affirmer ou de découvrir leur appartenance à l’effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays.

En réalité le PSE est plus qu’un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, “*Emergence*” renvoie à la connotation dynamique qu’elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d’entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

Considérons ce magazine comme un document d’information et de communication sur les actions qui sont en train d’être menées à travers le (PSE) Plan Sénégal Émergent. Il nous sert de support permettant d’établir une cartographie de tous les domaines d’activités touchés par le PSE.

Je tiens à remercier ici tous les acteurs, membres du gouvernement et agents de l’Etat, partenaires techniques et financiers, dirigeants et cadres d’entreprise, ouvriers et particuliers, qui contribuent à entretenir cette belle dynamique visant à accélérer la transformation économique et sociale de notre Nation.

Cependant, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent, à l’instar de la Communauté internationale. Je voudrais saluer le travail remarquable des membres du Gouvernement, du monde hospitalier et sanitaire, des Forces de sécurité, des Autorités religieuses et politiques, et des populations. Dans un même élan, ils mènent, contre la pandémie du Covid-19, une guerre sans merci.

En félicitant vivement le Ministère en charge du suivi du PSE pour cette heureuse initiative, je voudrais souhaiter à tous une enrichissante lecture de ce magazine qui vous mènera, tous les mois, à la rencontre des acteurs de l’émergence.

Très bonne lecture.
Macky Sall



MACKY SALL

Président de la République
du Sénégal

• Agriculture Sénégalaise

“ L’Agriculture reste un secteur vital de notre développement. Nous y avons consacré d’importants investissements pour l’augmentation des superficies emblavées, la maîtrise de l’eau, la création de Domaines agricoles communautaires pour les jeunes, la subvention des matériels et intrants agricoles, l’amélioration de la qualité des semences et la diversification des filières. ”

« A l’horizon 2023, nous visons l’auto-suffisance alimentaire dans les principales céréales, notamment le riz, le mil, le maïs, mais également en horticulture »

« Avec la modernisation progressive du secteur, toutes nos productions agricoles sont en hausse, et plusieurs filières affichent des niveaux jamais atteints depuis l’indépendance. »

• Agriculture Africaine

« L’Afrique doit nourrir l’Afrique. Nous avons les terres arables les plus importantes. Nous avons le soleil, l’eau ; les conditions naturelles sont là. Mais l’agriculture africaine peine dans les difficultés d’investissements. »

« Ma conviction est que l’Afrique peut vivre de ses propres ressources naturelles lorsqu’elles sont rémunérées à leur juste valeur et gérées pour le bien-être commun. C’est la meilleure manière de reculer les frontières de la pauvreté sur le continent et de nous passer progressivement de l’aide afin de créer les conditions idoines de l’émergence économique du continent. »

« Il n’est pas tolérable que nos populations continuent de vivre le spectre de la faim et de la mal nutrition dans un contexte où la croissance économique de l’Afrique est l’une des plus fortes au niveau mondial. »

« Il urge de multiplier les infrastructures de pompage, de retenue et de transfert des ressources en eau afin de réaliser les conditions optimales du secteur agricole dans toute sa dimension C’est un impératif pour la production à grande échelle, car c’est ainsi que nous pourrions concilier l’impératif de la production à grande échelle et le souci de préserver les petites exploitations qui nourrissent et entretiennent des familles entières. »

« On ne peut pas développer l’agriculture au Sénégal et dans l’espace sahélien sans l’implication du secteur privé national et international (...), c’est tout le sens de la réforme foncière initiée au Sénégal. »



MAHAMMAD BOUN ABDALLAH DIONNE

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République du Sénégal

RÉFLEXIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES SUR LE FINANCEMENT DES NOUVEAUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE

Pourquoi faut-il annuler le stock actuel de la dette publique extérieure du continent ?

« **Imaginons un pays libre de toute dette, et qu'une guerre éclate qui implique un supplément de dépenses de vingt millions par an ; il y a trois moyens de fournir à ces dépenses.**

i. En premier lieu, les impôts pourraient être augmentés d'un montant de vingt millions par an, dont le pays serait totalement libéré au retour de la paix.

ii. En second lieu, l'argent pourrait être emprunté chaque année et la dette consolidée ; dans ce cas, si l'on admet un intérêt de 5 pour cent, la première année de dépense entraînerait une charge perpétuelle d'un million ; une deuxième année de guerre entraînerait à nouveau la charge perpétuelle d'un million et ainsi de suite pour chaque année supplémentaire.

iii. Le troisième moyen de financer la guerre serait d'emprunter chaque année les vingt millions nécessaires, comme ci-dessus, mais

de constituer en outre un fonds d'amortissement, par l'impôt, qui, augmenté des intérêts composés, permettrait finalement de rembourser la dette.

De ces trois moyens, nous sommes résolument en faveur du premier. Alors, le fardeau de la guerre est sans doute très lourd tant qu'elle dure, mais il disparaît en même temps qu'elle. Du point de vue économique, il n'y a pas de réelle différence entre les trois moyens. Mais les personnes qui paient l'impôt ne raisonnent pas ainsi. Nous ne sommes que trop enclins à estimer le coût de la guerre à ce que nous payons comme taxes sur le moment, sans réfléchir à la durée probable de l'imposition ».

Ce texte de David Ricardo, publié en 1820, éclaire notre compréhension des rapports politiques et économiques que les générations de citoyens d'un même pays entretiennent entre elles au fil du temps. Pour Ricardo, toute augmentation de la dette aujourd'hui se traduit demain par une

augmentation de l'impôt, pour rembourser cette dette. Plus tard, Barro complètera le travail de Ricardo et de cette réflexion, naîtra le théorème d'équivalence de Ricardo-Barro. Ce théorème établit « qu'il n'y a, d'un point de vue macroéconomique, pas de différence significative entre un financement par l'impôt et un financement par l'emprunt d'un montant donné de dépenses publiques ». Pour sa part, Solow démontrera, par la suite, que le théorème de neutralité ricardienne ne se vérifie que dans des situations très particulières. Solow en conclut que l'Etat ne peut se contenter d'un rôle économique neutre. Et il eut bien raison.

S'agissant de la dette et du déficit publics, la pertinence des politiques budgétaires ne se discute plus vraiment. Par contre et surtout en temps de crise, ce qui est déterminant pour provoquer l'effet multiplicateur de Keynes sur les agents économiques déprimés, reste la qualité de la dépense publique. S'endetter pour couvrir prioritairement des dépenses courantes sans impact sur la croissance économique ne nous paraît pas raisonnable, quoique le débat sur l'opposition entre dépense de consommation et dépense d'investissement ne soit pas totalement épuisé. Dans tous les pays du monde, le risque sur la dette est tributaire de plusieurs facteurs comme la nature de celle-ci, sa viabilité telle que perçue par les marchés financiers et les épargnants, sa dénomination, son taux d'intérêt, sa ma-

“(….) l’emprunt perpétuel est une obligation sans date d’échéance, dont seuls les intérêts sont exigibles. Si le taux d’intérêt de la rente est nul, l’emprunteur n’a donc plus rien à payer.”

turité, la réputation du pays, son niveau d'épargne intérieure et l'usage qui est fait des ressources qui sont tirées de la dette. C'est pourquoi la dette publique de l'Italie ou du Japon qui se situent entre 150 et 200% du PIB, ne suscitent pas de débat particulier. Au demeurant, de tels pays ont atteint un palier qui leur permette de rembourser leurs emprunts passés par l'émission de nouveaux titres de dette, de plus en plus libellée dans leur propre devise. Ce renouvellement infini de la dette publique des Etats fait qu'en pratique elle n'est jamais remboursée.

Au total, si un Etat n'a pas d'autre choix que de dépenser plus qu'il ne collecte en terme de ressources pour assurer sa croissance d'aujourd'hui et de demain, il le fait aussi pour les générations futures et non contre elles. S'y ajoute qu'en situation de crise ou de guerre, au-delà de l'urgence des dépenses militaires et de l'assistance alimentaire, l'intervention de l'Etat doit structurer de nouvelles capacités pour le futur, grâce à des subventions, dans les secteurs clés du système productif, notamment l'industrie et l'agriculture.

Imaginons à présent un pays endetté, aux capacités financières limitées, et qu'une guerre éclate qui implique un supplément important de dépenses, comment financer cette dépense de guerre qui lui est imposée ?

i. **En instaurant un nouvel impôt pour gagner cette guerre, le pays court le risque d'une crise sociale intérieure et d'une récession dont les effets, se cumulant à celui de la guerre, entraîneraient la perte à court terme de celle-ci.**

ii. **En second lieu, en réussissant à emprunter pour couvrir cet effort de guerre, le pays court toutefois à moyen terme le risque d'un défaut sur sa dette et la perte de la guerre surtout si elle devait perdurer.**

iii. **Le troisième moyen pour financer la guerre est le renouvellement de la capacité d'endettement du pays. Ce renouvellement peut s'opérer grâce à la conversion du stock de dette du pays en rente perpétuelle ; plus la rente perpétuelle se rapprochera du taux zéro, plus vite le pays financera sa guerre surtout si les intérêts de ses créiteurs sont intriqués aux siens, partageant avec lui le même intérêt pour la victoire.**

De ces trois moyens, nous sommes en faveur du troisième car l'emprunt perpétuel est une obligation sans date d'échéance, dont seuls les intérêts sont exigibles. Si le taux d'intérêt de la rente est nul, l'emprunteur n'a donc plus rien à payer.

Ce troisième moyen de financement de la guerre sauvegarde la réputation financière de l'Etat, réduit significativement le service de sa dette, soulage sa trésorerie immédiate et renouvelle sa capacité d'investissement, en annulant de facto la dette publique, même si celle-ci continue d'exister perpétuellement de jure sur le papier. Dans le cas de l'Afrique qui a encore besoin d'emprunter massivement pour financer l'investissement productif et son industrialisation, l'annulation directe de la dette reste la meilleure solution. Le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Macky Sall, ne s'y est pas trompé en portant le plaidoyer de l'annulation de la dette publique africaine auprès de ses pairs du continent et du monde.

Une annulation du stock de la dette ouvrirait la voie à la poursuite dans les meilleures conditions de l'investissement, dans les secteurs essentiels (i) de la santé et de l'éducation, (ii) des infrastructures, (iii) de l'agriculture, et (iv) des services d'appui à l'industrialisation. A défaut d'annulation, la voie médiane de l'allongement de la durée de la dette à cent (100) ans au minimum, voire sa perpétualisation, à un taux voisin de zéro, nous paraît être la seconde meilleure solution. Certains diront, comme

en droit judiciaire, que la perpétuité évoque une contrainte dont on ne se libère jamais. Nous leur répondrons que comme s'agissant de la grâce, même si celle-ci entraîne la non-mise à exécution d'une peine, et qu'elle n'entraîne point son oubli que seule l'amnistie accorde, l'essentiel pour le condamné est de reconquérir sa liberté de mouvement. Dans le cas que nous présentons, qu'il s'agisse d'une annulation de sa dette ou de la reconversion de celle-ci en une rente perpétuelle, l'essentiel pour l'emprunteur est qu'il n'ait plus rien à payer afin de reconquérir sa capacité d'endettement.

Au lendemain de la guerre sanitaire et économique en cours actuellement, l'Afrique devra beaucoup investir, pour repartir du bon pied. Pour notre continent, le risque de défaut n'est toutefois pas évalué de la même manière que pour les autres régions du monde ayant des notes souveraines comparables. Il y a encore comme un effet de loupe optique quant à la perception du stock actuel de la dette africaine. Les taux d'intérêt sont partis pour rester bas pour longtemps encore, du fait de la surabondance de liquidités due aux politiques monétaires expansionnistes pratiquées par la majorité des grandes Banques centrales. Aussi, ils sont partis pour demeurer proches de zéro en raison du décalage existant entre l'excès d'épargne globale et la rareté des investissements productifs de qualité attendus par les détenteurs de capitaux. Nos partenaires du G20, du Club de Paris, mais également de grands pays partenaires comme la Chine et ceux du Moyen Orient, devraient travailler de concert avec les leaders africains afin que l'annulation du stock actuel de la dette publique extérieure du continent soit une réalité. C'est à ce prix que nous pourrions vaincre nos vulnérabilités exacerbées par la crise sanitaire et que nous serons en position de poursuivre notre marche victorieuse vers l'émergence.

Révolution Agraire PSE

“On ne peut évaluer la fortune de l'Etat si l'on ne comprend pas ce qui fait la richesse réelle d'un pays.”

DR. CHEIKH KANTE - Ministre Chargé du Suivi du PSE auprès du Président de la République

Introduction : historique d'une politique agricole

Au 18ème siècle, l'idée que l'on ne peut évaluer la fortune de l'Etat si l'on ne comprend pas ce qui fait la richesse réelle d'un pays trouve son expression la plus aboutie dans une formule de François Quesnay (1694-1774) : « Pauvres Paysans, Pauvre Royaume; Pauvre Royaume, Pauvre ROI. »

En relisant Rousseau (1712-1778), et analysant la vision du Président Macky Sall, j'ai compris qu'il avait fait sienne la pensée de l'écrivain du 18ème siècle. Sa politique sociale fait revivre, en effet, la philosophie sociale de Rousseau : il faut combattre l'inégalité entre les hommes, en réalisant un « contrat social », juste équilibre entre le Bien et le Droit, mais aussi en faisant l'apologie de l'agriculture parce qu'elle rend libre, et du monde rural parce qu'il est simple et naturel.

En déclinant les priorités du PSE, Le Président de La République a apporté un éclairage à une question difficile et pourtant simple : **comment pouvons nous avoir autant de terres, d'eau, de mains d'œuvre et pourquoi, des indépendances à nos jours, notre pays n'a pu atteindre l'autosuffisance alimentaire ?**

La réponse à cette question peut expliquer pourquoi notre pays n'a pas décollé vers l'émergence, au même titre que la Corée du Sud qui avait le même niveau de PIB que le Sénégal, en 1960.

Je ne dirai pas que les politiques agricoles que nous avons connues et vécues avant la mise en œuvre du PSE ont été un échec, mais nous pouvons objectivement constater qu'elles n'ont pas su nous mener à la souveraineté alimentaire.

C'est dans ce cadre que cette seconde édition de Tamtam a voulu apporter un éclairage et mettre l'accent sur les fondamentaux du système évolutif de la révolution agraire sous l'ère du Président Macky Sall. Le ministre de l'agriculture et de l'équipement rural reviendra largement sur les objectifs définis, les résultats obtenus, et les performances reconues.

Je vais, pour ma part, tenter de retracer très sommairement l'évolution des politiques agricoles du Sénégal, des indépendances à nos jours. C'est-à-dire ex ante et ex post début d'exécution du PSE et ses résultats, en privilégiant la description narrative et statistique, afin de mettre en lumière la métamorphose de notre agriculture, suite à la mise en œuvre du PSE.

« Pauvres Paysans,
Pauvre Royaume;

“ **Pauvre Royaume, Pauvre ROI. »**

(...) il faut combattre l'inégalité entre les hommes, en réalisant un « contrat social », juste équilibre entre le Bien et le Droit, mais aussi en faisant l'apologie de l'agriculture parce qu'elle rend libre, et du monde rural parce qu'il est simple et naturel. ”

L'architecture narrative et descriptive sera articulée sur les politiques agricoles de 1957 à 1969 ; les déterminants de la stratégie agricole de 1970 à 1979 ; la période d'ajustement structurel et des politiques agricoles, les programmes de stabilisation entre 1994 et 1999 ; les politiques agricoles de 2000 à 2014, en mettant en exergue ses programmes spéciaux, et enfin, la révolution agraire enclenchée par le PSE.

Auparavant, la logique Hégélienne, qui décrit l'histoire comme un jeu dialectique permettant à la raison de se réaliser, me conduit à passer en revue l'histoire de deux cultures essentielles qui ont modifié la pratique agraire et alimentaire du Sénégal : le riz et l'arachide.

Avec le déclin de la traite négrière et l'abolition de l'esclavage, il fallait trouver une alternative économique pour maintenir la prospérité et accroître la richesse de l'empire colonial français. Le gouverneur Shmaltz, qui est arrivé à la tête de la colonie du Sénégal en 1817, avait pour mission de mettre en œuvre la colonisation agricole, gage futur pour une assise politique forte dans la zone, après le déclin du commerce triangulaire, ainsi que je le rappelle dans mon livre, « La Camisole ».

(...) la logique Hégélienne, qui décrit l'histoire comme un jeu dialectique permettant à la raison de se réaliser, me conduit à passer en revue l'histoire de deux cultures essentielles qui ont modifié la pratique agraire et alimentaire du Sénégal : le riz et l'arachide.

(...) Le gouverneur Shmaltz, qui est arrivé à la tête de la colonie du Sénégal en 1817, avait pour mission de mettre en œuvre la colonisation agricole, (...) en Afrique, l'arachide fut affectée au Sénégal, le coton à la Haute-Volta actuel Burkina Faso, le cacao à la Côte d'Ivoire, entre autres.

Les esclaves ne partant plus dans les plantations aux Antilles, le colon eut l'idée de dupliquer le modèle de ces plantations en Afrique.

Pour l'arachide par exemple, cette culture a été introduite en Afrique de l'Ouest par les Portugais au 16ème siècle; elle sera reprise par les maisons de commerce françaises qui l'exploiteront pour la production de l'huile, du beurre et du savon.

Par ailleurs, la stratégie de division du travail, mise en œuvre dans l'empire colonial, imposait d'appliquer la monoculture, et de ce fait, en Afrique, l'arachide fut affectée au Sénégal, le coton à la Haute-Volta actuel Burkina Faso, le cacao à la Côte d'Ivoire, entre autres.

Les agriculteurs sénégalais ont ainsi été contraints à la culture de l'arachide. Attirés par les rémunérations artificielles proposées pour cette culture spécifique, ils négligèrent complètement les cultures vivrières traditionnelles.

Louga fut le premier bassin arachidier expérimental. Durant les années 1920-1930, le bassin arachidier sénégalais descendra au Sud, dans le Sine-Saloum et dans une partie du Cayor.

Quant au riz, il fut introduit tout au début du 19ème siècle, pour pallier les famines récurrentes, du fait de l'abandon des cultures vivrières céréalières au profit de la monoculture commerciale de l'arachide.

Afin de pallier ces famines cycliques, l'autorité coloniale introduisit le riz, produit par sa colonie Indochinoise, dans toute la zone soudano-sahélienne, imposant aux populations une rupture dans les habitudes culinaires, essentiellement à base de céréales locales.

Le riz était introduit sous forme de brisures, dans les vallées africaines du Niger et de la Haute Guinée, et dans la vallée du Fleuve Sénégal vers Richard Toll, puis en Casamance où la culture du riz était déjà une tradition séculaire.

Ces deux cultures imposées continuent, de nos jours, à influencer nos habitudes alimentaires, et nos stratégies agricoles.

Le premier programme agricole sénégalais (PA) a commencé avec le premier plan quadriennal de développement économique et social

(...) Les agriculteurs sénégalais ont ainsi été contraints à la culture de l'arachide. Louga fut le premier bassin arachidier expérimental. Durant les années 1920-1930, le bassin arachidier sénégalais descendra au Sud, dans le Sine-Saloum et dans une partie du Cayor. Quant au riz, il fut introduit tout au début du 19ème siècle, pour pallier les famines récurrentes, du fait de l'abandon des cultures vivrières céréalières au profit de la monoculture commerciale de l'arachide. (...) Ces deux cultures imposées continuent, de nos jours, à influencer nos habitudes alimentaires, et nos stratégies agricoles.

(1961-1965). Ce plan, conçu à partir de 1958 sous le régime de l'autonomie interne, avait comme objectifs :

- ▶ L'augmentation de la production arachidière par son intensification ;
- ▶ L'augmentation des productions céréalières afin de réduire et résorber le déficit vivrier du pays ;
- ▶ La diversification des productions agricoles pour sortir le pays de la monoculture arachidière ;
- ▶ L'augmentation très sensible du revenu des populations rurales et partant du revenu par tête des Sénégalais.

Ce programme avait permis de développer des innovations majeures pour répondre aux besoins du monde rural, qui avait besoin d'un encadrement et d'un soutien rapproché : des coopératives furent créées, les prix aux producteurs stabilisés et encadrés, et des crédits agricoles mis en place.

Le mode de commercialisation des produits agricoles furent rigoureusement organisés et des leviers stratégiques d'intervention furent créés :

l' Office de Commercialisation Agricole (OCA), la Banque Sénégalaise de Développement (BSD), qui est devenu à partir de 1964 la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS).

La bonne pluviométrie, enregistrée entre 1960 et 1968, corrélée à une bonne tenue des prix au niveau du marché mondial, a favorisé la réussite de cette combinaison.

1965 a été une année particulière pour la culture de l'arachide, qui atteint une production record d'un million de tonnes, impactant directement la production céréalière qui devenait ainsi importante.

(...) Le premier programme agricole sénégalais (PA) a commencé avec le premier plan quadriennal de développement économique et social (1961-1965), (...) Ce programme avait permis de développer des innovations majeures pour répondre aux besoins du monde rural, qui avait besoin d'un encadrement et d'un soutien rapproché : des coopératives furent créées, les prix aux producteurs stabilisés et encadrés, et des crédits agricoles mis en place.

Les importants revenus accumulés à partir de la vente de l'arachide avaient permis aux producteurs d'investir dans la promotion des cultures vivrières.

A partir de 1966, pour atténuer les risques de vulnérabilité liés aux variations des cours de l'arachide, l'Etat avait décidé d'anticiper, en mettant en place un nouveau cadre institutionnel et financier, composé de trois instruments essentiels : la Caisse de Stabilisation des Prix (CSP), la BNDS, et l'Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD).

Le Programme Agricole s'est poursuivi de 1970 à 1979

Cependant, le contexte international, devenu défavorable, couplé à la détérioration des termes de l'échange et aux cycles de sécheresse persistantes, avait conduit à un recadrage de la stratégie du PA.

La CSP est restructurée et rebaptisée Caisse de Péréquation et de Stabilisation de Prix (CPSP) avec comme rôle essentiel, la fixation des prix, la subvention des produits agri-

coles, et l'achat des produits alimentaires nécessaires à la consommation. En 1974, on assiste à la création de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), qui regroupe les activités de recherche agricole confiées, depuis les indépendances, à des institutions françaises.

Cette période fut marquée par une réduction de la production agricole en général, et de l'arachide en particulier, et cela, malgré les importants moyens consacrés à ce programme.

C'est dans ce cadre que l'ONCAD fut dissout en 1980, trainant un passif d'environ 122 milliards de FCFA, et entraînant la faillite de tout un système qui avait été remis en cause par les programmes d'ajustement structurels, imposés par les Institutions de Bretton Wood.

L' Ajustement Structurel (1980-1999) et les Politiques Agricoles

Le choc pétrolier, la baisse prolongée des cours des matières premières, la grande sécheresse des années 1970, avaient installé l'économie sénégalaise et son agriculture dans une situation particulièrement difficile.

Ces déséquilibres manifestes avaient conduit les partenaires financiers à ne plus soutenir certains programmes à travers le système existant.

(...) l'ONCAD fut dissout en 1980, trainant un passif d'environ 122 milliards de FCFA, et entraînant la faillite de tout un système qui avait été remis en cause par les programmes d'ajustement structurels, imposés par les Institutions de Bretton Wood.

C'est dans ces conditions que Le Programme de Redressement Economique et Financier (1980-1985) avait été signé par l'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale en décembre 1979, et le Fonds Monétaire International en août 1980. Ce programme était suivi d'une déclaration de politique économique, portant sur la fiscalité, la monnaie, les prix, les organismes parapublics et la politique agricole.

Ce carcan normatif, qui n'était rien d'autre que la mise en œuvre des 10 commandements de Washington, donna naissance à des séries de programmes d'ajustement structurel lancés pour le Sénégal.

La Nouvelle Politique Agricole (NPA), mise en œuvre de 1984 à 1994, était justement née dans ces conditions. Cette NPA, il faut le rappeler, avait comme déterminant, une responsabilisation accrue du producteur et une participation moindre de l'Etat. L'échec de cette politique agricole fut le fait de la baisse programmée des subventions, et par ailleurs, d'une situation internationale défavorable, suite à la baisse des cours mondiaux.

Les limites de la NPA devaient conduire à la mise en œuvre d'un autre programme.

Les réajustements entre 1994-1999

Pour faire face à cette crise, le Sénégal, soutenu par les bailleurs de fonds, avait mis en place un plan d'urgence d'ajustement macroéconomique, qui prenait en compte quatre programmes d'ajustement sectoriels, dont le programme d'ajustement du secteur agricole (PASA).

Les logiques agricoles entre 2000 et 2014

L'année 2000 est une période décisive avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral, après 40 ans de régime socialiste.

L'agriculture reste au cœur des politiques publiques, puisque regroupant la majeure partie de la population, dans un contexte où tous les pro-

(...) L'année 2000 est une période décisive avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral, après 40 ans de régime socialiste. L'agriculture reste au cœur des politiques publiques, puisque regroupant la majeure partie de la population, dans un contexte où tous les programmes sont particulièrement orientés vers la réduction de la pauvreté et des inégalités.

grammes sont particulièrement orientés vers la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Dans un contexte d'après d'évaluation du FCFA et de fin des programmes d'ajustement structurel, le nouveau gouvernement libéral avait davantage de marge de manœuvre. Plusieurs programmes spéciaux ont ainsi été initiés, que nous allons rappeler très sommairement.

Il s'agit :

- ▶ Du programme spécial Maïs, avec un objectif d'un million de tonnes ;
- ▶ Du programme Manioc, avec un objectif d'un million de tonnes ;
- ▶ Du programme spécial Sésame, avec des objectifs d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- ▶ Du programme Bissap, avec un objectif de 2000 tonnes ;
- ▶ Du programme Niébé, avec des objectifs de 74000 tonnes, 152000 tonnes de fourrage et 4360 tonnes de semences ;
- ▶ Du programme Fonio, pour une production de 3000 tonnes ;

▶ Du programme Tournesol, avec un objectif de 2000 tonnes ;

▶ Du programme Jatropha Curcas, pour une production d'huile brute de 1 190 000 M3 pour l'atteinte de la sécurité énergétique ;
A côté de ces programmes, il faut noter la promulgation, en juin 2004, de la loi d'orientation Agro-sylvo-pastorale, ainsi que les initiatives de support comme le Plan Reva, la grande offensive pour la nourriture et l'abondance (**GOANA**), et le programme national d'autosuffisance en riz (**PNAR**).

Ces différentes initiatives furent des tentatives de réponses, face à une crise alimentaire sans précédent qui avait amené le Gouvernement d'alors à supprimer les droits de douanes et de TVA, appliqués sur les importations du riz, du blé, et même du lait en poudre et de l'huile.

Sous l'ère du Président Macky Sall, la révolution agraire prend forme avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), nouveau référentiel de

politique économique et sociale sur le moyen et long terme (2014-2035), avec des objectifs clairs :

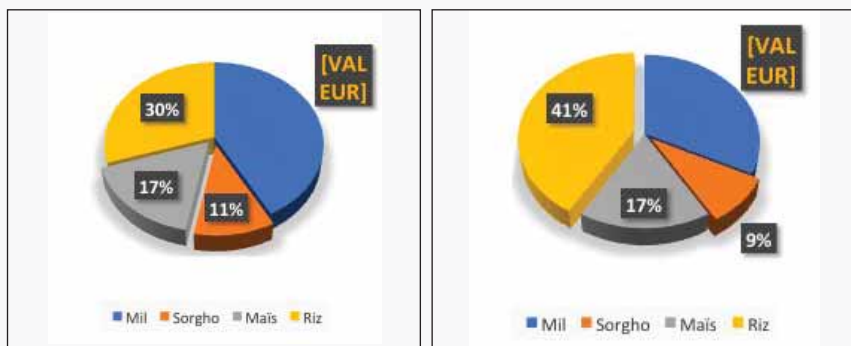
- ▶ Le développement de l'agriculture basé sur 3 axes forts : le rééquilibrage des filières agricoles pour la création de haute valeur ajoutée, le développement des bassins céréaliers, et l'impulsion des pôles de transformation agroalimentaires ;
- ▶ Le développement intégré de l'agriculture familiale, fondé sur l'augmentation de la valeur pour les petits exploitants, l'agrégation ciblée sur les filières HVA et élevage ;
- ▶ Le développement de 3 corridors céréaliers ;
- ▶ La mise en place de 150 à 200 micro-projets de soutien à l'agriculture familiale ;
- ▶ La restructuration de la filière arachidière ;
- ▶ La création de trois agropoles intégrés.

Ce programme économiquement viable, socialement équitable et écologiquement reproductible, a permis d'accumuler une production considérable et vérifiable, dans toutes les filières.

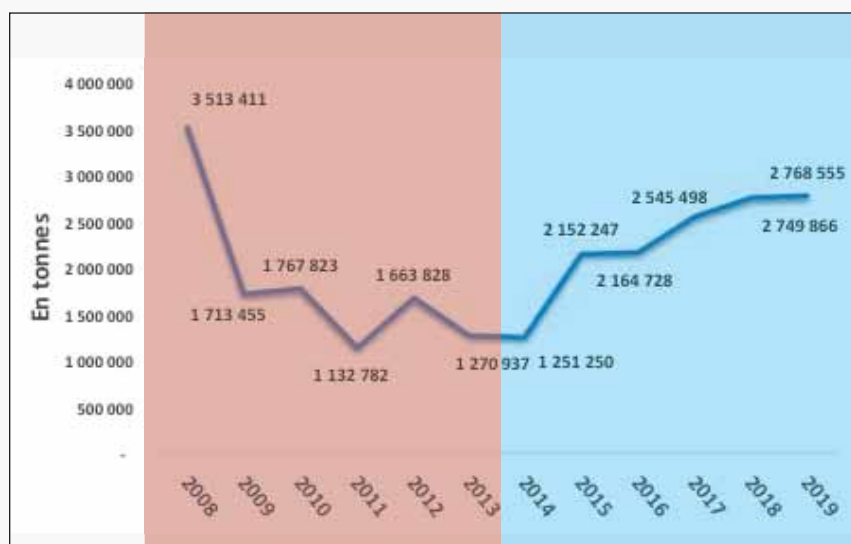
Une vérification expérimentale, à partir des chiffres de cette transformation structurelle, permet de toucher du doigt les résultats de cette révolution agraire.

La révolution agraire à l'aune du PSE

La mise en œuvre du projet phare «**Corridor Céréaliier**» a modifié la structure de la production de céréales. Le riz occupe désormais la première place, avec 41% de la production, devant le mil dont les quantités produites sont passées à 32%.



Source : ANSD et calcul auteurs



Source : ANSD et calcul auteurs

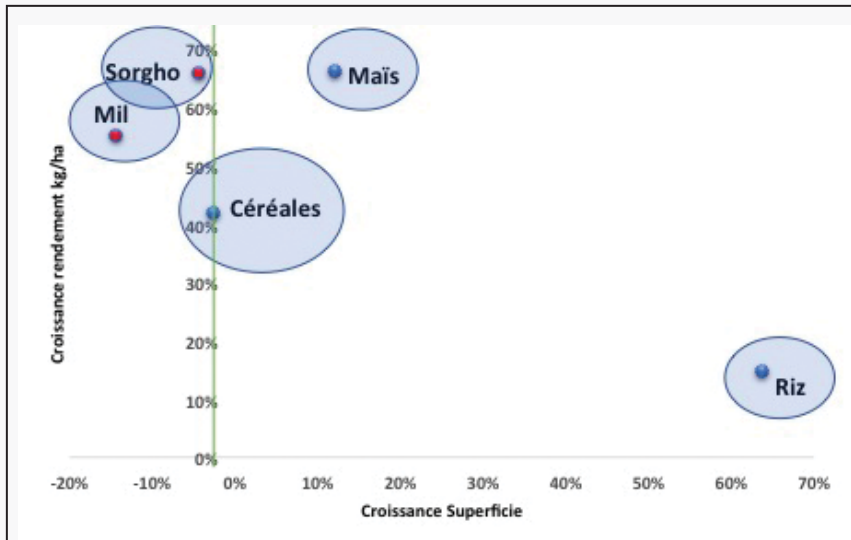
Le tableau 1 montre que le mil était la spéculation la plus importante entre 2008 et 2009. Cette tendance s'est inversée en faveur du riz, dans l'intervalle 2014-2019.

Cette progression linéaire est particulièrement visible sur le tableau 2 qui reflète une décadence quantitative avant le PSE, et une hausse cumulée de la production de céréales ayant abouti à une production globale de 2768555 tonnes.

Le tableau 2 évolution de la production céréalière

La moyenne de production dans l'intervalle temporelle 2014-2019 a progressé de 23%, comparée à celle de la période 2008-2013. La production céréalière sous le label PSE est marquée par la hausse des rendements du mil, du maïs et du sorgho, mais également par celle des superficies du riz.

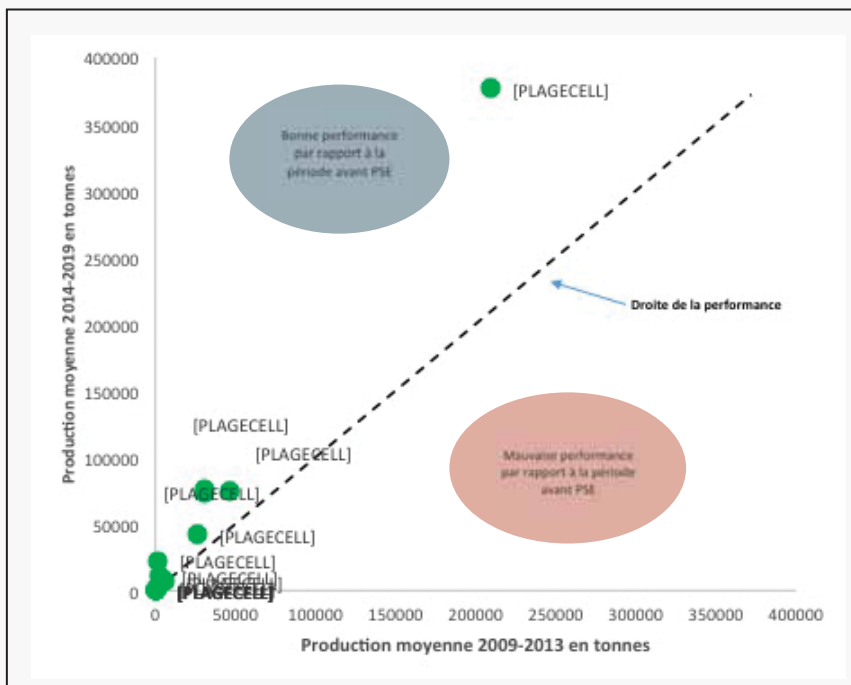
Le tableau 3 indique les variations entre les périodicités 2008-2013 et 2014-2019, les céréales ayant progressé de 40% avec une baisse de 3% des superficies.



Source : ANSD et calcul auteurs

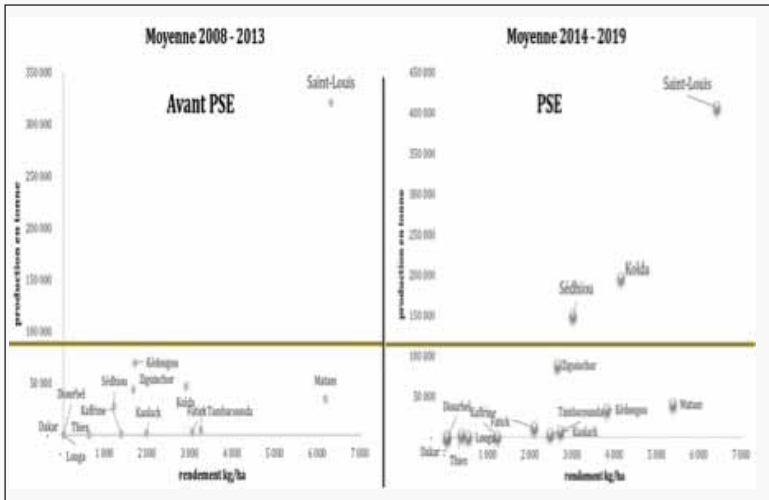
Par exemple on note :

- Pour le riz,** une progression des superficies de 64% et une hausse des rendements de 15% ;
- Pour le sorgho,** un recul de 4% de la superficie et une hausse des rendements de 66% ;
- Enfin pour le maïs,** une augmentation de 12% des superficies corrélée à une hausse de 66% des rendements.



Source : ANSD et calcul auteurs

Pour le Riz, Le tableau 4 donne une idée de la géographie de sa production dont les performances sont notées sur l'ensemble du territoire national, particulièrement à Saint Louis, dans la vallée du fleuve (VFS), avec une hausse de 79,6% de la production moyenne en 2014-2019, comparée à la période 2008-2013.



Source : ANSD et calcul auteurs

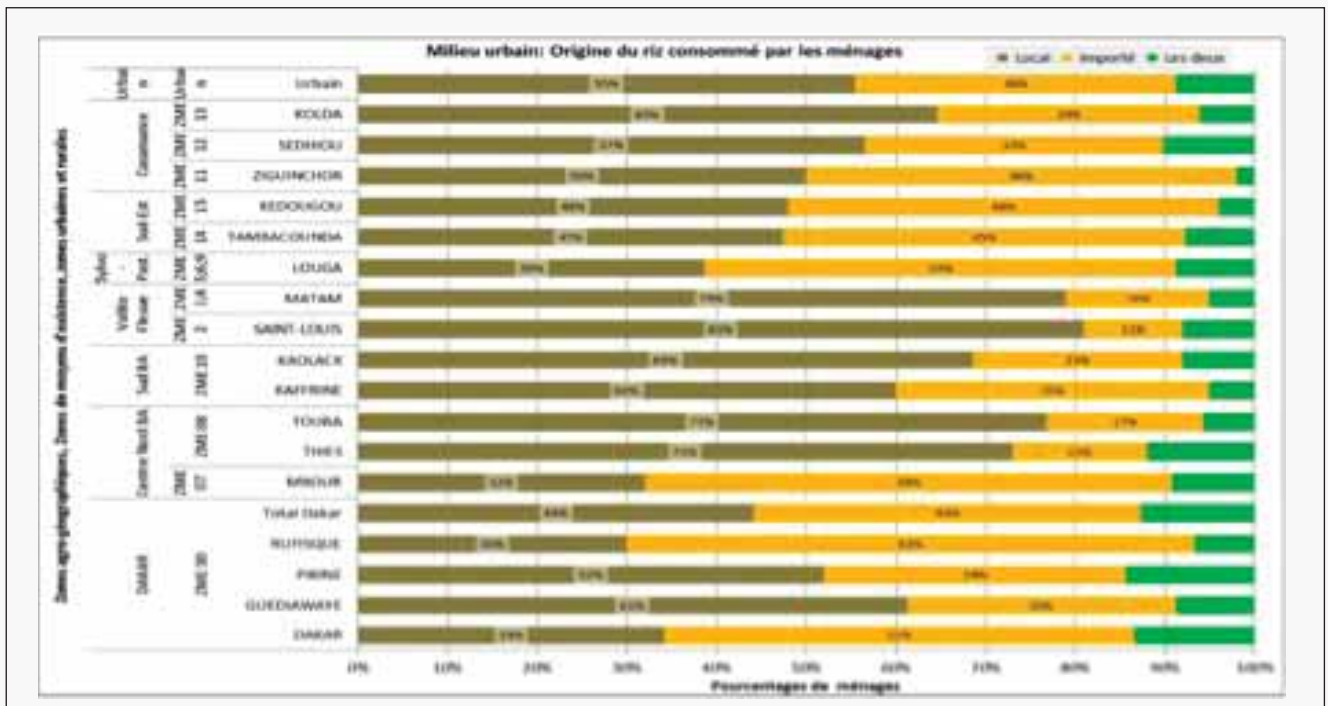
Le tableau 5 montre que la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) représente la principale zone de production avec 43%,

Kolda et Sédhiou ont dépassé la barre de 150 000 tonnes chacun et représentent une production cumulée de 37% de la production totale, Ziguinchor reste dans l'intervalle 80 000 – 90 000 tonnes avec une progression de la production.

Kédougou a enregistré une baisse de 51,1% de sa production sur les deux périodes.

Le tableau 6 : caractéristiques du riz consommé par les ménages en milieu urbain

Le tableau 6 montre qu'en milieu urbain, 62% des ménages déclarent consommer du riz local. Toujours en zone rurale, les régions de Louga, Tamba, MBour et les Niayes consomment davantage de riz importé.



Source : IPAR

Pour le mil, la production de cette céréale est concentrée au centre du pays, notamment dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick.

40 % des ménages en zones rurales consomment 50KGs par tête et par an, en milieu urbain 42% consomment moins de 10KGs par tête et par an.

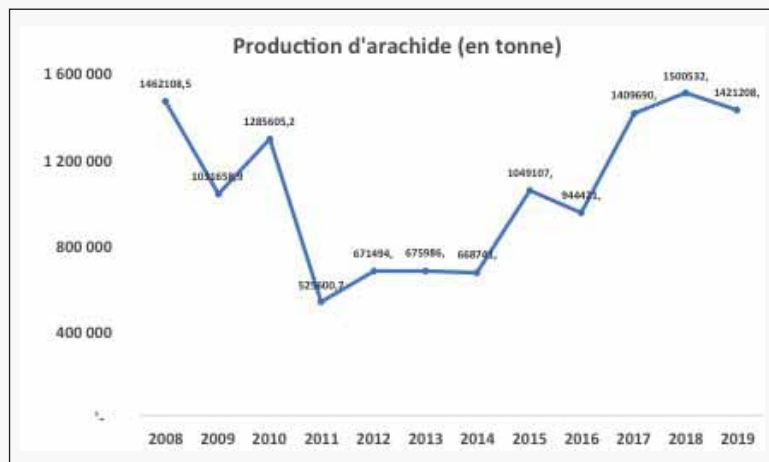
Kaolack et Kaffrine sont les plus grands consommateurs de mil, suivis des Niayes, Thiès et Touba.

Pour le Sorgho, les performances sont notées dans les principales zones de production : Kaffrine avec une hausse de 58,7 % sur la période 2014-2018, comparé à 2008-2013.

La région de Sédhiou bat le record avec un accroissement de 28% sur la période 2014-2018.

Pour le Maïs, Sédhiou enregistre la meilleure performance de la période PSE, avec 238%, et se positionne comme la première région productrice de cette céréales, suivie de la région de Tamba avec un accroissement de 118,1%.

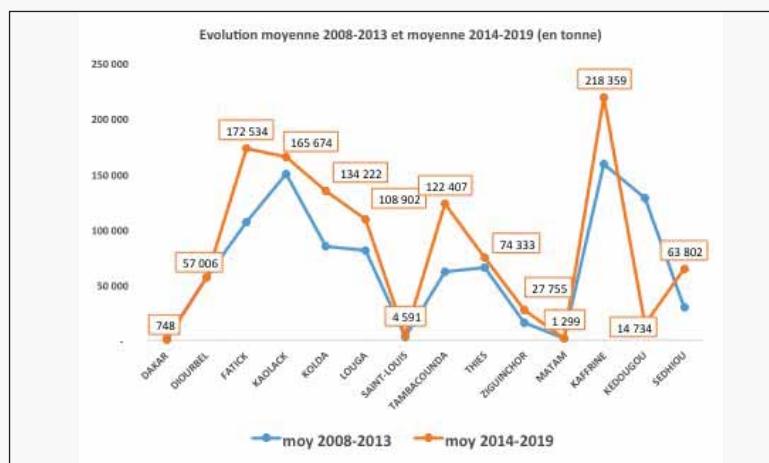
La production arachidière est passée de 668 741 tonnes en 2014, à 1 421 208 tonnes en 2019, soit un accroissement de 112,5%. En 2019, les pauses pluviométriques ont eu un effet négatif de -5,3% sur la production.



Source : ANSD

Le tableau 7 décrit l'évolution quantitative avant 2014 et après.

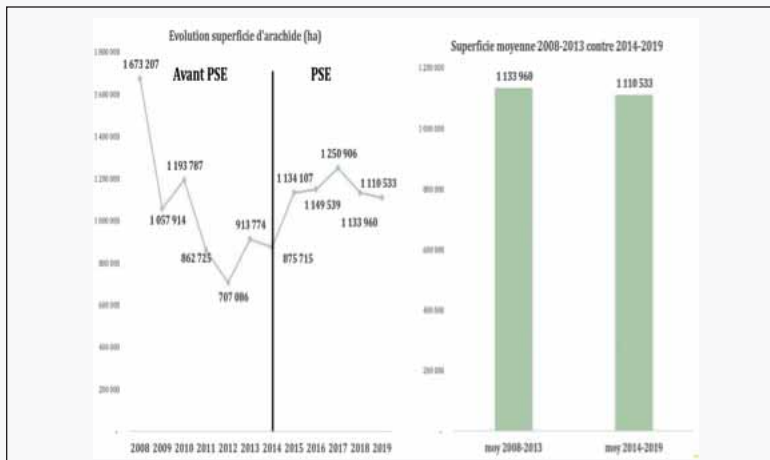
Toutes les régions ont contribué à la hausse de la production arachidière à l'exception des régions de Kédougou et Dakar, comme l'indique le tableau 8.



Source : ANSD

Tableau 8 : évolution de la production d'arachide (moyenne 2008-2013 VS moyenne 2014 – 2019).

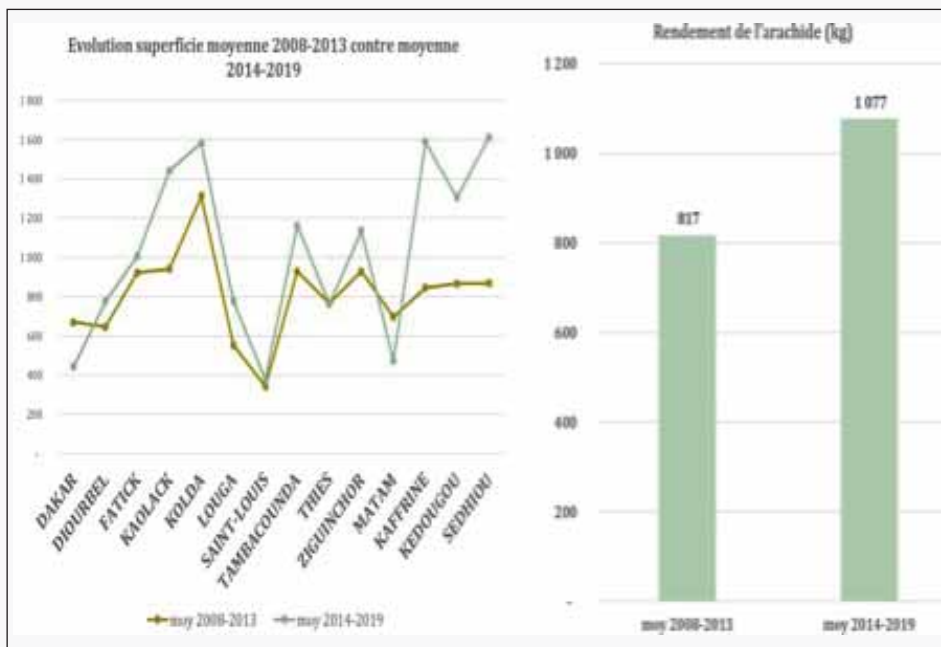
Après plusieurs années de baisse après 2008, les superficies emblavées d'arachide ont enregistré une reprise à partir de 2014, sans toutefois atteindre son niveau de 2008. Malgré cela, les rendements sont restés satisfaisants.



Source : ANSD

Tableau 9 : évolution des superficies emblavées d'arachide.

Avec la mise en œuvre du PSE, les rendements de l'arachide ont progressé dans toutes les régions, sauf à Dakar et à Matam. Ils sont passés de 817 Kg par hectare avant le PSE à 1077 tonnes par hectare avec le PSE, soit une augmentation de 31,9%.



Source : ANSD

Le tableau 10 : Avec la mise en œuvre du PSE, toutes les spéculations ont progressé en quantité et en qualité, notamment :

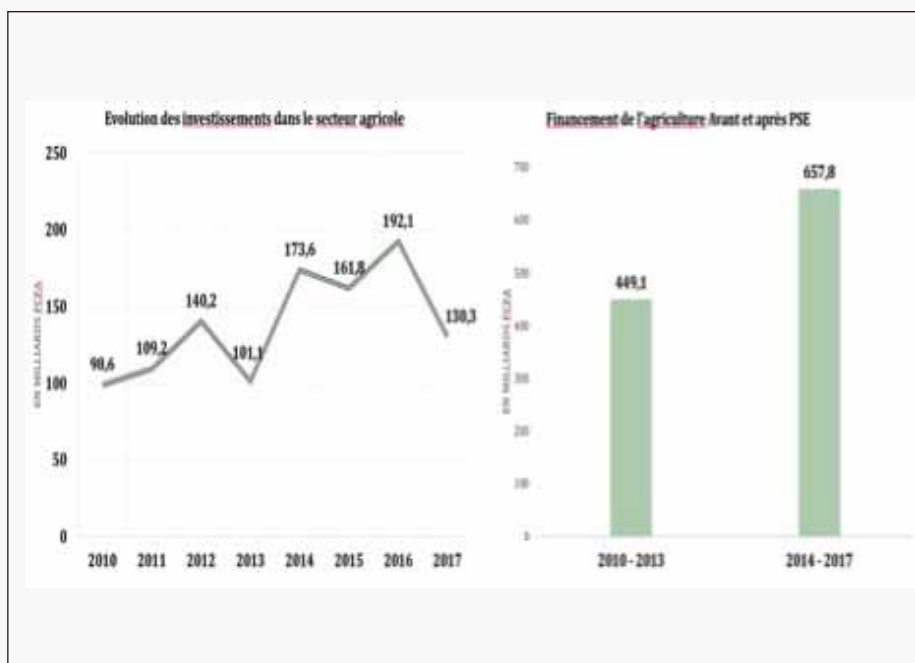
le Niébé, le Manioc et la Pastèque, comparé à la période 2008-2013. Le tableau 10 donne une très bonne illustration de l'évolution des tonnages



Source : ANSD

Le tableau 11 : production de ni  , manioc, past  ques.

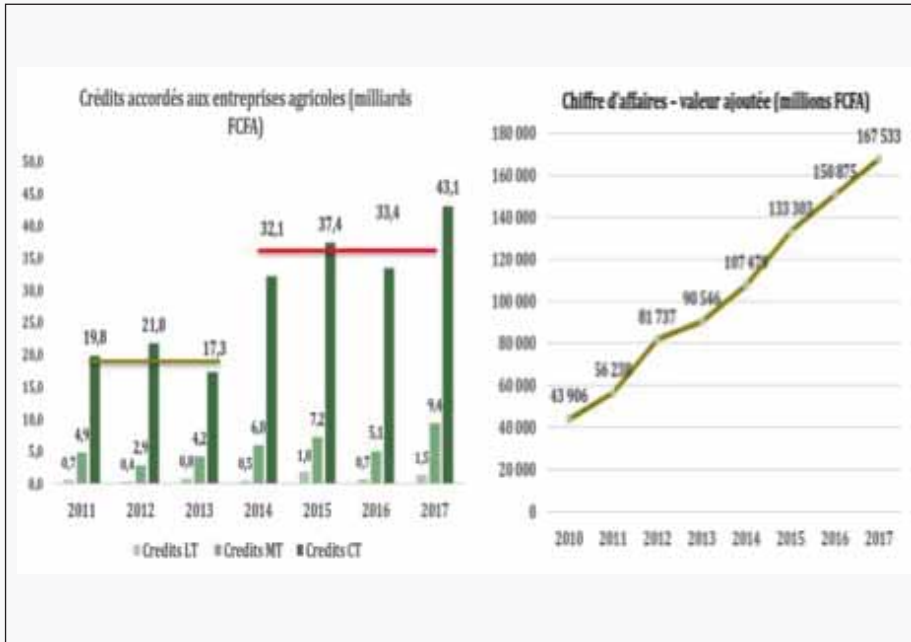
En terme d'allocation de ressources, 657,8 milliards de FCFA ont   t   investis dans l'intervalle temporel 2010-2013, soit un accroissement de 46,5% par rapport    la p  riode 2010-2013.



Source : RCSA 2017

Le tableau 12 : financement public du secteur agricole.

La strat  gie agricole du PSE a impact   positivement sur la respiration   conomique des entreprises agricoles dont les chiffres d'affaire ont connu des hausses significatives, allant jusqu'   +85%, avec un accroissement de cr  dits    court terme de +149 % .

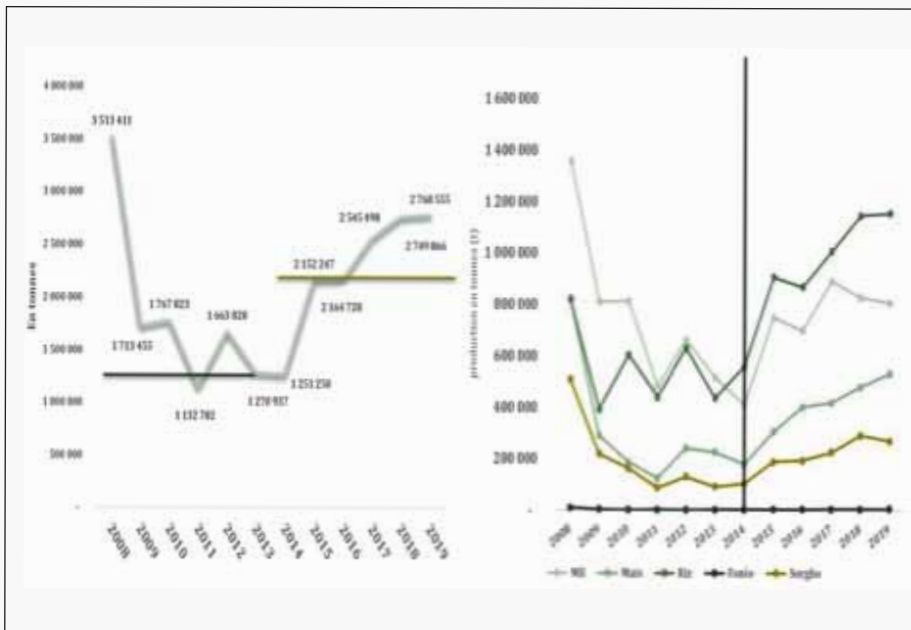


Source : BDEF/ANSD et BCEAO

Le tableau 13 : chiffres d'affaires des entreprises agricoles et crédits accordés par les banques.

Sans aucun doute, la production céréalière a doublé sur les 5 dernières années, avec un total de 2 545 498 tonnes en 2017. En moyenne, sur la période 2014-2017, la production globale de céréales a tourné autour de 2028 431 tonnes, soit une progression de 39%, comparée à 2010-2013, dont la production moyenne est estimée à 1 458 843 tonnes.

Ainsi, le riz a progressé de +58,3%, le mil de +11,2%, le maïs de +67% et le sorgho de +50,8%.

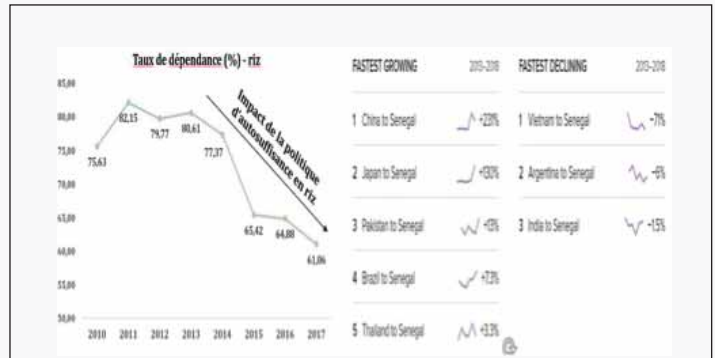
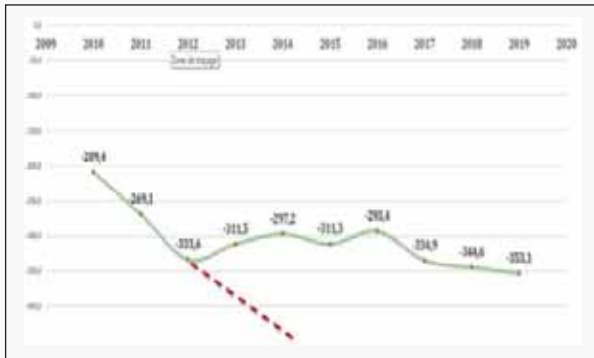


Source : ANSD

Le tableau 14 : production de céréales par spéculation.

Notre balance commerciale pour les céréales a connu une détérioration, passant de -334,9 milliards de FCFA à -311,5 milliards.

Parmi les principales céréales importées, figurent le riz pour 61,9%, suivi du blé pour 26,6% et du maïs pour 10,6%.



Source : ANSD et calcul auteurs – Comtrade

Le tableau 15 : balance commerciale céréales.

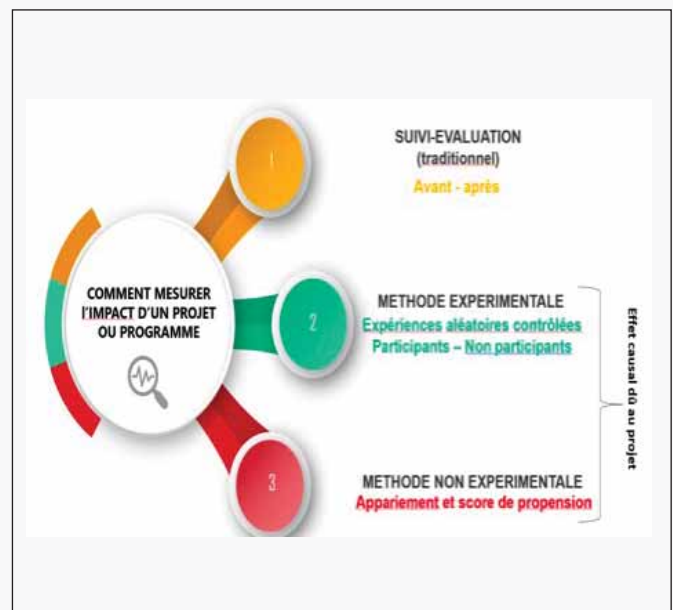
- Le taux de dépendance en riz est sur une tendance baissière, du fait de la mise en œuvre du PRACAS.
- Le taux de dépendance est passé de 79,8 en 2012 à 61,1 en 2017, soit une baisse de 18,1%.
- Les principaux fournisseurs du Sénégal en riz sont : Inde pour 54,4%, Thaïlande 17,7%, Brésil 10%, Pakistan 8,8% et Chine 2,7%.
- Les échanges avec la Chine et le Japon ont enregistré la plus grande augmentation pour le riz.

Le tableau 16 : taux de dépendance en riz et pays fournisseurs.

L'évaluation d'impact, réalisée pour mesurer les effets de la mise en œuvre de la stratégie agricole suivant la méthode non expérimentale, a permis de noter une forte amélioration du niveau de vie des producteurs.

Le tableau 17 : Méthodologie d'évaluation d'impact.

- Le tableau 18 montre la mise en œuvre du corridor Riz, qui a permis une augmentation de ressources d'environ 12,6 millions sur les revenus des ménages dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et dans le Bassin de l'Anambé, ce qui représente un montant d'un million de Francs de revenu net par producteur et par mois ;
- Ce résultat s'explique par le fait que les ménages du groupe de comparaison vendent une infime partie de leur production pour subvenir à leurs besoins alimentaires. En fait, 62% de leur production est destinée à l'autoconsommation ;
- A l'inverse, la production du riz dans la VFS est entièrement destinée à la commercialisation d'où les écarts de revenus élevés par rapport aux autres producteurs.



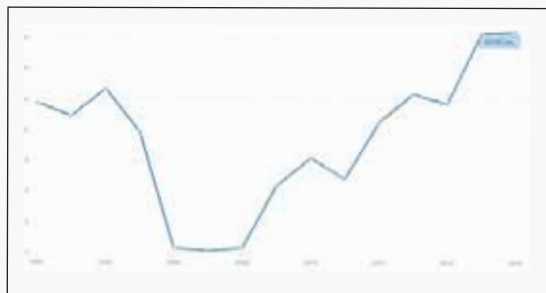
Source : BDEF/ANSD et BCEAO

Appariement	Groupe de traitement	Groupe de comparaison	Impact	Std. Error	T-statistic
Méthode du voisin le plus proche	779	2 735	12 600 000	8 010 000	1,571
Méthode de kernel	779	5 358	12 600 000	7 786 000	1,616

Source : calcul auteurs

Le tableau 18 : résultats issus de la méthode d'appariement des scores de propension.

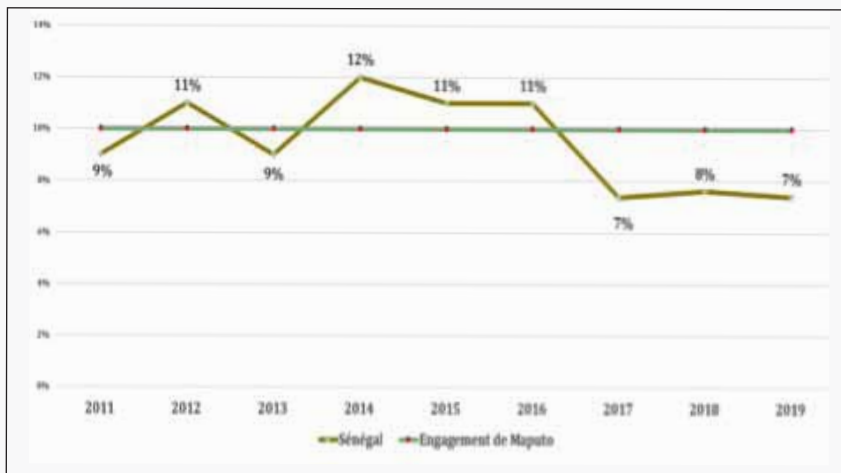
Il faut noter que dans le cadre du PSE, le Président Macky Sall a alloué plus de fertilisant par hectare, comparé aux autres périodes, bien que des améliorations restent à faire afin d'atteindre les objectifs assignés.



Source : calcul auteurs

Le tableau 19 : Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables)

L'engagement de Maputo recommande une allocation de 10% du budget réel à l'agriculture. Notre pays a encore des efforts à faire dans ce domaine, pour atteindre les objectifs de ses différents programmes.



Source : ANSD et calcul auteurs – Comtrade

Le tableau 20 : engagement de Maputo

Sur le plan horticole, le Sénégal est passé d'une production totale de fruits et légumes de 960 600 tonnes en 2013-2014 à 1 769 212 en 2019-2020, dont 432112 tonnes d'oignon et plus de 140000 tonnes de pommes de terre.

Ces performances exceptionnelles avec un accroissement de la production de 833 % ont été obtenues grâce à une augmentation des semences subventionnées, qui sont passées de 400 tonnes en 2012 à 14 145 tonnes en 2017.

Nos exportations horticoles ont connu une très forte augmentation, passant de 99,1 milliards en 2013 à 175,6 milliards en 2019.

L'autosuffisance en oignon et en pomme de terre est à portée de mains.

Suivant certaines estimations, nos importations pour ces produits sont à peu près égales aux quantités qui, faute d'infrastructures de stockage et de conservation, se détériorent entre les mains des producteurs impuissants.

Budget Agriculture



Source : archives LFI DGB/MFB et calcul auteurs

Le **Budget du secteur agricole** est passé de 0,8 milliards en 1960 à 203,2 milliards FCFA en 2019. En moyenne, dès la mise en œuvre du PSE, le budget du secteur agricole a été multiplié par 8. En effet, sur la période 1960 à 2013, la moyenne était de 22,4 milliards FCFA par an contre 169,0 milliards FCFA par an sur la période 2014 – 2019.

Budget du secteur agricole du Sénégal (de 1960 à 2019)

	1960	1961	1962/1963	1963/1964	1965/1966	1970/1971	1972/1973	1973/1974
Agriculture	780 533 000	869 701 000	1 125 796 000	1 258 453 000	1 601 330 000	2 553 531 000	2 471 998 000	2 299 558 000
Elevage	-	-	-	-	-	-	-	-
Pêche	-	-	-	-	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget global	19 093 483 000	32 172 488 000	40 242 744 000	45 691 710 000	40 702 000 000	46 900 000 000	56 500 000 000	57 000 000 000
En milliards FCFA	0,780533	0,869 701	1,125 796	1,258 453	1,60 133	2,553 531	2,471 998	2,299 558

Budget du secteur agricole du Sénégal : de 1960 à 2019

	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Agriculture	2 683 027 000	3 441 529 000	3 834 869 000	4 157 085 000	3 069 196 000	2 726 715 000	3 282 228 000	3 959 639 000
Elevage	-	-	-	-	-	-	-	-
Pêche	-	-	-	-	0	226 846 000	374 602 000	447 596 000
Environnement	-	-	-	-	2 241 573 000	1 568 284 000	1 755 339 000	2 066 292 000
Budget global	70 500 000 000	96 000 000 000	119 000 000 000	125 886 100 000	130 000 000 000	193 412 220 000	212 169 000 000	230 207 750 000
En milliards FCFA	2,683 027	3,441 529	3,834 869	4,157 085	3,069 196	2,726 715	3,282 228	3,959 639

	1984/1985	1985/1986	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Agriculture	5 183 752 000	5 173 970 000	7 793 689 000	10 496 665 000	6 997 776 667	6 687 704 000	5 615 852 000	5 807 254 000
Elevage	-	-	-	-	-	-	-	-
Pêche	488 923 000	514 675 000	2 289 978 000	2 365 472 000	1 576 981 333	1 070 252 000	607 200 000	648 148 000
Environnement	1 802 362 000	1 922 407 000	-	-	1 086 838 667	906 560 000	-	1 810 084 000
Budget global	301 874 984 000	316 868 606 000	-	1 630 258 000	-	-	1 701 025 000	-
En milliards FCFA	5,183 752	5,173 97	7,793 689	10,496 665	6,997 776 667	6,687 704	5,615 852	5,807 254

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Agriculture	6 032 511 000	5 553 961 000	5 850 017 000	5 623 806 000	6 781 244 000	8 292 405 000	7 903 875 000	8 843 134 000
Elevage	-	-	855349000	884 980 000	-	-	-	-
Pêche	636 773 000	626377000	655 373 000	686 447 000	743 266 000	586 912 000	579 340 000	725 514 000
Environnement	-	-	1 741 597 000	1 725 650 000	1 836 023 000	2 923 501 000	3 333 483 000	3 408 207 000
Budget global	1 810 215 000	1 710 421 000					510 237 522 000	717 813 030 000
En milliards FCFA	6,032 511	5,553 961	5,850 017	5,623 806	6,781 244	8,292 405	7,903 875	8,843 134

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	8 238 894 000	118 668 507 000	114 636 262 472	94 821 620 720	80 975 889 240	82 896 488 760	89 109 319 360	87 402 643 250
Elevage	1 233 772 000	9 055 163 000	6 744 394 000	8 362 366 140	9 900 521 000	11316908240	11011451300	8 891 110 630
Pêche	851 001 000	7 746 271 000	10 565 027 000	8 552 944 400	13 054 066 600	18 477 176 720	1 291 673 314	15 339 515 130
Environnement	5 847 979 000	15 044 581 000	24 202 849 000	24 867 183 413	32 325 214 486	30 546 459 886	31 480 600 300	31 052 052 020
Budget global	812 693 528 000	625 893 738 000	680 356 726 000	1 527 737 170 516	1 662 398 263 000	1 834 910 000 000	1888460000000	2 128 789 711 000
En milliards FCFA	8,238 894	118,668 507	114,636 262	94,821 620 72	80,975 889 24	82,896 488 76	89,109 319 36	87,402 643 25

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agriculture	91 284 861 840	132 580 349 000	134 540 411 140	165 636 350 740	175 214 423 000	176 363 867 400	195 508 028 840	203 184 118 556
Elevage	9 568 798 800	13 120 229 620	14 127 281 000	15 642 008 060	14 924 588 000	22 304 570 000	23 782 009 580	24 925 297 940
Pêche	15 520 957 240	24 046 638 280	12 363 765 000	13 633 060 160	18 335 582 860	27 033 535 000	41 651 881 580	47 030 169 951
Environnement	30 032 656 460	8 460 272 840	25 737 579 800	22 155 984 440	12 841 000 000	13 491 000 000	21 573 882 060	25 767 789 100
Budget global	2 344 786 000 000	2 531 116 000 000	2 732 020 000 000	2 869 032 000 000	3 022 000 000 000	3 248 100 000 000	3 709 100 000 000	4 071 770 000 000
En milliards FCFA	91,284 861 84	132,580 349	134,540 411 4	165,636 350 74	175,214 423	176,363 867 4	195,508 028 84	203,184 118 556



(...) L'agriculture reste sans aucun doute la principale activité au Sénégal, puisqu'elle emploie 60% de la population. Les choix stratégiques du Président Macky Sall, mis en oeuvre afin de corriger les inégalités liées à l'accès aux actifs agricoles pour les femmes, à leur accès à la terre, aux financements, à la formation et aux marchés, ont permis d'obtenir des résultats remarquables, qui doivent être encouragés. Le nouveau programme agraire, qui se dessine après COVID 19, permettra sans aucun doute de confirmer et renforcer la métamorphose de notre agriculture qui, sous le label PSE, nous mène droit vers une nouvelle ruralité, facteur d'émergence pour le Sénégal.

Dr. Cheikh KANTE - Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent

Conclusion

En réaffirmant la priorité de notre agriculture dans la stratégie après- COVID 19, le Chef de l'Etat confirme son option de départ et la justesse de sa vision déjà largement mises en oeuvre depuis 2014.

L'agriculture reste sans aucun doute la principale activité au Sénégal, puisqu'elle emploie 60% de la population.

Ce choix cohérent du chef de l'Etat est une réponse à la multidimensionnalité des besoins qui se posent à notre pays et représente en même temps une pathologie africaine qu'il faut à tous prix combattre.

Il s'agit bien d'autosuffisance alimentaire, d'emploi des jeunes, d'épanouissement des femmes, de lutte contre les inégalités et de processus d'industrialisation.

En dehors du PRACAS, dont les données statistiques énumérées plus haut illustrent la métamorphose de notre agriculture, d'autres programmes comme le PRODAC, le PDIDAS, le soutien à l'autonomisation agricole

des femmes et les agropoles intégrés, sont autant d'outils sur lesquels nous devons miser, pour accélérer notre marche vers l'émergence.

La filière arachidière ne devra pas être négligée. Avec l'arrivée des traders Chinois, qui s'approprient quasiment le marché en achetant la tonne très au dessus du prix officiel, aménageant ainsi pour les producteurs un gain très appréciable de 120 000 FCFA par tonne, elle est marquée par une nouvelle approche.

Le PRODAC, le PDIDAS et les agropoles intégrés, combinés à l'autonomisation des femmes agricultrices, représentent des pôles de compétitivité, qui représentent des atouts certains pour la promotion de l'ensemble du secteur primaire dans sa diversité.

Conformément aux orientations du Président de la République, ces programmes pourraient permettre d'impulser une politique volontariste d'insertion, dans la chaîne de

valeur du secteur primaire, de la cohorte de jeunes, en rupture de ban, marchands ambulants, et mendiants valides.

La jeunesse de notre population est un atout majeur qu'il nous faut, en effet, valoriser et exploiter.

Les femmes, cependant, représentent 50,1% de notre population, et les ménages en zone rurale représentent 50% des ménages de notre pays.

Les choix stratégiques du Président Macky Sall, mis en oeuvre afin de corriger les inégalités liées à l'accès aux actifs agricoles pour les femmes, à leur accès à la terre, aux financements, à la formation et aux marchés, ont permis d'obtenir des résultats remarquables, qui doivent être encouragés.

Le nouveau programme agraire, qui se dessine après COVID 19, permettra sans aucun doute de confirmer et renforcer la métamorphose de notre agriculture qui, sous le label PSE, nous mène droit vers une nouvelle ruralité, facteur d'émergence pour le Sénégal.

ENTRETIEN
DOSSIER
AGRICULTURE



Une nouvelle ère agricole

Les réalisations du Plan Sénégal Emergent

La Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) pour la période 2019-2023 est élaborée sur la base de la capitalisation des acquis et des enseignements tirés de la mise en œuvre du PRACAS et dans la dynamique de l'actualisation de ce dernier.



La politique agricole du Président Macky SALL dans le Plan Sénégal Emergent

L'option politique de faire de l'agriculture le moteur du développement économique et social est une volonté très forte du Chef de l'Etat, Son Excellence le Président Macky SALL, exprimée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) et opérationnalisée par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).


L'agriculture occupe une place de choix dans le PSE qui a pour option, entre autres, de satisfaire trois aspirations adossées à l'axe 1 dudit Plan :

- Renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires ;
- Développer les filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée et ;
- Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

Ainsi, le gouvernement s'est engagé à travers le PSE à faire de l'agriculture le moteur du développement économique et social. Pour traduire cette volonté politique, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural (MAER) a élaboré, en 2014, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui constitue l'instrument sectoriel agricole de mise en œuvre du PSE pour la période 2014 - 2017, notamment au niveau de son axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».

La Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) pour la période 2019-2023 est élaborée sur la base de la capitalisation des acquis et des enseignements tirés de la mise en œuvre du PRACAS et dans la dynamique de l'actualisation de ce dernier.





Pouvez-vous nous faire un bilan d'étapes par composante sachant que l'autosuffisance alimentaire fait partie des premières priorités du Président de la République ? (riz, filière arachide, le corridor céréalier, horticulture y compris certaines filières comme le manioc, patates, ignames, sorgho etc.)?

MOUSSA BALDE

Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

En ce qui concerne le riz, les acquis sont nombreux et de divers ordres. On peut citer pêle mêle le fait que le Sénégal qui importait de la semence est devenu autosuffisant et même prêt à exporter ; le niveau de mécanisation et particulièrement la motorisation des activités de production est inédite ; les difficultés liées à l'écoulement des eaux en riziculture irriguée sont grandement améliorées ; les aménagements ont fortement augmenté en

riziculture irriguée et pluviale ; le niveau de production de riz paddy et de riz blanc a très fortement augmenté ; la qualité du riz sénégalais n'a plus rien à envier à n'importe quel riz à travers le monde ; le riz sénégalais d'excellente qualité est désormais commercialisé partout sur le territoire national et toute l'année ; etc.

- **Concernant le corridor céréalier**, le PSE compte sur l'augmentation de la production annuelle

de mil, pour l'amélioration du niveau d'incorporation de la farine de mil dans la panification, en cohérence avec l'ambition affichée dans le projet phare PSE/Corridors céréaliers, de réduire de 50% les importations de blé, à l'horizon 2024.

Les dernières années sont caractérisées par une distribution très irrégulière de la pluviométrie, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble des céréales cultivées sous pluie ont connu des impacts négatifs, notam-

ment pour le mil et le sorgho, marqués par une baisse de rendements. Par contre, les productions de riz et de maïs ont pu être sécurisées dans les zones qui disposent d'aménagements hydroagricoles, comme la vallée du fleuve Sénégal, pouvant réaliser des cultures de contre-saison chaude mais aussi d'hivernage (irrigation en appoint).

Production de mil : le mil joue un rôle très important dans l'autosuffisance céréalière au Sénégal, à côté des autres céréales. Le mil est la première céréale consommée en milieu rural, et constitue la base de l'alimentation. Le mil est une culture très adaptée aux conditions agro-climatiques en vigueur au Sénégal.

En 2019-2020, la production de mil avec 807 044 tonnes, sur une prévision de 936 768 tonnes, soit un taux de réalisation de 86% sur une superficie totale de 880 408 ha, représentant 94% des objectifs d'emblavure pour la campagne agricole de l'hiver-

nage de 2019. Comme l'année dernière, il faut noter que la production de mil continue la baisse entamée depuis l'année 2017. En effet la production de 2019-2020 a diminué de 10% par rapport à la campagne 2018/2019 tout en gardant une hausse de 13% par rapport à la moyenne des 5 dernières années, contrairement à la production de l'année dernière (2018) qui avait enregistré une augmentation de 29% sur la période des cinq dernières années. Les rendements enregistrés en 2019-2020 sont faibles avec une moyenne de 917 kg/ha.

Production de maïs : Huit variétés ont été homologuées depuis, un peu plus de dix ans, parmi lesquelles les variétés Early Thai (Niore 96), GoorYomboul, Soroor, Yayisekh (ou Obatampa) qui est riche en acides aminés sont les plus cultivées.

En 2019-2020, le maïs a enregistré une production de 530 705 tonnes,

soit une augmentation de 2% par rapport aux prévisions de la campagne agricole 2019-2020. Le niveau de production est en hausse de 9% par rapport à la campagne agricole 2018/2019. La production de maïs garde une tendance haussière de 54% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Les superficies cultivées sur 258 391 ha représentent 97% des objectifs attendus des producteurs. Les rendements moyens sont dans l'ordre de 2 054 kg/ha soit une réalisation de 102%.

A quand l'autosuffisance en riz ?

Il y a moins d'une décennie cette question ne se posait pas, car les plus optimistes n'y croyaient plus. Aujourd'hui on peut affirmer que le Sénégal est en bonne voie pour l'autosuffisance en riz. Il faut toutefois préciser qu'il ne s'agit pas d'une course avec une ligne d'arrivée

mais bien d'une œuvre perpétuelle. Notre souhait est d'arriver à la fin de cet hivernage, à une sécurité alimentaire pour la population sénégalaise.



L'avenir de la filière arachidière ? (la Sonacos, les huiliers et autres intervenants)

Historique et justification : La culture de l'arachide au Sénégal, a été introduite par les Portugais au XVI^e siècle. Ainsi, l'arachide était le premier produit d'exportation du pays dans les années 1960 avant de connaître un déclin au cours des années 1990, à cause des fluctuations du marché, de la dégradation des sols, de la détérioration du matériel végétal (semences) et de la sécheresse.

L'évolution de la culture de l'arachide au Sénégal, est marquée par l'introduction et l'utilisation de cette plante, à partir de la fin du XIX^e siècle, notamment pour sa transformation en huile, en savon et en beurre de cacahuètes. Cette évolution a entraîné la construction ou le déploiement du chemin de fer, la construction du centre de recherche agronomique de Bambey au Sénégal, qui fût un centre à compétence étendue sur toute l'Afrique occidentale française (AOF).

Aujourd'hui, l'arachide est à la fois une culture au sens agronomique du terme et une culture sur le plan social. La production de l'arachide est très liée aux activités socioéconomiques de la population. Tout est utile, utilisé et a de la valeur. La graine qui est le produit de cette production végétale, est consommée crue ou préparée, est transformée en huile ou en chocolat, beurre... Les résidus de la transformation (coques et tourteaux) sont utilisés pour l'alimentation animale ou pour l'énergie.



La fane, considérée comme un résidu ou sous-produit, est très utilisée pour l'alimentation des animaux (bovins, ovins et équins). A certaines époques de l'année, la fane coûte plus chère que la graine d'arachide. La culture de l'arachide doit non seulement être maintenue, mais elle doit être améliorée et étendue à toutes les zones agro écologiques car, son

apport pour le développement socioéconomique est indéniable.

Depuis trois (3), l'ISRA a vu dix (10) nouvelles variétés d'arachide homologuées par le CNCSP : RafetKaar, Tosset et Yakaar (cycle court de 90 jours avec une production de fanes importante et un potentiel de rendement potentiel de 4 t/ha), Taaru (cycle court de 90 jours, avec dor-

(...) La finalité de production de l'arachide est sa transformation en produits finis pour ajouter de la plus-value. Certes, depuis quelques années, il est noté une augmentation des quantités d'arachides exportées notamment vers la Chine. Ce phénomène est certainement dans le court termes, favorable à l'agriculteur. Mais, pas pour la filière dont beaucoup de segments de production sont subventionnés par l'Etat.

mance des graines fraîches pour éviter les repousses au champ occasionnant des pertes de rendement), SunuGaal (cycle court de 90 jours, à fort potentiel de production avec un rendement moyen de 2,5 t/ha et particulièrement résistante à la sécheresse), Essamay (cycle moyen de 110 jours, stable en terme de rendement et surtout destinée au Sud Bassin arachidier, Casamance et Sénégal Oriental, résistante aux cercosporioses), AmulMoroom (cycle long de 120 jours, combine une bonne résistance aux cercosporioses et à la rosette), Kom-kom, Jambar et Raw-Gaddu (cycle court de 90 j avec un rendement moyen de 2,5 tonnes/ha, et un taux d'huile de 46% à 51%). Ces nouvelles variétés viennent s'ajouter aux variétés homologuées, il y a une dizaine d'année : SRV1-19, 55-33, 78-936, PC79-79, H75-0.

Pistes du développement de la production d'arachide

La production d'arachide a connu un déclin au Sénégal (qui a perdu sa place de premier rang en Afrique) en raison principalement de la baisse des rendements, du déficit pluviométrique, de la fluctuation des prix (utilisation d'autres plantes oléagineuses pour extraire de l'huile). Pour redonner à l'arachide sa place il faut reconsidérer les aspects suivants :

• Recherche et Conseil agricole

Il faut un financement conséquent et soutenu pour que les efforts de recherche se poursuivent pour améliorer les rendements, la qualité de la graine et réduire les contraintes de

production. Cette recherche doit se focaliser entre autres sur :

- sélection et création de variétés adaptées aux différentes zones agro écologiques du pays (cycles extra-court à court ; cycle moyen ; cycle long) et qui soient résistantes aux contraintes biotiques et abiotiques ;

- création et diffusion de variétés plus résistantes à l'aflatoxine, destinées à l'exportation ;

- développement de formules d'engrais adaptés aux différents types de sols de culture, (application de l'engrais selon les besoins de la plante) et promotion de l'agroécologie ;

- développement des itinéraires techniques de production (du semis aux opérations de poste récolte) permettant d'optimiser les rendements et de réduire les pertes de récoltes et de post-récolte ;

- vulgarisation des bonnes pratiques, formation et encadrement des producteurs sur ces bonnes pratiques ;

- élaboration de la carte variétale.

• Productivité

L'enjeu du développement de la production de l'arachide commande que les cultivateurs de cette plante évoluent en agriculteur par :

- le développement d'une filière semencière dynamique pour assurer la production des bases et des semences certifiées et leur traçabilité ;

- l'utilisation de semences certifiées et des nouvelles variétés nettement plus performantes en fonction de leur zone de production ;

- le respect des techniques et les bonnes pratiques sur toute la chaîne de production ;

- mise en place d'un encadrement technique de proximité.

• Pour les unités de transformation

La finalité de production de l'arachide est sa transformation en produits finis pour ajouter de la plus-value. Certes, depuis quelques années, il est noté une augmentation des quantités d'arachides exportées notamment vers la Chine. Ce phénomène est certainement dans le court terme, favorable à l'agriculteur. Mais, pas pour la filière dont beaucoup de segments de production sont subventionnés par l'Etat. Il faut aussi, trouver un système de complémentarité entre les services ou activités des unités artisanales (produits semi-transformés, huile brute) et ceux des unités industrielles comme la sonacos (produits finis, huile raffinée). La compétitivité des produits issus de la transformation nationale passe par :

- amélioration des rendements et qualités des produits transformés pour les rendre plus compétitifs ;

- diversification et promotion des produits dérivés de l'arachide ;

- développement et dissémination de petites unités de transformation pour rapprocher les producteurs aux dites unités.

La filière arachide connaît un regain d'intérêt pour des importateurs étrangers notamment les chinois

Comment comptez-vous organiser les agriculteurs pour sauvegarder leurs intérêts face à ces investisseurs?

- **Des services agricoles de qualité** : capacités techniques et organisationnelles des producteurs et des micro entreprises, conseil agricole et rural, diffusion et adoption à grande échelle des nouvelles variétés d'arachide homologuées et d'autres technologies, développement de petites et moyennes entreprises de transformation (décorticage, huile, pâte, beurre) ;

- **Une meilleure intégration au marché** : suppression des distorsions, interprofession arachide renouvelée, mise à jour des textes réglementaires relatifs à l'organisation de la collecte et de la commercialisation, mise en place d'un cadre de dialogue entre l'État et les transformateurs (10 transformateurs installés dans chaque zone), réorganisation et restructuration de la filière arachide;

- **La construction d'infrastructures** : stockage, transformation, conditionnement et conservation des produits ciblant le marché domestique et l'export ;

- **La capitalisation des entreprises locales** : Pour la majorité des opérateurs, la sous-capitalisation est un obstacle au développement de leurs activités et au passage vers une agriculture d'exportation moderne et compétitive.



Où en est-on avec le programme de l'autosuffisance en riz du PSE dans les régions de Fatick et Kaolack ?



Nous sommes en lutte avec la nature pour faire à nouveau développer la riziculture dans ces régions du centre du pays, qui jadis étaient rizicoles. Avec la baisse de la pluviométrie et l'avancée de la langue salée dans les terres agricoles, les populations de l'ancienne région du Sine Saloum avaient grandement délaissé la riziculture. A ce

jour, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a déployé un certain nombre de projets destinés à construire des digues anti sel, installer des digues de retenues, aménager des parcelles et former les populations pour un retour de la riziculture.

Les résultats sont très encourageants, ce qui se reflète à travers les demandes de semences de riz en constante augmentation venant de ces producteurs.

Projets et programmes mis en place par les partenaires financiers et techniques dans le cadre de la politique agricole du Sénégal

Le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui à l'horizon 2035 va apporter des réponses pertinentes pour placer l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance plus élevée et durable de 7% par an. Des réformes critiques et cinq projets phares structurants sont proposés dans l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et Croissance » du PSE, notamment

- Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et élevage ;
- Développement de trois corridors céréaliers ;
- Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ;
- Restructuration de la filière arachide et ;
- Création de trois agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. Par ailleurs, il faut souligner que les PTF (BM, BAD, BID, FIDA, AFD, UE, USAID, coopérations italienne, belge et espagnole, etc.) nous accompagnent dans le financement de certains projets et programmes for-

mulés au niveau de mon département. Je voudrais vous citer quelques-uns que j'ai eu le plaisir de lancer cette année :

- **Le PADAER 2** : plus de 43 700 ménages ruraux vulnérables du Sénégal bénéficieront du programme. Le FIDA participe au financement du programme par un prêt de 46,3 millions d'USD et un don de 500 000 USD. Il est cofinancé par le Fonds de l'OPEP, le Gouvernement du Sénégal (9,5 millions d'USD), les communautés locales et les bénéficiaires (6,1 millions d'USD). Le PADAER 2 développera la production et la commercialisation du riz, du maïs, du fonio et des petits ruminants, et contribuera à améliorer l'élevage de volailles. Il améliorera les systèmes hydroagricoles, les infrastructures pastorales et les marchés et aidera les producteurs à accéder au crédit et à améliorer leurs connaissances des services financiers, ainsi qu'à renforcer le programme d'assurance indexé sur les conditions météorologiques mis au point pendant le PADAER-I. Le PADAER 2 vise à créer des emplois permanents et bien rémunérés pour les populations rurales vivant dans la zone du programme et à faire en sorte qu'au moins 50% des participants au programme soient des femmes et 50%, des jeunes.

- **Le PROVALE CV** : d'un coût total de 121,98 millions d'Euros, le projet est financé principalement par la Banque africaine de développement (60,83 millions €), le fonds chinois AGTF (26,75 millions €), le fonds OFID (17,83 millions €), le FIDA (3,64 millions €), le Gouvernement du Sénégal (6,63 millions €) et les bénéficiaires (6,3 millions €). Il interviendra dans trois zones agro-écologiques que sont les Niayes, le Bassin arachidier et la Casamance, soit 8 régions administratives : Kaolack, Fatick, Kaffrine, Diourbel, Thiès, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. Ses activités porteront essentiellement sur la modernisation et le développement des infrastructures agricoles, le développement des chaînes de valeur et de l'entrepreneuriat agricole des jeunes. Le projet contribuera à la création de 3.000 emplois décents sur les 5.000 créés ou promus par le Projet.

Le PROVALE-CV aura un impact direct sur 38.000 ménages, soit environ 300.000 personnes concernées.

Dans les zones d'intervention communes, le Provale nouera un partenariat avec le projet « Agri jeunes » qui assurera le renforcement des capacités des bénéficiaires, promouvra les savoirs relatifs aux bonnes pratiques nutritionnelles

et formera les jeunes à la gestion durable de leurs activités de production végétale, animale ou halieutique, transformation et commercialisation.

On passera ainsi d'un modèle de fermes familiales à des entreprises modernes à visée commerciale.

Le Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux Agri preneurs au Sénégal (Projet Agri-jeunes TekkiNdawñi) :

ce projet sera bientôt lancé. Il est cofinancé par le FIDA pour un montant de 51,9 millions d'USD, la Banque africaine de développement (10,7 millions d'USD) à travers le Projet de valorisation des eaux pour le développement de chaînes de valeurs (PROVALE CV), le Sénégal (7,2 millions d'USD) et les bénéficiaires eux-mêmes (5,9 millions d'USD). La démarche suivie fera émerger des jeunes porteurs d'une idée de projet qui leur apparaît accessible, suffisamment attractive, et rentable pour qu'ils s'engagent dans la concrétisation de cette idée en projet. Environ 50 000 jeunes seront orientés vers le dispositif d'appui : 30 000 en formation insertion et 20 000 agri preneurs. Il est important que les jeunes prennent en considération les conditions d'accès aux marchés dès la définition de leur choix d'orientation.



Les perspectives agricoles de l'après Covid-19

Il nous faut consolider les mesures en cours destinées à permettre au pays d'être autosuffisant et mieux résilient face aux changements climatiques grâce à la maîtrise de l'eau et poursuivre la modernisation de notre agriculture en vue de la rendre attractive pour la jeunesse.

Les programmes agricoles du Sénégal

ANIDA

Objectifs et Missions	Axes d'intervention	Réalisations et Partenaires
<p>Promouvoir une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois durables et rémunérateurs pour les jeunes à travers deux missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la création d'exploitations agricoles modernes et intégrées et y insérer les jeunes agriculteurs ; - Appuyer l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral. 	<p>L'aménagement de fermes agricoles villageoises et familiales dénommées « Naatangué » pour des activités de productions agro pastorales et aquacoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement et l'appui aux petits agriculteurs privés installés dans les Aires Agricoles Émergentes (AAE) ; - Le conseil agricole et la formation des agriculteurs ; - L'appui à l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral. 	<p>Le cumul des fermes réalisées est de trois cent vingt-neuf (329) fermes naatangué (155 Fermes Villageoises et 174 Fermes Familiales) et six (6) Aires agricoles émergentes réparties comme suit :</p> <p>Tableau : Bilan des réalisations en fin 2019(PTF : l'Union européenne (PACERSEN), la BAD (PasaLouMaKaf, PAPEJF, P2RS.), la Banque Mondiale (PPDC et PARIIS), la Coopération Espagnole (PAPEFI), la Coopération italienne (PAPSEN et PAIS) et la Coopération brésilienne.</p>

	FV	FF	TOTAL
Dakar	3	2	5
Diourbel	9	2	11
Fatick	11	5	16
Kaffrine	26	0	26
Kaolack	7	10	17
Kédougou	0	4	4
Kolda	13	40	53
Louga	27	10	37
Matam	3	0	3
Saint Louis	3	4	7
Sédhiou	12	28	40
Tambacounda	3	0	3
Thiès	25	14	39
Ziguinchor	13	55	68
Total	155	174	329

Les programmes agricoles du Sénégal

SAED

Objectifs et Missions	Axes d'intervention	
<p>Réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires. Elle est donc chargée de la mise en œuvre des programmes agricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal, dans le sous-secteur de l'irrigation.</p> <p>Pour l'objectif prioritaire d'autosuffisance en riz, la contribution attendue de cette de l'ordre de 57% besoins nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'investissements publics ; - Maintenance des infrastructures hydroagricoles ; - Gestion de l'eau et de l'environnement, - Aménagement rural et sécurisation foncière ; - Appui à la mise en valeur et à la professionnalisation ; - Appui à l'entrepreneuriat rural privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation significative de la capacité de stockage du riz paddy ; - La systématisation des ateliers de lancement des campagnes agricoles à l'échelle départementale sous la conduite de l'Autorité locale ; - L'implication et la sensibilisation des autorités locales dans la mise en application des outils fonciers développés par la SAED pour aider à booster le taux de mise en valeur ; - La préparation de la mise sur pied d'un comité conjoint de lutte anti aviaire entre la Mauritanie et le Sénégal pour venir à bout des oiseaux durant les récoltes ; - La mise en œuvre de stratégies concertées pour améliorer le remboursement du crédit agricole; - L'aménagement d'une superficie de 7731 hectares (dont 5130 ha de nouvelles créations, 1221 ha de PI à réhabiliter et 1360 ha à réfectionner) à travers les projets et programmes suivants :
Réalisations et Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> • PDIDAS (aménagement tertiaire de 800 ha) • Projet indien d'appui à l'autosuffisance en riz (2867 ha) • PGIRE 2 (aménagement du périmètre de Tellel (900 ha) • Programme de reconversion de dettes (253 ha) • Projet Chaîne de valeur riz (501 ha) • PARIIS (960 ha) • Projet APEFAM 1 (790 ha) • Projet Waoundé (travaux complémentaires sur 10 ha) • Programme de réfection de périmètres inondés à Bakel (400 ha)
<ul style="list-style-type: none"> - L'atteinte, pour la première fois, de la barre des 100 000 ha emblavés dans la VFS sur une année; - L'atteinte des objectifs de mise en valeur des cultures de diversification en Saison Sèche Froide avec plus de 20 000 ha emblavés cette année sur un objectif de 17 215 ha; - L'allure ascendante de la courbe de production de paddy en nette progression qui doit être maintenue (451 000 tonnes en 2019) ; - Un renforcement du parc de matériels de travail du sol, de récolte, de battage et d'irrigation ; 		

Les programmes agricoles du Sénégal

SODAGRI

Objectifs et Missions

L'augmentation de la productivité et des productions agricoles.

Axes d'intervention

- Gestion de l'eau, des terres via un renforcement des compétences des collectivités territoriales pour une meilleure utilisation des ressources des différents terroirs.
- L'approche d'appui conseil de la SODAGRI est orientée sur l'exploitation familiale, sur la diversification avec notamment le riz pluvial principalement, mais aussi le maïs, la banane, la mangue, l'anacarde et le lait.

Réalisations et Partenaires

Entre 2015 et 2019, les emblavures sont passées de 10.280 ha à plus de 115.000 ha pour une production de plus de 350 000 tonnes de riz paddy.

Pour cette année marquée par la pandémie COVID-19, la SODAGRI prévoit la couverture 225 400 ha de riz et 17 850 ha de maïs dans sa zone d'intervention. Les prévisions en termes de production sont de 685 000 T de riz paddy et 70 000 T de maïs.



Le PPDC Et La SODAGRI : en visite Dans les parcelles Rizicoles de L'entente de Diouloulou

Une banque (Crédit Agricole) dans le cadre de la politique agricole du Sénégal



LA BANQUE AGRICOLE
Experte et ouverte

Dans le cadre du PRACAS, divers mécanismes de financement sont pris en charge par l'Etat à travers le BCI, les PTF et le secteur privé incluant les institutions et les ménages.

Avec la mise en œuvre de la LOASP, le secteur du financement s'est considérablement amélioré grâce à la mise en place de différents instruments de financement du secteur rural qui viennent compléter ceux déjà existants. Ces instruments sont divers mais complémentaires. Il s'agit :

- Du **Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR)** pour le financement des équipements et autres investissements des exploitations agricoles ;
- De la **Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)** pour la prise en charge de l'assurance agricole ;
- Du **Fonds d'Investissement et de Garantie Prioritaire** pour permettre aux **Pme et aux groupements de femmes et de jeunes** d'accéder au crédit bancaire ;
- Du **Fonds Koweïtien** qui est constitué par des ressources allouées à l'Etat du Sénégal par le **Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe** et destiné à offrir des « micro crédits » et des « petits prêts » aux femmes. Il est doté de 2,5 milliards de F CFA (Refinancement des SFD : 1 milliard et 1,5 milliard financement de porteurs de projets via la CNCAS) et a pour principale cible les femmes s'activant dans le secteur primaire. Le fonds.
- Du **Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques** dont l'objet est de financer des projets stratégiques structurants, créateurs d'emploi, pour soutenir des **PME/PMI sénégalaises**, détenir et gérer des participations et autres actifs de l'Etat et investir et préserver les ressources pour les générations présentes et futures ;
- La **Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE)** pour financer les PME ;
- La **Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER)**,
- Du **Fonds National de Recherche Agricole et Agro-Alimentaire (FNRAA)** et du **Fonds National de Développement Agro-Sylvopastoral (FNDASP)** pour le financement des services agricoles (recherche, formation, conseil agricole et rural et appui institutionnel des organisations de producteurs ;

L'équipement agricole

(dans le cadre du PPP)

Son Excellence le Président Macky Sall, dès son accession à la magistrature suprême du pays a opté pour une agriculture moderne. La déclinaison du nom du ministère en charge de l'agriculture qui englobe le terme « Equipement rural » et la création, pour la première fois, d'une Direction de la Modernisation de l'Equipement rural en attestent amplement.

L'analyse de la situation de l'équipement des exploitations agricoles familiales en 2012 a montré un déficit criard de matériel de traction animale et une vétusté générale déplorée. Appuyé par les partenaires au développement, le MAER s'est mis en œuvre pour opérationnaliser la vision du Chef de l'Etat en définissant une politique de mécanisation qui met au centre le producteur et les PME/PMI à travers les acteurs du Métal Mécanique et les sociétés nationales de fabrication de matériels.

C'est ainsi que **le Président Macky Sall s'est engagé à dégager annuellement 5 milliards pour l'équipement du monde rural en petits matériels. Au bout 6 ans, 61 000 unités de culture attelée furent mises à la disposition des producteurs sénégalais.**

Et l'impact de cet équipement ne s'est pas fait attendre ; la part de cette politique d'équipement dans l'augmentation significative des emblavures, de la productivité et de la production est connue et reconnue de tous.

Son ambition de faire du Sénégal un Hub du machinisme agricole a conduit le Gouvernement du Sénégal à dégager des stratégies de coopération avec des pays amis et de partenariats stratégiques avec des sociétés privées évoluant dans le domaine des équipements agricoles.

La première approche a conduit le Sénégal à signer des programmes de coopération avec deux pays amis. Il s'agit de l'Inde et le Brésil à travers des institutions bancaires (Exim Bank pour l'Inde et Banco de Brasil pour le Brésil). C'est ainsi que le Programme d'Appui au Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) en coopération avec l'Inde pour 32 milliards pour le volet équipements et infrastructures ruraux dans sa première phase a permis de mettre à la disposition des producteurs 1193 unités motorisées dont 520 tracteurs.

Avec la réussite de sa politique d'autosuffisance alimentaire (Mais Alimentos = Plus de nourriture au Brésil), le Brésil a voulu

aider des pays amis à travers le monde à s'en inspirer en créant le Programme « Mais Alimentos International = Plus de nourriture dans le monde ».

Le Sénégal est l'un des 4 pays africains élus dans ce programme. Les deux phases déroulées ont permis de transférer des technologies brésiliennes au Sénégal. C'est ainsi que plus de 2 500 unités ont été acquises dont 540 tracteurs.

L'approche Partenariat Public – Privé (PPP) noué avec une société belge (DEM) avec sa filiale sénégalaise a permis au MAER d'acquérir 1 611 unités motorisées dont 400 tracteurs.

Le tableau qui suit fait la synthèse des différents programmes d'équipement mis en œuvre de 2012 à 2020.

Programmes d'équipement mis en œuvre de 2012 à 2020

PROGRAMMES	MATERIELS MOTORISES				DONT TRACTEURS			
	Nombre d'unités acquises	livrées	%	reste	Nombre d'unités acquises	livrées	%	reste
Programme Indien								
Programme Belge	1193	852	71%	341	520	458	88%	62
Programme Brésilien AGRI	739	520	70%	219	400	394	99%	6
Programme Brésilien TSE	701	593	85%	108	175	170	97%	5
Programme Brésilien Total	1440	1113	77%	327	225	200	89%	25
Total programmes motorisés	4244	3184	75%	1060	400	370	93%	30
Programme traction animale	61000	60520	99%	480	1320	1222	93%	98



Programmes et projets agricoles mis en place par le Président de la République depuis son arrivée au pouvoir	
Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER)	Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions de Kédougou, Kolda, Matam et Tambacounda.
Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS)	Objectif global : Développer une agriculture commerciale inclusive et une gestion durable des terres dans les zones du Lac de Guiers et du Ngalam.
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) 2A	Objectif global : intensifier la production, la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans des filières prioritaires des produits agricoles des pays participants classifiés parmi les principales filières prioritaires des produits agricoles de la région, tel que décrit dans l'ECOWAP.
Programme Agricole ITALIE-SENEGAL	Objectif global : Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations des régions d'intervention du programme de coopération Italie – Sénégal dans une logique de développement concerté au niveau local et durable.
Programme d'Appui aux Filières Agricoles Extension (PAFA/E)	Objectif global : Améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin arachidier, à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées.
Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM/CSA)	Objectif global : Contribuer d'une part à l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'autre part, à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales des communautés vivant dans les Régions de Matam et de Saint Louis.
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA/LOUMAKAF)	Objectif global : Réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire dans sa zone d'intervention.

Programmes et projets agricoles mis en place par le Président de la République depuis son arrivée au pouvoir	
Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de l'Appui à la mise en marche dans la région de Matam (ASAMM)	Objectif global : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles.
Projet De Développement D'une Résilience à L'Insecurite Alimentaire Récurrente Au Sénégal (DRIARS)	Objectif global : Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et au développement de la résilience des populations vulnérables
Projet de Renforcement de la Résilience pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Au Sahel (P2RS)	Objectif global : Eradiquer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, et à construire un patrimoine permettant de renforcer durablement leurs moyens.
Programme National d'Autosuffisance En Riz (PNAR)	Objectif global : Organiser et planifier la marche du Sénégal vers l'Autosuffisance en Riz
Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal	Objectif global : Développement économique durable des terroirs ruraux du Tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de la sécurité alimentaire, de la nutrition des populations rurales de ces zones.
Projet d'Autonomisation des Petits Producteurs Horticoles (SHEP)	Objectif global : Augmenter les revenus provenant de l'horticulture grâce à la pratique de l'approche d'une agriculture orientée vers le marché (ou approche SHEP).
Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	Objectif global : Renforcer la capacité des parties prenantes et d'accroître les superficies irriguées pour une performance d'irrigation améliorée dans six pays du Sahel.

Programmes et projets agricoles mis en place par le Président de la République depuis son arrivée au pouvoir	
Projet de Développement Rural dans la Zone de Waounde	Objectif global : Augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.
Projet Agriculture Irriguée et Développement Economique des territoires ruraux de Podor (AIDEP)	Objectif global : Augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.
Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du bassin du fleuve Sénégal (PGIRE II)	Objectif global : Augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.
Projet d'Appui à la Promotion des Exploitations familiales de Matam (APEFAM)	Objectif global : Augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Il s'agit d'améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'Agriculture et de l'élevage par la création d'infrastructures rurales (aménagement hydro agricoles, pistes rurales, etc.
Projet de Réhabilitation et d'Extension des Périmètres Irrigués Villageois des zones de Donaye, Diattar, Guédé dans le département de Podor (PREPIV)	Objectif global : Augmenter les superficies aménagées pour le riz dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués en vue de contribuer à la production
Programme national d'insertion et de développement agricole (ANIDA)	Objectif global : Promouvoir le développement d'une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes.

Programmes et projets agricoles mis en place par le Président de la République depuis son arrivée au pouvoir	
Projet d'Appui à la production durable du riz pluvial à Kaolack, Kaffrine et Fatick	Objectif global : Contribuer à la levée des contraintes majeures de la riziculture pluviale dans la zone cible.
Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal (PAPRIZ)	Objectif global : Appuyer techniquement tous les maillons de la chaîne de valeur depuis les aménagements rizicoles jusqu'à la commercialisation en passant par la production et la transformation afin d'améliorer la productivité et la rentabilité de la riziculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal.
Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA)	Objectif global : Accroître les investissements destinés à l'agriculture par un appui au MAER dans l'amélioration des processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'analyse de ses politiques.
Projet de Développement des chaînes de valeur riz dans la vallée	Objectif global : Contribuer à réduire l'importation élevée de riz et à stimuler la croissance économique en améliorant la production, la transformation et la commercialisation, et en renforçant la participation du secteur privé.
Projet acquisition de matériel agricole	Objectif global : Renforcer et moderniser le matériel agricole.
Projet de production maraîchère et de micro-jardinage	Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des populations ciblées.
Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeur (PROVALE-CV).	Objectif global : Le projet contribuera au renforcement de l'employabilité des jeunes et du pouvoir économique et décisionnel des femmes. Il favorisera l'allègement des tâches et le renforcement de la résilience et des moyens d'existence des couches vulnérables, tout en amplifiant les efforts de développement de l'économie locale et de réduction de la pauvreté en milieu rural.



Monsieur le Ministre, parlez-nous des objectifs de production à l'échelle 2021-2022 ?

Les objectifs de production ont été fixés en tenant compte d'un contexte national et international marqué par le Covid-19, de ceux déclinés dans la lettre de Politique de développement sectoriel et des orientations stratégiques du MAER.

En plus de la contribution sur ressources internes de l'Etat, la fixation de ces objectifs tient compte de la contribution des projets et programmes appuyés par les Partenaires techniques et financiers (PTF). Ils se présentent comme indiqués ci-après :

**3,4 millions
tonnes
de céréales**

soit une hausse de 23% dont

- 1,5 millions de riz,
- 950 mille tonnes de maïs,
- 1,5 millions d'arachide
- 25 000 tonnes de coton
- et 3.3 millions de tonnes d'espèces diverses (manioc, pastèque et niébé)

La coopération japonaise, un allié de taille dans le programme de sécurité alimentaire

Motoculteur (don du PAPRI22) expérimenté dans un Périmètre Irrigué Villageois (PIV) à Podor

L'année 2020 marque les 60 ans des relations diplomatiques entre la République du Sénégal et le Japon, et les 40 ans d'existence du programme des volontaires japonais. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est chargée de l'Aide Publique au Développement du Gouvernement du Japon avec trois principales modalités de coopération que sont : la coopération technique, la coopération financière non-remboursable et la coopération par l'octroi de Prêt. Ce qu'il faut retenir d'emblée, c'est qu'au Sénégal nous travaillerons davantage sur la sécurité alimentaire, l'autosuffisance en riz et la résilience des communautés locales pour promouvoir encore plus le PSE post COVID-19.

Nous tenons particulièrement à féliciter le Président de la République Macky SALL et son gouvernement pour tous les efforts déployés afin de faire face à cette pandémie qui a déstabilisée l'économie mondiale et les plans de développement de la plupart des pays. La **JICA** accompagnera dans ce contexte, les efforts du gouvernement en mettant à contribution toutes les ressources à sa disposition.

60 ans des relations diplomatiques
entre la République du Sénégal et le Japon.

40 ans d'existence du programme
des volontaires japonais.

La **JICA** intervient dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures, la pêche et l'agriculture. Plusieurs projets d'envergure dans le domaine de l'agriculture sont déjà mis en oeuvre.

Soutien à la filière riz : améliorer la productivité du riz irrigué



M. Masakatsu KOMORI

Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal

Nous remercions également le Ministre en charge du Plan Sénégal Emergent de nous donner l'opportunité de contribuer dans cette deuxième édition du magazine tam tam de l'Emergence consacrée au secteur agricole. Mais permettez-moi, tout d'abord de profiter de cette occasion pour rendre un vibrant hommage au grand tambour-major Monsieur Doudou Ndiaye Coumba Rose, qui a fait connaître le tamtam dans le monde entier. Au Japon aussi résonne le taïko, un tambour millénaire qui a été utilisé pour divers fins : chasser des animaux nuisibles des cultures, ou pour faire tomber la pluie. Le taïko est toujours populaire surtout pour les festivals.

Pour rappel la JICA intervient dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures, la pêche et l'agriculture. Plusieurs projets d'investissement dans le domaine de l'agriculture sont déjà mis en oeuvre, autour d'une stratégie visant à dynamiser l'économie rurale qui met la priorité sur la culture du riz, la denrée alimentaire la plus consommée au Sénégal, et promeut sa production nationale à travers diverses composantes telles que l'amélioration de la productivité, de la distribution, de la gestion des fermes, etc. Il s'agit aussi de stimuler le développement global de l'économie rurale et la résilience contre le risque du changement climatique par l'assurance de durabilité

des bases de production, l'augmentation des revenus des ruraux et la maîtrise de la dégradation de l'environnement, du point de vue du développement communautaire intégré.

Dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (**PRACAS**) qui est le volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), la JICA appui parmi les filières prioritaires : la filière riz et la filière de fruits et légumes. Des filières qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la JICA validées en août 2019, lors de la dernière **TICAD 7** (Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique) qui est le cadre privilégié de dialogue triennal entre les pays afri-



Des filières qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la JICA validées en août 2019, lors de la dernière TICAD 7 (Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique) qui est le cadre privilégié de dialogue triennal entre les pays africains, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile, et le Japon. Je tiens aussi à remercier le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, Professeur Moussa BALDE qui connaît bien le sens de la coopération japonaise. Il nous a fait l'honneur de faire son premier déplacement à l'étranger en tant que Ministre au Japon lors de la TICAD 7.

Dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (**PRACAS**) qui est le volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), la JICA appui parmi les filières prioritaires : la filière riz et la filière de fruits et légumes. Des filières qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la JICA validées en août 2019, lors de la dernière TICAD 7 (Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique) qui est le cadre privilégié de dialogue triennal entre les pays africains, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile, et le Japon.

cains, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile, et le Japon. Je tiens aussi à remercier le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, Professeur Moussa BALDE qui connaît bien le sens de la coopération japonaise. Il nous a fait l'honneur de faire son premier déplacement à l'étranger en tant que Ministre au Japon lors de la TICAD 7.

Le Japon qui a une expertise avérée dans la riziculture, appui la stratégie du Programme National d'Autosuffisance en Riz (**PNAR**) avec le lancement de la deuxième phase de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (**CARD**). C'est une initiative qui vise à un second doublement de la production de riz en Afrique subsaharienne pour passer de 28 millions de tonnes métriques en 2018 à 56 millions de tonnes métriques en 2030.

En décembre 2019, les travaux de l'atelier d'élaboration du document de programmation de la stratégie nationale de développement de la riziculture sénégalaise en phase avec la CARD se sont basés en partie sur le Plan Directeur du Développement de la Riziculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal (2018-2027) élaboré avec l'appui technique du Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les aménagements hydro-agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal (**PAPRIZ2**). Un Projet qui a pour but de booster la production et la qualité du riz dans les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal, particulièrement dans les départements de Dagana et de Podor en améliorant la technologie de culture, l'entretien des infrastructures d'irrigation, des services

des prestataires agricoles et la promotion de la double culture. Dans le cadre du Plan Directeur du Développement de la Riziculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal, la JICA envisage pour la première fois d'octroyer un Prêt concessionnel dans le secteur agricole. Il s'agit d'un financement pour exploiter une superficie de 9 000 ha à travers la réhabilitation/extension de systèmes d'irrigation et de drainage, la construction d'infrastructures agricoles connexes (pistes agricoles, magasins de stockage, etc.), et le renforcement de la mécanisation agricole dans la Vallée du Fleuve Sénégal en collaboration avec la **SAED** comme agence d'exécution.

La JICA compte ainsi diversifier sa coopération riche d'une expérience de plus de 30 ans dans la Vallée du fleuve Sénégal. La JICA mène également une étude pour envisager l'expansion géographique de sa coopération dans la riziculture au sud du Sénégal qui peut jouer un rôle encore plus important dans la réussite de la stratégie d'autosuffisance en riz du pays.



Visite d'une délégation de la JICA à des commerçants qui vendent des produits des horticulteurs suivi par le SHEP

L'approche SHEP a enregistré des résultats très satisfaisants au Sénégal (augmentation de revenus de 68% en moyenne en 2018 comparé à 2017) grâce à l'excellente coopération entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale (ANCAR).

Appui à la filière horticole (fruits et légumes) : produire pour vendre

Cette filière est hautement stratégique et possède des avantages comparatifs considérables pour le Sénégal. C'est pourquoi, le Projet de Renforcement des Capacités des Petits Producteurs Horticoles (SHEP) appuyé par la JICA fait la promotion d'une agriculture orientée vers le marché ou approche SHEP. L'approche SHEP prône un changement de paradigmes et encourage les horticulteurs à « produire stratégiquement pour vendre » et non pas à « produire et chercher ensuite à vendre ». Aussi l'approche SHEP contribue à l'autonomisation des petits producteurs horticoles et à l'amélioration de leurs revenus. Cette

approche SHEP mise en oeuvre dans plus de 20 pays dans le monde, a été lancée dans la Zone des Niayes pour une période de cinq (5) ans (2017-2022). L'approche SHEP a enregistré des résultats très satisfaisants au Sénégal (augmentation de revenus de 68% en moyenne en 2018 comparé à 2017) grâce à l'excellente coopération entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale (ANCAR). C'est ainsi que plus de 1000 horticulteurs ont été formés sur l'approche SHEP jusqu'à maintenant. Ces résultats positifs sont à la base de la reconnaissance du Sénégal

comme une référence en matière de mise en oeuvre de l'approche SHEP en Afrique francophone. Ce qui lui a valu d'abriter pendant deux années successives l'Atelier international sur l'Approche SHEP. Aussi, les performances du Sénégal ont été présentées par le Japon comme modèle à l'occasion du sommet de la TICAD 7. Enfin, le Sénégal a accueilli des représentants de pays francophones et d'Afrique de l'Ouest notamment le Burkina Faso, le Niger, Madagascar, le Mali et le Nigéria pour partager son expérience sur cette approche.

Le Projet de Renforcement des Capacités des Petits Producteurs Horticole (SHEP) appuyé par la JICA fait la promotion d'une agriculture orientée vers le marché ou approche SHEP. L'approche SHEP prône un changement de paradigmes et encourage les horticulteurs à « **produire stratégiquement pour vendre** » et non pas à « produire et chercher ensuite à vendre ».



Visite d'échange des groupements SHEP à Ndoiyene (Sebikotane)

Autres appuis stratégiques : appui au secteur privé

L'aide Publique au Développement du Japon pourra désormais être utilisée comme un levier pour faciliter la collaboration avec le secteur privé afin de proposer des solutions adaptées aux besoins de l'Afrique. Il faut noter que le thème de la dernière TICAD 7 était « Faire avancer le développement en Afrique par les personnes, les technologies et l'innovation ». Concernant les entreprises japonaises qui souhaitent de plus en plus investir sur le continent, elles disposent de technologies pour contribuer à la modernisation de l'agriculture sénégalaise. C'est ainsi que depuis quelques années, la JICA finance l'étude dans la commune de Thiépp (Louga) conduite par l'entreprise japonaise Teral Inc pour tester diffé-

rents modèles de pompe solaire dans le but d'améliorer les systèmes d'irrigation aussi bien pour le maraîchage que pour l'accès à l'eau potable. La JICA a également financé l'étude de marché et des tests de culture de Kagome, une entreprise industrielle japonaise dans la transformation alimentaire et l'agriculture, qui a finalement décidé de s'installer au Sénégal dans le département de Dagana, pour la production de tomate de haute qualité nutritionnelle. Il faut noter que, le développement de l'industrie agricole, est un des engagements du Japon qui contribuera à la croissance des économies africaines.

La mise en oeuvre de la stratégie agricole sénégalaise est renforcée par la prise de mesures d'accompagnement ayant trait à la gestion durable de terres agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables.

La déclaration de l'Initiative pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique (IFNA) pour renforcer la sécurité alimentaire de 1 000 000 d'africains adoptée lors de la TICAD 7 contribue à renforcer la résilience des populations.

Mis en oeuvre au Sénégal en collaboration avec la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) sur une période de dix (10) ans (2016-2025),

Renforcement de la résilience des populations

L'IFNA vise donc à appuyer les efforts du gouvernement dans l'accélération de la mise en oeuvre de sa politique en matière de nutrition en créant une plate-forme pour accroître la collaboration entre les différents secteurs et ministères, combler les lacunes au niveau de l'action pour produire des résultats collectifs sur le terrain et fournir un cadre d'apprentissage mutuel.

Dans le même but, le Projet de Renforcement des Capacités en matière de Gouvernance de la Sécurité Alimentaire et de la Résilience (RCGSAR) s'aligne aux orientations

nationales de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035) opérationnalisée par le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNA-SAR 2018-2022). Ce Projet a pour objectif principal d'optimiser les capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (SECNSA), en améliorant la collecte, l'analyse, le suivi et évaluation, la coordination des intervenants afin d'établir des mesures effectives et adaptées sur le terrain.

Enfin, il y a l'Initiative Africaine pour Lutter contre la Désertification (AICD) lancée en août 2016 en marge de la TICAD 6 à Nairobi (Kenya) qui contribue à la croissance verte soucieuse de la préservation de la base productive. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, ce Projet a pour but de promouvoir dans les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique, des mesures adéquates pour lutter durablement contre la désertification. Le hub régional du sahel qui est le Sénégal à travers divers activités facilite la mise en place d'un réseau solide

Appui au secteur privé

L'Aide Publique au Développement du Japon pourra désormais être utilisée comme un levier pour faciliter la collaboration avec le secteur privé afin de proposer des solutions adaptées aux besoins de l'Afrique. Il faut noter que le thème de la dernière TICAD 7 était « Faire avancer le développement en Afrique par les personnes, les technologies et l'innovation ». Concernant les entreprises japonaises qui souhaitent de plus en plus investir sur le continent, elles disposent de technologies pour contribuer à la modernisation de l'agriculture sénégalaise.

C'est ainsi que depuis quelques années, la JICA finance l'étude dans la commune de Thiépp (Louga) conduite par l'entreprise japonaise Teral Inc pour tester différents modèles de pompe solaire dans le but d'améliorer les systèmes d'irrigation aussi bien pour le maraîchage que pour l'accès à l'eau potable. La JICA a également financé l'étude de marché et des tests de culture de Kagome, une entreprise industrielle japonaise dans la transformation alimentaire et l'agriculture, qui a finalement décidé de s'installer au Sénégal dans le département de Dagana, pour la production de tomate de haute qualité nutritionnelle. Il faut noter que, le développement de l'industrie agricole, est un des engagements du Japon qui contribuera à la croissance des économies africaines.

Le Projet de Renforcement des Capacités en matière de Gouvernance de la Sécurité Alimentaire et de la Résilience (**RCGSAR**) s'aligne aux orientations nationales de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035) opérationnalisée par le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNASAR 2018-2022). Ce Projet a pour objectif principal d'optimiser les capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (**SECNSA**).

L'appel du Président sénégalais pour « l'avènement d'un nouvel ordre mondial qui met l'humain et l'humanité au coeur des relations internationales » est en phase avec la vision de la JICA « Leading the world with trust », qui met la confiance au centre de nos relations.

comprenant les pays participants et les partenaires au développement pour lutter contre la désertification et renforcer la résilience au changement climatique et contribuer à sensibiliser le monde à la désertification à travers 3 piliers que sont : le réseautage, le partage de connaissances et l'accès aux financements. Le renforcement de la résilience des communautés qui est envisagé à travers la lutte contre la désertification est sans aucun doute le soubassement d'une agriculture durable reposant sur des terres fertiles.

En résumé, la stratégie du Japon dans le secteur de l'agriculture est donc d'accompagner, principalement, le secteur primaire par l'amélioration de la productivité, la commercialisation des produits agricoles et la promotion du développement des communautés, en vue de soutenir le développement durable de l'économie rurale. Nous sommes convaincus que l'agriculture peut porter la croissance et relancer l'économie sénégalaise. Aussi, nous

croyons que le Sénégal peut être un hub industriel et jouer un rôle majeur dans la coopération régionale.

La réflexion de la JICA est dès lors axée sur un appui à long terme pour une agriculture durable, s'inscrivant dans le contexte post COVID-19.

Par ailleurs, nous sommes résolus à adapter nos mécanismes d'intervention et à promouvoir l'innovation pour une société plus résiliente. Pour cela, il faut une agriculture intelligente « smart agriculture » qui favorise une gestion rationnelle des ressources en eau, des terres, et une meilleure adaptation aux conditions climatiques. Cette transition qu'il faudra vulgariser se fera grâce au renforcement des capacités des ressources humaines et le transfert de technologies. La JICA dont la coopération technique constitue une des principales modalités d'assistance ne ménagera aucun effort pour la formation des acteurs du secteur agricole en collaboration avec les autorités sénégalaises. L'appel du Président séné-

galais pour « l'avènement d'un nouvel ordre mondial qui met l'humain et l'humanité au coeur des relations internationales » est en phase avec la vision de la JICA « Leading the world with trust », qui met la confiance au centre de nos relations. Harmonisons donc nos sonorités, celles du tam tam et du taïko pour relever ensemble le défi de la souveraineté alimentaire du Sénégal dans la cadre du PSE.

Dans le contexte post COVID-19, beaucoup d'analystes prédisent une situation encore plus difficile que celle que nous vivons actuellement. Il faudra donc renforcer les valeurs d'entraide et de générosité à tous les niveaux, comme le dit si bien ce magnifique proverbe en wolof qui caractérise parfaitement la force de la solidarité humaine « NIT NITAY GARABAM »*, « L'homme est le remède de l'homme »



Sénégal
en images
"Lac Rose vu du ciel"



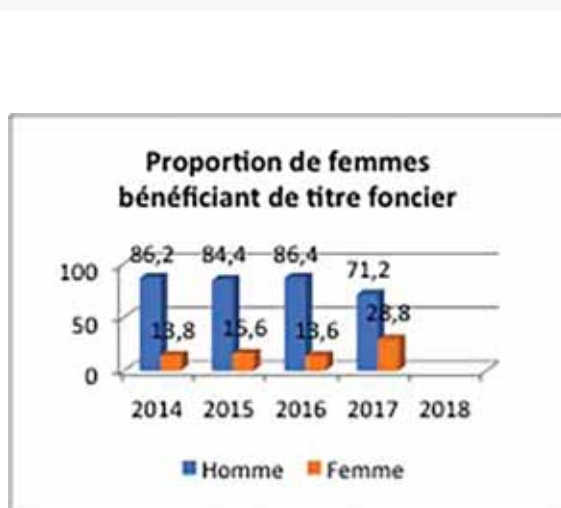
Femme et monde agricole

La population sénégalaise compte 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes. Elle est majoritairement rurale. Les ménages agricoles constituent plus de 50% des ménages du Sénégal. En 2017, 92,2% des chefs de ménage agricole étaient des hommes contre seulement 7,8% pour les femmes. La part des femmes a connu une progression de 1,5% en 2018.

Femme rurale dans la politique agricole du Plan Sénégal Emergent



NDÈYE SALI DIOP DIENG - Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants



L'agriculture constitue un maillon important dans l'économie nationale de par sa contribution à la création de valeur ajoutée (plus de 1200 milliards en 2018), d'emplois, à la réduction de la pauvreté et d'atteinte à la sécurité alimentaire.

Fort de ce constat, l'agriculture est considérée comme secteur phare qui contribue à la transformation structurelle de l'économie et la croissance, conformément à la vision de Son Excellence Monsieur Macky SALL Président de la République déclinée à travers le Plan Sénégal

Emergent (PSE). Dans ce cadre, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du PSE, se fonde entre autres sur la modernisation de l'exploitation agricole familiale, avec l'implication des jeunes et des femmes dans la mise en place des fermes agricoles génératrices d'emplois.

La population sénégalaise compte 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes. Elle est majoritairement rurale. Les ménages agricoles constituent plus de 50% des ménages du Sénégal.

En 2017, 92,2% des chefs de ménage agricole étaient des hommes contre seulement 7,8% pour les femmes. La part des femmes a connu une progression de 1,5% en 2018.

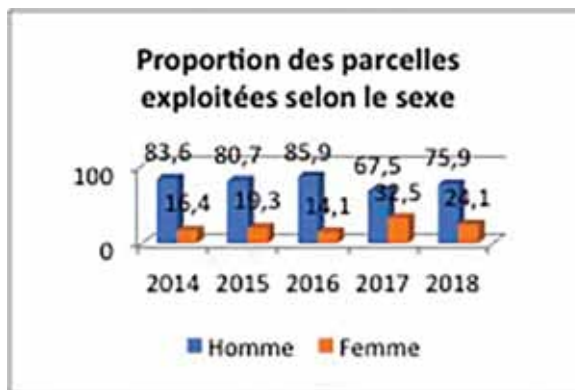
En 2018, la population agricole est estimée à 5 763 432 dont 48% de femmes qui jouent un rôle important dans le secteur. Cela montre la pertinence du repositionnement des femmes dans l'agriculture qui connaît une mutation accélérée sous l'effet du commerce, de la mondialisation, du changement climatique, des nouvelles technologies et des flux migratoires.

Les efforts consentis par l'Etat ont permis d'enregistrer des résultats substantiels, cependant des défis demeurent.

Sous-secteur de l'agriculture

Dans le but de corriger les inégalités liées à l'accès aux actifs agricoles et de renforcer le positionnement des femmes dans le sous-secteur, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural (MAER) a pris la circulaire n° 0989 du 5 juin 2018 permettant de fixer des quotas au profit des femmes pour l'affectation des terres aménagées, des tracteurs subventionnés, l'octroi de financements, l'attribution de semences certifiées, l'augmentation de leur taux de représentation dans les instances de décision, entre autres.

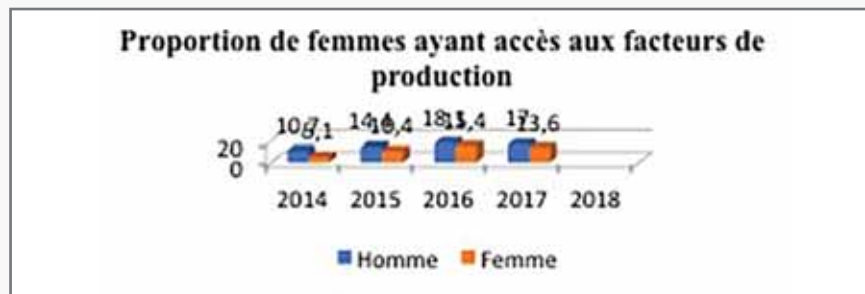
Concernant l'accès au foncier, on note une amélioration du nombre de femmes propriétaires de parcelles sous forme de titre foncier



sur la période 2014-2017. Le taux est passé de 13,8% en 2014 à 28,8% en 2017 soit une progression de 15 points. Cette performance est la conséquence des facilitations d'accès au foncier et aux intrants agricoles au niveau des projets et programmes.

S'agissant de l'exploitation des parcelles

selon le sexe du producteur, elle évolue en dent de scie sur la période 2014-2018. On note des avancées concernant la part des femmes en 2014 (16,4%), en 2015 (19,3%), en 2017 (32,5) et en 2018 (24,1%). Entre 2016 et 2017, une progression de 18 points a été notée. Cependant, elle a accusé une baisse de 8 points entre 2017 et 2018. Cela peut être imputable au faible niveau de revenu des femmes.



Pour l'accès aux facteurs de production,

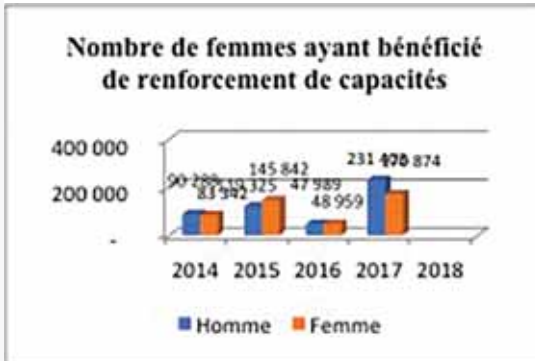
sur la période 2014-2016, on enregistre une nette augmentation des parcelles semées avec des semences certifiées qui sont aussi bien sous la responsabilité des hommes (10,7% à 18,1%) que des

femmes (5,1% à 15,4%) soit 10 points et une légère baisse en 2017 (17% pour les hommes et 13,6% pour les femmes).

Cela est la résultante de l'utilisation des semences certifiées issues du programme de reconstitution du capital semencier au niveau du programme agricole annuel.

Pour ce qui est de l'engrais, 76,4% des superficies exploitées par les femmes n'ont pas reçu de fumure organique contre 65,1% pour les hommes. Cependant, 23,6% des superficies exploitées par les femmes ont reçu de la fumure contre 34,9% pour les hommes en 2014.

En termes de bénéficiaires, 327 843 producteurs (hors programme agricole) ont pu bénéficier d'appui en intrants agricoles (semences, engrais, matériel agricoles) dont 13% de



femmes en 2014 et 210 734 producteurs dont 27 % en 2015. 149 589 producteurs ont pu bénéficier d'appui en intrants agricoles (semences, engrais) et en matériel agricole dont 26% de femmes en 2016.

16 868 tonnes d'engrais subventionnés (hors programme agricole) ont été cédés aux producteurs dont 7%



pour les femmes, 7 882 tonnes de semences certifiées R1 de riz mis à la disposition des producteurs dont 42% pour les femmes et 121 369 tonnes de semences d'arachide cédée aux producteurs en 2017.

En ce qui concerne l'accès aux équipements, 12 354 d'unités de matériel de traction animale subventionné (culture attelée) ont été cédées aux producteurs dont 27 % (3 335) pour les femmes et 35 tracteurs subventionnés octroyés aux producteurs dont 17% pour les femmes. Pour la

filière riz, 300 semoirs à riz, 50 batteuses ASI, 100 décortiqueuses et 25 motoculteurs ont été distribués dont 37% pour les femmes en 2017.

Le volet renforcement des capacités

des producteurs est en tendance haussière sur la période 2014-2017, passant

de 173 630 (dont 48% de femmes) à 402 277 (dont 42% de femmes). Ces progrès ont été obtenus grâce à la place prépondérante qu'occupent l'appui-conseil dans le PRACAS et les moyens mis en œuvre.

Pour le financement de projets

dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation, 1 345 564 589 FCFA ont été injectés par le Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) et le Projet d'Aménagement pour le Développement

Economique des Niayes (PADEN) dont 20% pour les Femmes, soit 269 112 917 FCFA en 2016.

En 2017, un montant de 24 241 100 328 FCFA a été accordé aux producteurs dont 30% pour les femmes, soit 7 272 330 098 FCFA. Il concerne 88 713 producteurs dont 47% de femmes.

Concernant l'emploi créé /consolidé,

Il est passé de 10 000 en 2015 à 22 234 en 2017 soit un taux de croissance de 216,63%.

Pour les femmes, leur part est passée de 42,86% à 60%. Cela dénote d'une bonne politique d'emploi de l'Etat pour diminuer le taux de chômage, l'exode rural et l'émigration clandestine des jeunes à travers la mise en place de fermes agricoles et de la discrimination positive à l'endroit des femmes (au minimum 30%) au niveau de l'exploitation des fermes.

S'agissant de la maîtrise de l'eau,

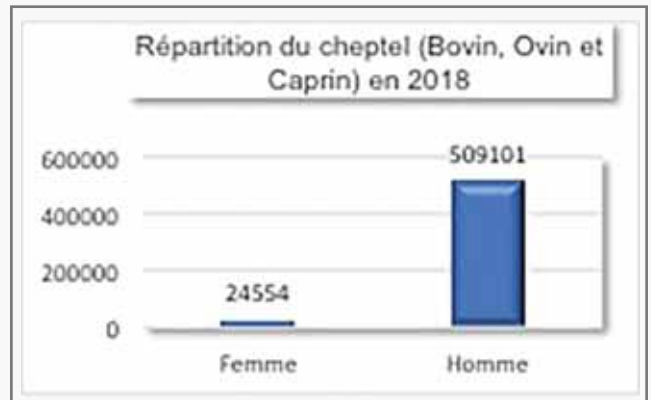
sur 10 117 ha aménagés à partir des eaux de surface, la part des femmes représente 35% et sur les 3 059 ha aménagés à partir des eaux souterraines 87% sont destinés aux femmes en 2017.

Sous-Secteur Elevage

L'élevage est un secteur important de l'économie sénégalaise. En effet, le secteur a contribué en 2015 pour 30,5% à la Valeur ajoutée du secteur primaire et 4,6% du PIB national. En outre, l'activité d'élevage est pratiquée par plus de 3 500 000

individus soit près de 30% des ménages sénégalais. Elle joue un rôle primordial dans la sécurité alimentaire, la nutrition des ménages et l'amélioration de leurs revenus.

Les résultats du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 ont montré que l'activité d'élevage est pratiquée globalement par 476 668 ménages dont 16,7% dirigés par des femmes, soit 79 562.



Pour concrétiser la vision du PSE, le Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE), document de référence et de mise en coordination des interventions au sein du secteur de l'élevage, a été actualisé en Novembre 2017. La prise en compte du Genre dans toutes les interventions a été identifiée comme un des principes directeurs du PNDE.

S'agissant de l'accès au crédit des acteurs des filières animales, le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) de 2014 à 2018, a accordé sur les 1 858 272 383 FCFA un montant 142 464 147 FCFA pour les femmes, soit 8%. Ceci s'explique par les fonds importants levés pour financer les opérateurs lors des fêtes de l'Aïd al Kabir, qui sont généralement des hommes. Toutefois, l'analyse comparée du

montant moyen accordé par promoteur entre 2014 et 2018 montre que les femmes ont reçu un financement plus important que les hommes, soit 1 582 935 FCFA contre 1 482 611 FCFA.

Pour la filière cuirs et peaux, grande créatrice de richesses et d'emplois, les femmes y interviennent principalement en tant que tanneuses.

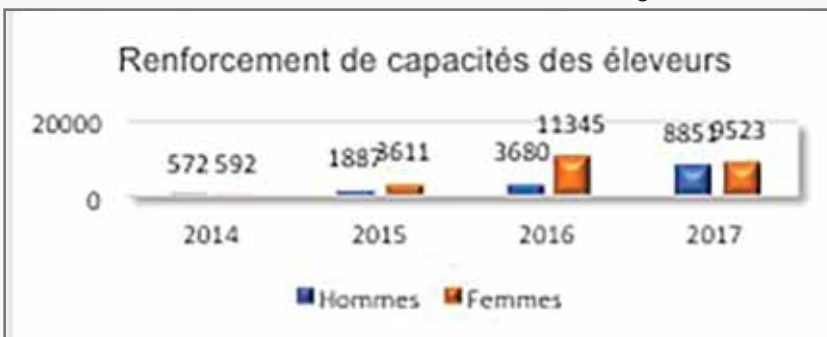
En 2018 la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER), a accordé aux éleveurs un financement de 973 827 914 FCFA, dont 615 938 886 FCFA soit 63% pour les femmes.

L'accès aux intrants (cas de la vaccination du cheptel), dans le cadre du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), qui intervient au niveau de huit départements du Sénégal, la fiche de col-

lecte habituelle utilisée lors de l'enquête test déroulée pendant la campagne de vaccination 2017, a intégré la dimension Genre. Ainsi, les résultats ont révélé que les femmes représentent 15% des bénéficiaires. La proportion de caprins parmi les animaux vaccinés est supérieure chez les propriétaires femmes (32%) que les hommes (9%) confirmant ainsi l'importance de cette activité chez les femmes.

Concernant le renforcement de capacités des acteurs des filières animales, de 2014 à 2017, 40 061 agropasteurs ont été formés par les projets et programmes dont 63% de femmes. Les thématiques abordées ont concerné: les bonnes pratiques en élevage ovin, en aviculture familiale et en élevage laitier, en Genre, leadership et Gestion d'une exploitation agricole.

Le nombre de femmes ayant reçu une formation entre 2014 et 2017 est en hausse, passant de 592 en 2014 à 25 071 en 2017 formées. Cette situation s'explique par le report à 2018 des activités du programme de formation des femmes en techniques de transformation, qui avait ciblé en 2016 plus de 6000 actrices.



Pour les laiteries, sur un total de 40 recensées, les 25 sont dirigées par des femmes, soit 63% en 2018, ce qui montre l'influence et l'attachement des femmes à la filière laitière.

Sous-secteur de la pêche

Au Sénégal, le secteur de la pêche et de l'économie maritime occupe une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social. Cela, par sa contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois ainsi qu'au renforcement de la compétitivité.

Les femmes sont présentes dans toutes les catégories de mareyage. Seulement, elles occupent le bas de l'échelle du fait de leurs capacités financières très réduites et que la commercialisation du poisson reste une activité de plus en plus exigeante en moyens financiers. Cela fait aussi qu'elles sont nombreuses à s'activer dans le micro mareyage qui est ne nécessite pas de gros investissements.

Le nombre des femmes mareyeuses détentrices de carte professionnelle est passé de 246 sur un total de 822, soit 29, 3 % en 2016 à 729 sur 2327, soit 31, 3 % en 2018.

L'effectif des travailleurs évoluant dans la transformation artisanale des produits halieutiques n'est pas connu. Cependant, la transformation est majoritairement dominée par les femmes à environ 92% (Source : ré-

sultats globaux du recensement des acteurs de la Pêche par le CRODT en 2005).

Effectif de pêcheurs propriétaires de pirogues immatriculées : Ces pourcentages montrent que l'activité de pêche est le domaine de prédilection des hommes mais néanmoins quelques femmes s'y investissent notamment dans l'armement. Elles sont dans l'achat de pirogue, de filet, de moteur, de carburant et autres. De 2016 à 2018, le nombre de femmes propriétaires de pirogues immatriculées est passé de 197 sur 7086 à 412 sur 10 402, soit respectivement 2,7 % et 3,9 %.

La femme rurale dans la politique agricole du PSE est en bonne place. Cette place est confortée par la stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes et des filles qui adresse ces différents défis à travers une vingtaine d'actions clés prioritaires.

La question des enfants talibés et les daara dans le plan stratégique du PSE?

Inscrite dans l'axe 2 du PSE, la protection de l'enfance demeure une priorité du Gouvernement et, à ce titre, dispose d'un document de politique spécifique, la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) qui est articulée autour de deux objectifs spécifiques : (1) Mettre en place un système intégré de protection et (2) Appuyer et promouvoir un changement social positif. La SNPE prône la synergie des interventions, au sein de cadres fédérateurs définis à toutes les échelles d'interventions administratives. Elle développe une approche globaliste qui permet de prendre en charge toutes les thématiques de protection. Parmi les problématiques majeures de protection auxquelles le Secrétariat fait face, figurent le phénomène lancinant de l'exploitation des enfants par la mendicité et la présence continue des enfants dans la rue. Cette situation qui résulte essentiellement de la déviance des formes d'éducation dans les écoles coraniques, communément appelés daara, a incité le Gouvernement à développer des initiatives de soutien à leur rencontre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Appui à la Modernisation des Daara (PAMOD) qui a abouti à la construction de 15 daara modernes

et au recrutement de leurs directeurs. De plus, un projet de loi portant Statut du daara a été adopté en conseil des ministres en juin 2018. Ce projet de loi est complété par 04 décrets d'application qui permettront aux daara, entre autres, de disposer d'un curriculum harmonisé et d'être éligible au régime des subventions octroyées aux écoles.

A cela, s'ajoute le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base dans les daara (PAQEED/Daara), la composante dédiée à l'encadrement des daara dans le cadre de la politique éducative initiée à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF 2013-2025).

Malgré toutes ces actions, des milliers d'enfants demeurent exposés aux dangers liés à leur présence dans la rue, une situation exacerbée par le contexte actuel de la pandémie à COVID19.

Ainsi, dans sa politique de riposte à ce fléau mondial, le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants met en œuvre un projet de protection d'urgence des enfants contre le COVID19 dont l'objectif est zéro enfant dans la rue. Ce projet, intégré au plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID19, est articulé autour de trois axes :

- **Le retour des enfants dans leur famille d'origine ou dans des familles d'accueil ;**

- **La prise en charge d'urgence des enfants en rupture familiale au niveau des centres publics ou privés aménagés en la circonstance ;**

- **Le retrait systématique de tout enfant trouvé en situation de rue conformément à la loi.**

Estimé à 1 milliard 200 millions, ce projet a déjà mobilisé 250 millions de ressources publiques et a permis de retirer, à la date du 11 mai 2020, 2045 enfants, âgés de 4 à 17 ans, dont 205 ressortissants des pays de la sous-région.

Ces résultats sont obtenus grâce aux Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) qui opérationnalisent les activités du projet suivant un protocole préétabli par le Ministère.

Plus récemment, faisant suite à une directive du Président de la République, le Ministère a procédé, le 06 mai 2020, au lancement du Dispositif spécial de protection sociale des enfants en situation difficile.

A cet effet, quatre mesures immédiates ont été prises :

- 1. le retrait systématique, la mise à l'abri et la prise en charge provisoire de tout enfant en situation de risque sécuritaire ou sanitaire dans la voie publique ;**

- 2. le secours et le sauvetage de tous les enfants retenus dans des conditions pouvant mettre en péril leur santé et leur sécurité ;**

- 3. l'organisation du retour systématique de tous les enfants retrouvés dans ces conditions, à leurs familles respectives ;**

- 4. le signalement de tous les enfants de nationalité étrangère en vue de leur protection avant leur rapatriement, conformément à la réglementation.**

L'application de ces mesures est dévolue aux autorités administratives, en l'occurrence les Préfets qui sont en même temps Présidents des CDPE, en relation avec les collectivités territoriales. Cette disposition est établie conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) et du projet de protection d'urgence des enfants contre le COVID19.



Sénégal
en images
"Sine Saloum
vu du ciel"



JEUNESSE ET AGRICULTURE

Opportunités de développement de l'entrepreneuriat

(PRODAC)

Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires se pose, à la fois, comme une solution au chômage des jeunes dans les zones rurales et périurbaines mais aussi et surtout une contribution significative à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance et de sécurité alimentaire dans notre pays.

PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES

Les perspectives
actuelles en terme de
contribution du **PRODAC**
à la lutte contre le
chômage et l'autosuffi-
sance alimentaire



NÉNÉ FATOU TALL - Ministre de la Jeunesse

Aujourd'hui, les trois quarts des personnes souffrant de sous-emplois vivent de l'agriculture ou d'autres activités rurales. D'ici 2050, plus de la moitié de la population des pays les moins avancés vivra encore en milieu rural. L'agriculture reste encore, sans doute, l'activité dominante des populations des campagnes surtout africaines. Selon la FAO (2016), l'agriculture et le développement rural sont alors essentiels pour remédier aux causes profondes du chômage, notamment des jeunes, et de l'insécurité alimentaire.

Au Sénégal, le secteur agricole emploie près de 60 % de la population et présente un fort potentiel de création d'emplois et de richesse. Cependant, pour fixer les jeunes ruraux et attirer ceux des villes, cette agriculture doit être accompagnée et soutenue par des politiques publiques qui facilitent l'accès à la terre et au financement, mais aussi et surtout le renforcement des capacités des acteurs aussi bien dans la production que dans la transformation des produits agricoles. En effet, comme dans l'exercice de tout métier, le jeune agriculteur moderne a besoin de formation et d'actualisation de ses

connaissances professionnelles, pour pouvoir exercer son activité à temps plein mais aussi et surtout accroître sa productivité et ses revenus. Cela, le Chef de l'Etat l'a compris.

En effet, dès son accession à la magistrature suprême, le Président Macky SALL a immédiatement compris que la contribution de l'agriculture au PIB et à la création massive d'emplois peut être améliorée si des politiques volontaristes, soutenues par des investissements massifs sont entreprises dans le secteur. Il est heureux alors de constater que la plus haute autorité de notre pays a



très tôt pris conscience de la nécessité de moderniser le secteur agricole et de le rendre attractif afin d'y intéresser la jeunesse sénégalaise.

L'image du paysan pauvre, en guenilles et exposé aux intempéries n'a jamais encouragé la frange juvénile de notre population à investir l'agriculture. De même, le secteur fait face à des contraintes majeures qui plombent son développement. On peut citer, entre autres, les niveaux insuffisants de productivité et des infrastructures de soutien à l'activité, difficultés d'accès aux facteurs de production (eau et intrants de qualité), la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, faible structuration des chaînes de valeur

agro-pastorales, problèmes d'accès à la terre et à des financements adaptés .

Le Programme National des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC), vision du Chef de l'Etat, constitue incontestablement une réponse appropriée aux différentes

problématiques évoquées plus haut. Il offre, notamment aux jeunes de notre pays, des opportunités de développement de l'entrepreneuriat et d'insertion dans le secteur de l'agrobusiness, en leur facilitant l'accès à la terre, aux infrastructures modernes de production et de transformation mais surtout à la formation

Véritables pôles de compétitivité, articulés aux potentialités et aux avantages comparatifs des zones d'intervention, les Domaines Agricoles Communautaires (**DAC**), sont des lieux d'insertion de jeunes intéressés par les métiers de l'agriculture et autres activités connexes.

PRODAC EN CHIFFRES :

dans la lutte pour
l'autosuffisance alimentaire
au Sénégal.

une superficie
globale de
23 306 ha,

dédiée exclusivement à
intensifier la production
végétale et animale,
à travers tout le pays.

130 milliards
de **FCFA** de Chiffre
d'affaires moyen annuel

Objectif de
30.000 emplois



Dac de Sefa

le Programme des Domaines Agricoles Communautaires se pose, à la fois, comme une solution au chômage des jeunes dans les zones rurales et périurbaines mais aussi et surtout une contribution significative à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance et de sécurité alimentaire dans notre pays.

dans les métiers agricoles. De même, contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire constitue, entre autres, un objectif intermédiaire et un des résultats de la politique de création d'emplois auxquels les autorités nous ont assignés.

Véritables pôles de compétitivité, articulés aux potentialités et aux avantages comparatifs des zones d'intervention, les Domaines Agricoles Communautaires (DAC), sont des lieux d'insertion de jeunes intéressés par les métiers de l'agriculture

et autres activités connexes, mais également de promoteurs privés désireux d'investir le secteur aussi bien dans ses activités de production que dans celles de transformation et/ou de commercialisation.

Le Programme procède par des aménagements hydro agricoles en dotant nos territoires, des infrastructures ainsi que des équipements de production et de transformation pour une bonne relance de la base productive agricole du pays et, partant, l'amélioration des conditions de vie

des populations surtout rurales et péri-urbaines. L'idée est en fait, d'inverser la tendance de l'exode.

Dès lors, le Programme des Domaines Agricoles Communautaires se pose, à la fois, comme une solution au chômage des jeunes dans les zones rurales et périurbaines mais aussi et surtout une contribution significative à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance et de sécurité alimentaire dans notre pays.

PRODUCTION ET EMPLOIS

attendus dans les cinq (05) prochaines années :

- **500,000 tonnes** de produits agricoles (produits céréaliers et horticoles)
- **5,800 tonnes** de viandes (rouge et blanche),
- **1000 tonnes** de poissons
- **3,6 Millions de litres** de lait
- **100 tonnes** de miel

La place et le rôle du PRODAC dans le rayonnement socio-économique de notre nation, peuvent être appréhendés à travers non seulement les objectifs qui lui sont assignés mais aussi les moyens mis en œuvre pour l'atteinte de résultats probants.

En effet, dans l'exécution de sa mission, le Programme s'assigne, entre autres, comme objectifs de mettre à la disposition de ses cibles de vastes étendues de terres dotées d'infrastructures et d'équipements de qualité, permettant aux jeunes de s'adonner à des activités agricoles aussi bien en saison des pluies qu'en saison sèche.

PRODAC s'inscrit alors dans le cadre de la politique de transformation structurelle de notre économie et se veut contributeur à la politique de développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses et d'emplois mais aussi à l'émergence de terroirs et de pôles économiques viables. Par ailleurs, nos actions s'inscrivent dans le cadre de l'Axe II

PRODAC s'inscrit alors dans le cadre de la politique de transformation structurelle de notre économie et se veut contributeur à la politique de développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses et d'emplois mais aussi à l'émergence de terroirs et de pôles économiques viables. Par ailleurs, nos actions s'inscrivent dans le cadre de l'Axe II du PSE dans le sens où nous contribuons aussi à améliorer les conditions de vie des populations, notamment des zones rurales et péri-urbaines.

du PSE dans le sens où nous contribuons aussi à améliorer les conditions de vie des populations, notamment des zones rurales et péri-urbaines.

Concrètement, notre politique de promotion de l'entrepreneuriat rural devrait faciliter l'installation de véritables entreprises agricoles dans les différentes unités autonomes d'exploitation (UAE) que le PRODAC mettra en place dans les différents DAC, durant les prochaines années.

La mise en œuvre de la première phase du partenariat technique liant Prodac à l'entreprise israélienne Green 2000, nous permettra de réceptionner d'ici fin juin 2021, quatre (04) centres de service agricoles et de formation (ASTC) qui devront contribuer à la création de 3,200 emplois directs et 20,000 emplois indirectes. Aussi, ces centres disposeront d'une capacité d'encadrement de près de 20,000 entrepreneurs agricoles, dans un rayon de 50 à 80 km de leur lieu d'implanta-

tion. Ces projets concernent les zones de Sangalkam et de Keur Samba Kane dont les constructions viennent de démarrer mais aussi celles de Sefa (Déjà réceptionné), de Keur Momar Sarr (En phase de finition) et de Itato. Il faut rappeler que le Président de la République avait, dès 2014, validé un plan de financement de 29 milliards qui nous permet aujourd'hui de boucler la réalisation de ces DAC dits de première génération.

La mise en œuvre de la deuxième phase du projet, toujours à l'étude, permettra de tripler les chiffres déjà annoncés en matière de création d'emplois et de formation des jeunes entrepreneurs agricoles.

En outre, l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du Projet de Développement de l'Entrepreneuriat Agricole au Sénégal (PDEAS) permettra de créer 30,000 emplois supplémentaires, dès 2022. Financé à hauteur de 59,5 milliards F CFA (dont 47,8 milliards de prêt de la BID), le Projet vise à aménager 4,200 hectares de terre où seront installées près de 350 entreprises agricoles. Pour ce qui est des objectifs en matière d'employabilité des jeunes, les DAC de Fafacoura (Kolda), de Boulel (Kaffrine), de Toubacouta (Fatick) et de Dodji (Linguère) auront une capacité d'incubation de près de 90,000 jeunes dans les métiers de l'agriculture.

Faudrait-il rappeler que l'atteinte des objectifs définis en termes de création d'emplois passe inexorablement par la mise en place d'Unités Autonomes d'Exploitation pour l'insertion des groupements d'entrepreneurs.



Autrement dit, c'est à l'intérieur des UAE déjà aménagés et équipés que les activités de production et de transformation devront se dérouler. A cet égard, le PRODAC dispose, à travers le pays, d'une superficie globale de 23 306 ha, dédiée exclusivement à intensifier la production végétale et animale.

Au total, avec les infrastructures dont le financement est déjà bouclé, il est attendu sur les cinq (05) prochaines années, une production moyenne annuelle de près de 500,000 tonnes de produits agricoles (produits céréaliers et horticoles). De même, chaque année 5,800 tonnes de viandes

(rouge et blanche), 1000 tonnes de poissons, 3,6 Millions de litres de lait, 71 millions d'œufs et 100 tonnes de miel constitueront la contribution du PRODAC dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire au Sénégal.

Ces activités généreront un chiffre d'affaire moyen annuel de 130 milliards de FCFA dont plus de la moitié, représentant des salaires, conformément à un objectif de 30.000 emplois, devra servir au renforcement du pouvoir d'achat des différents acteurs. Par ailleurs, l'apport du PRODAC dans la réduction du déficit de production nécessaire pour atteindre l'objectif d'autosuffisance devrait être

beaucoup plus conséquent dans le sens où on s'attend à une nette amélioration de la productivité agricole dans toutes les zones d'implantation du programme. En effet, avec les programmes d'encadrement et de formation que nous comptons déployer dans les zones d'implantation du programme, l'agriculture familiale portée par de petits exploitants devrait forcément s'améliorer.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE AU SÉNÉGAL (PDEAS)

L'atteinte des objectifs définis dans le cadre du Projet de Développement de l'Entreprenariat Agricole au Sénégal (PDEAS) permettra de créer **30,000 emplois supplémentaires**, dès 2022. Financé à hauteur de 59,5 milliards F CFA (dont 47,8 milliards de prêt de la BID), le Projet vise à aménager 4,200 hectares de terre où seront installées près de **350 entreprises agricoles**. Pour ce qui est des objectifs en matière d'employabilité des jeunes, les Dac de Fafacoura (**Kolda**), de Boulel (**Kaffrine**), de Toubacouta (**Fatick**) et de Dodji (**Linguère**) auront une capacité d'incubation de près de 90,000 jeunes dans les métiers de l'agriculture.



Le PDIDAS : Un modèle innovant d'agribusiness au Sénégal

Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal, le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) contribue à l'atteinte des objectifs du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il cherche à favoriser l'investissement privé, dans les chaînes de valeur horticoles à fort potentiel de valeur ajoutée, de compétitivité, de création d'emplois et de stimulation des exportations agricoles.

PDIDAS

Encourager les investisseurs privés à participer au développement de l'agro-business porté par la communauté



NDEYE COURA MBAYE DIOP - Coordinatrice du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS)

Lancé officiellement en juin 2014, le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) d'une durée de six ans, a pour mission, comme son nom l'indique, de développer une agriculture commerciale et inclusive et une gestion durable des terres dans les zones d'intervention du Projet situé dans le nord du Sénégal. Ainsi depuis son démarrage, le PDIDAS, en collaboration avec ses Agences d'Exécution (APIX SA, SAED et ASERGMV) et l'appui d'une Firme de Facilitation des Investissements, cherche à atteindre ses objectifs, en mettant en

place un modèle d'attribution des terres qui sécurise aussi bien les petites exploitations familiales que les investissements privés au niveau de ses neuf communes cibles dans les régions de Saint-Louis et Louga.

Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal, le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) contribue à l'atteinte des objectifs du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il cherche à favoriser l'in-

vestissement privé, dans les chaînes de valeur horticoles à fort potentiel de valeur ajoutée, de compétitivité, de création d'emplois et de stimulation des exportations agricoles.

Dans cette perspective, l'Etat du Sénégal, appuyé la Banque Mondiale et le Fonds Mondial pour l'Environnement a consenti au Projet un financement d'un montant de **43 milliards FCFA**, avec comme objectif de développer une agriculture commerciale, inclusive et une gestion durable des terres dans les zones du Lac de Guiers et du Ngalam.

Ce financement est destiné à la réalisation d'infrastructures physiques (notamment l'irrigation), l'assistance technique aux institutions publiques clés (en particulier les communes) et au secteur privé (y compris les petits exploitants agricoles engagés dans l'agriculture commerciale) tout au long des chaînes de valeur de l'agro-business.

Sur ce registre, le PDIDAS aide à réunir les conditions nécessaires afin d'encourager les investisseurs privés à participer au développement de l'agro-business porté par la communauté, d'une manière à promouvoir la participation inclusive des petits exploitants et des PME.

Une contribution à hauteur de 34% à l'objectif de Mise à disposition Accélérée du Foncier du PSE II

A travers son volet foncier, le PDIDAS constitue un projet phare du PSE, mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal.

Pour la Coordinatrice du PDIDAS, Madame Ndeye Coura Mbaye Diop,

le PDIDAS a su développer un modèle très innovant de mise à disposition volontaire et de sécurisation foncière. Ce qui a permis à ce dernier de disposer d'une assiette foncière de **19 364 hectares** venant des communautés concernées. D'après Madame Diop, « grâce à la mise en place de bureaux fonciers dans les Communes d'intervention de notre Projet, ainsi qu'une opération de la régularisation foncière, le PDIDAS a permis à ce jour de sécuriser **67 467 hectares** ; contribuant ainsi à hauteur de **34%** à l'objectif de Mise à disposition Accélérée du Foncier du Plan Sénégal Emergent II, fixé à **200 000 ha à l'horizon 2024** ».

Une Opération pilote à Ngnith pour booster la production horticole nationale

Si ce modèle d'agro-business est aujourd'hui cité sur le terrain comme exemple, plusieurs intervenants du secteur évoquent surtout son aspect sécurisant pour les populations et les investisseurs privés.

En citant l'exemple des aménagements hydro-agricoles de l'Opération

Pilote de Ngnith (200 hectares de terres aménagées au profit de 5 groupements économiques dont 2 Groupements de Promotion Féminines dans les villages de Yamane, Khondental et Alwathiam), la Coordinatrice du PDIDAS annonce que sur d'investissement global d'un montant d'un milliard FCFA, 12 149 tonnes de produits horticoles (**Patate douce, Oignon, Arachide, Manioc, Pastèque, Aubergine, Gombo, etc.**) ont été récoltées représentant un chiffre d'affaire de près de 2 milliards de FCFA. A cela s'ajoute une création de 3 967 emplois dont 40% au profit des femmes. Ce qui constitue non seulement pour le Projet une contribution majeure à la production horticole nationale, mais également à la création d'emplois en milieu rural et à la sécurité alimentaire.

Un investissement dans les aménagements en infrastructures d'irrigation de 26 milliards FCFA

Une enveloppe de **18,8 milliards francs CFA** est consacrée à des travaux d'aménagement d'irrigation secondaires et tertiaires pour





Outre la remise en eau et l'amélioration des conditions d'irrigation dans les zones autour du Ngalam, ces travaux d'irrigation réceptionnés en février 2020 contribuent également à la reprise et l'amélioration de la **pêche** dans la zone et d'amélioration de l'écosystème par le développement de la base de repli des oiseaux en période d'assèchement et de nettoyage des marigots du Djoudj.

Une occasion également saisie par les communautés et collectivités bénéficiaires pour saluer l'appui important du Projet dans le développement socio-économique de leurs localités. D'où le souhait du Président du collectif des maires de la zone d'intervention du PDIDAS, **Ei Hadji Aliou Sarr**, pour une nouvelle prorogation du Projet lui permettant de mener à bien sa mission et de toucher encore plus de bénéficiaires.

accompagner les producteurs agricoles des zones du Ngalam et du Lac de Guiers. Il s'agit de travaux d'aménagements hydroagricoles de **2 550 ha** sur les Offres Foncières avec constructions d'ouvrages (stations de pompage, magasins de stockage, ...) et de pistes de production d'accès. Lancés le mois d'avril dernier, ces travaux d'irrigation secondaires et tertiaires seront exécutés dans un délai de 12 mois.

C'est sur ce registre que le PDIDAS et son partenaire APIX SA ont lancé un deuxième appel à projets d'investissements au niveau international en vue de la sélection d'investisseurs pour la mise en valeur de **5 213 hectares** d'offres foncières disponibles dans six Communes des régions de Saint Louis et de Louga.

Rappelons par ailleurs que le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le Pr Moussa Baldé, lors d'une récente tournée économique dans la zone, a magnifié l'expérience PDI-DAS et salué ses réalisations dans l'irrigation (**7 milliards de francs CFA** injectés dans les travaux d'aménagements hydro-agricoles réalisés au niveau du Ngalam et des trois Marigots), la sécurisation foncière (régularisation de parcelles à usage agricole, construction et équipement de neuf Bureaux Fonciers dans les communes cibles), ainsi que l'accompagnement de producteurs (financements de **508 millions de francs CFA**) dans le cadre d'un Fonds à Frais Partagés), entre autres.



Dr Adama DIOUF, Docteur en Géographie, Expert en Développement territorial, Gouvernance publique et Formation, Expert externe en Evaluation Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, Directeur du Cabinet d'Etudes EFG, Inspecteur de l'Enseignement, Président du Conseil départemental de Kaffrine, de l'Association des Départements du Sénégal (ADS) et de l'Union des Associations d'Elus locaux (UAEL), Officier dans l'Ordre national du Lion.

DR. ADAMA DIOUF - Président de l'Association des Départements du Sénégal (ADS) et de l'Union des Associations d'Elus locaux (UAEL),

Politique de territorialisation et accès universels

La problématique de développement est à appréhender dans le cadre d'une approche territoriale pour une meilleure prise en compte des besoins des populations à la base. Un projet de développement, pour être pertinent, ne doit pas être conçu d'en haut, le « up-down », et imposé aux populations. L'approche verticale n'est pas un gage de pérennisation et de viabilité.

Le PSE, cadre de référence des politiques publiques, a été mis en place pour booster une croissance écono-

mique durable dans ces trois axes majeurs. Dans sa première phase, de grands projets phare, dans leurs différents aspects, ont été déroulés avec à l'arrivée un PIB de plus de 6,3% à la fin de l'année 2019. Mais malgré ces efforts importants, le Sénégal a encore des défis à relever dans des secteurs stratégiques notamment dans le secteur primaire et secondaire, pour lutter contre la pauvreté et le sous emploi.

C'est pourquoi, le PSE, dans le cadre de sa deuxième phase, s'est struc-

turé autour de projets et programmes territoriaux adossés aux préoccupations primaires des populations. Les problématiques d'emploi des jeunes, de précarité des couches vulnérables, de bidonvilisation de nos capitales avec ces conséquences sur la mobilité et la sécurité, de la sauvegarde de notre environnement, des nouvelles technologies avec le numérique et de l'industrialisation, sont au cœur de ses programmes de résilience.

PSE ET INITIATIVES LOCALES

Ainsi cinq (5) initiatives ont été prises, accompagnées des trois (3) programmes phare et des cinq (5) accès universels à réaliser, dans une démarche globale pour des soucis d'équité, de solidarité et de cohérence d'une politique de développement pertinente. Pour les 5 initiatives, il s'agit du PSE/jeunesse, du PSE/Economie sociale et solidaire), du PSE/vert, protection de la biodiversité, du PSE/industrialisation et du PSE/Sénégal numérique.

La problématique de la ville urbaine est venue s'ajouter aux préoccupations de développement de nos communautés dans ses dimensions démographiques et sécuritaires. La ville charrie aujourd'hui des problèmes complexes de sécurité, de bidonvilisation avec ces conséquences sur la santé et l'éducation des enfants, d'emploi, d'habitat et de loge-

ments décents. C'est pourquoi, le gouvernement a accompagné les initiatives évoquées plus haut par trois (3) projets structurants importants, « zéro déchets », « zéro bidonvilles » et « villes créatives ».

Mais pour une approche harmonisée, holistique et intégrée, le Chef de l'Etat a aussi mis en œuvre d'autres programmes spécifiques portant sur cinq accès universels. Il s'agit de l'accès aux services sociaux de base, éducation et santé, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement, l'accès à l'électricité, l'accès à la mobilité urbaine et rurale. Le combat herculien à gagner est alors celui du succès des initiatives 5-3-5.

On peut aussi ajouter les autres programmes territoriaux de l'Etat, comme le Programme d'Urgence de Développement communautaire

(PUDC) et le Programme d'Urgence de Développement des Territoires et Axes frontaliers (PUMA), qui montrent à suffisance la volonté des pouvoirs publics à accélérer les dynamiques endogènes de développement à travers le désenclavement de nos territoires par des infrastructures de communication de qualité et le relèvement du plateau technique de nos équipements dans les zones déficitaires.

L'ambition est d'améliorer les conditions de vie des populations avec une émergence économique inclusive et durable pour un meilleur partage des fruits de la croissance. La territorialisation des politiques publiques est, de mon point de vue, bien appréhendée à travers les différents programmes ainsi évoqués, l'objectif étant de mieux articuler les



interventions du gouvernement central aux objectifs d'amélioration des capacités locales, en particulier de maîtrise d'ouvrage locale et dans l'offre de services sociaux de base, et le respect des engagements pris pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Lors de la rencontre du 10 octobre 2019 entre les élus territoriaux et Monsieur le Président de la République, l'accent a été mis sur la volonté exprimée du Chef de l'Etat pour une meilleure responsabilisation des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de développement, s'inscrivant ainsi dans la logique d'une décentralisation pleine et entière.

Les collectivités territoriales font face à des défis économiques très importants, en même temps qu'elles doivent se structurer comme corps social cohérent pour mieux prendre en charge les questions de développement économique et social auxquelles les populations sont confrontées.

Les dynamismes économiques et sociales, dans les collectivités territoriales, sont à la croisée des enjeux du développement territorial. La participation communautaire dans la diversification des activités économiques, est non seulement des

conditions essentielles du maintien de la cohésion sociale, mais aussi la source du processus de modernisation des économies endogènes. C'est le sens qu'il faut donner à la territorialisation qui renvoie au processus de construction d'un projet de développement territorial. Il s'agit d'une relocalisation des politiques publiques qui s'élaborent au niveau des territoires. Aujourd'hui, le succès de la notion de territoire est lié à sa conception accordant plus de place aux acteurs, à la mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance territoriale multi-niveaux.

La territorialisation des politiques publiques, par les différents programmes et initiatives mis en œuvre, est la voie royale pour une mobilisation communautaire et la réalisation d'objectifs de développement durable.

On sait le rôle que jouent les collectivités territoriales dans la promotion des actions de développement local. Pouvez vous nous citer quelques initiatives de développement pilotées par les collectivités territoriales dans le cadre du PSE ?

L'acte III de la décentralisation, mieux que par le passé, a mis le curseur sur une approche territoriale du développement, en responsabilisant davantage l'acteur territorial pour une prise en charge correcte de ses aspirations. En effet l'article 3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) stipule que «les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt local. Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, éducatif, social et culturel, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire ».

A cet effet, en tant que démembrement de l'Etat, la collectivité territoriale est fortement sollicitée par les populations qui ont des attentes légitimes sur des problématiques d'actualité comme l'emploi, la précarité des conditions de vie des couches vulnérables, les changements climatiques, l'immigration, le genre, la sécurité, entre autres.

Sur le terrain, beaucoup d'initiatives sont notées de la part des collectivités territoriales, souvent seules, souvent en partenariat avec les ONG et le secteur privé local. On peut citer à titre d'exemples.



Pour l'emploi et le soutien aux couches vulnérables, des Conseils départementaux ont signé des conventions de partenariat avec des structures financières décentralisées (SFD) pour financer des projets de jeunes, de femmes et d'artisans organisés en GIE, coopératives ou en associations, dans la transformation des produits locaux, l'appui à l'équipement d'ateliers de couture, de coiffure, et de menuiserie entre autres. Le financement est assuré par le Conseil départemental sur la base d'un fonds revolving déposé à la SFD ; le mécanisme est adossé aux principes de solidarité entre membres de la coopérative ou du GIE. A Kaffrine, le Conseil départemental (CD) a financé plus de 152 GIE de femmes à l'échelle du Département. Il en est de même à Birkélane, à Koungheul, à Gossas, et dans beaucoup de communes du pays.

Pour endiguer les effets néfastes des changements climatiques, les CD de Bignona et de Matam, ont respectivement mis en place des projets de revitalisation de la mangrove qui est menacée de disparition, et de gestions des inondations. Aussi, les communes de Saint Louis et de Ziguinchor ont-elles respectivement des projets de gestion des eaux dans la langue de barbarie et de gestion des eaux de ruissellement et de boues de vidange.

Dans le même ordre d'idées, l'ONG IED Afrique, avec le projet « Décentralisation des Fonds Climat » (DFC), en partenariat avec les collectivités territoriales de la région de Kaffrine, Conseils départementaux et communes, des parcs à vaccination ont été réalisés dans beaucoup de communes, des salles de classes, des postes de santé, des aménagements de bas fonds pour le maraichage, des financements d'activités génératrices de revenus dans le commerce, la restauration et la transformation de produits locaux pour les femmes.

Pour l'immigration, les CD de Kaffrine et de Kaolack, et la commune de Ndioumguinth, dans le cadre de projet intégré conventionnel « Dolèl », avec des partenaires italiens et sénégalais, ont mis en place des projets pour « le retour des immigrés » autour d'activités économiques dans le maraichage, l'agriculture et l'élevage.

Nous estimons que toutes ces initiatives entrent bien dans le cadre du PSE qui a comme objectif, notamment dans sa deuxième phase, de promouvoir une économie endogène résiliente pour les populations vulnérables.

Qui dit émergence, dit vision pour « un projet collectif » de développement. Les élus du Sénégal ont-ils des projets communs structurants qui pourraient accélérer le développement des territoires au Sénégal ?

Il faut rappeler les deux grandes réformes en matière de décentralisation et de développement local, connues au Sénégal, sont celles de 1972 qui a consacré l'avènement des communautés rurales et celle de 1996 qui a permis la création des régions, collectivités territoriales, les communes d'arrondissements et les transferts de compétences aux communes, communautés rurales et régions.

Mais reconnaissons que ces deux réformes ont particulièrement mis l'accent sur une approche plus institutionnelle et administrative qu'une approche de développement. A la décharge des autorités de l'époque, l'objectif était plutôt, quelques années seulement après notre indépendance, d'organiser les populations, de les sensibiliser, de les encadrer sur leurs rôles et responsabilités et de créer les cadres institutionnels d'expression sociale et économique.

Il est maintenant arrivé le moment où il faut changer de paradigme en mettant l'accent sur une approche territoriale du développement. C'est pourquoi le gouvernement a opté pour « la refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat à travers le projet de réforme dénommé « Acte III de la décentralisation ».

La vision du Chef de l'Etat, est à cet effet d'«organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Or le diagnostic a révélé que les collectivités territoriales rencontrent encore des difficultés dans la mobilisation des ressources suffisantes pour réaliser des programmes et projets de développement économique et social au bénéfice de leurs populations.

Les initiatives d'envergure, pour être en phase avec l'Acte II e la décentralisation, ne sont pas, pour l'essentiel, à leur portée. Donc l'alternative est dans la recherche de financements innovants et dans une autre forme d'organisation territoriale. Les regroupements ou de toute autre forme d'entente interterritoriale restent des opportunités et des possibilités pour des solutions participatives communes à la réalisation de projets de développement. On peut citer à titre d'exemple, l'intercommunalité ou coopération intercommunale, qui est un regroupement de communes liées par un objectif de développement économique et social autour d'un projet territorial d'intérêt commun. « Le commun vouloir d'être ensemble ». L'intercommunalité se décline ainsi à une échelle interterritoriale supra communale avec une explicitation précise des compé-

tences, des droits et devoirs des différentes parties prenantes.

Par exemple : la gestion des déchets, des projets d'exploitations agricoles, commerciales, artisanales, la construction de forages et de châteaux d'eau, la réalisation de pistes communautaires et grandes infrastructures sociales de base, entre autres, sont à la hauteur des moyens de nos collectivités territoriales mais dans une approche interterritoriale. Beaucoup de communes et de départements ont la possibilité de mettre en place des projets de cette nature.

Le développement territorial ne peut être pérenne qu'avec des activités économiques intégrées par les acteurs concernés dans le cadre d'initiatives communautaires ou de projet territorial participatif, articulé et inclusif.

Ces défis sont reconnus comme déterminants pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et l'instauration d'un développement durable et harmonieux.

Conclusion

Le PSE, cadre de référence de nos politiques économiques et sociales, s'est inscrit, notamment dans ses programme 5-3-5, dans une approche de territorialisation de l'action publique en l'adaptant aux spécificités et potentialités des territoires en articulation, de manière coordonnée et complémentaire, avec les programmes et projets des collectivités territoriales.

LA TRANSPARENCE, marqueur des politiques publiques sous le magistère du Président Macky SALL



HONORABLE AYMÉROU GNINGUE - Président du Groupe Parlementaire de la majorité présidentielle

En présentant le projet de loi organique N°13-2012 sur la Cour des Comptes et le projet de loi portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques dès le 4 octobre 2012, le Président Macky SALL, a donné un signal fort sur sa ferme volonté de faire bouger les lignes en matière de reddition des comptes publics.

“

(...) dès le 4 octobre 2012, le Président Macky SALL, a donné un signal fort sur sa ferme volonté de faire bouger les lignes en matière de reddition des comptes publics. ”

Ce qui a conduit la Cour des Comptes à formuler une déclaration de conformité entre les écritures de l'ordonnateur et celles des

comptes publics avec la production pour la première fois en 2014, du compte administratif de l'ordonnateur.

Le Document de Programmation budgétaire et Economique Plurianuel, obligation légale depuis sa transposition dans notre droit interne par la loi N°2016-34 du 23 décembre

2016 est un exercice important de transparence dans une démocratie car il expose à la Représentation Nationale les perspectives écono-

miques et sociales du pays tout en permettant une discussion sur la trajectoire des recettes et des dépenses de l'Etat.

Les lois de règlements qui garantissent la sincérité et la régularité des comptes, gage de transparence sur la situation financière de l'Etat, vis-à-vis des parlementaires, des citoyens et des partenaires économiques du Sénégal sont présentés à bonne date à l'Assemblée nationale depuis 2016.

En impulsant ces textes, le Président Macky SALL manifeste sa volonté de toujours promouvoir la transparence en s'inscrivant dans une dynamique vertueuse.



“

(...) la création du Comité National de Suivi du Contenu Local, cette loi introduit des règles qui promeuvent le développement de la main-d'œuvre locale, des technologies et des capitaux locaux, dans toute la chaîne de valeurs de l'industrie pétrolière et gazière. ”

Le Référendum de 2016 a donné des pouvoirs accrus à l'Assemblée Nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des Politiques Publiques.

Sur un autre plan, la loi N°2018-14 du 11 mai 2018 portant révision de la Constitution a fait du parrainage par les électeurs une condition de validité des candidatures aussi bien pour les candidats indépendants, déjà soumis à cette exigence, que ceux présentés par les partis et coalitions de partis politiques légalement constitués.

Cette révision constitutionnelle a permis à notre pays d'organiser des élections présidentielles libres, apaisées et transparentes. Elle a permis de rationaliser les candidatures tout en mettant fin aux candidatures fantaisistes.

La loi 02/2019 relative au contenu local est une première dans le dispositif juridique sénégalais.

En abordant la création du Comité National de Suivi du Contenu Local, cette loi introduit des règles qui pro-

meuvent le développement de la main-d'œuvre locale, des technologies et des capitaux locaux, dans toute la chaîne de valeurs de l'industrie pétrolière et gazière.

En matière de transparence, on n'a jamais fait mieux et la loi sur le contenu local reste un exemple achevé, une source d'inspiration pour tous les pays du monde.

De même, l'abolition des décrets d'avance et le recours systématique aux lois de finances rectificatives confortent encore davantage le culte de la transparence dans la gestion des affaires publiques comme exercice favori du Président SALL.

On aurait pu aborder beaucoup d'autres innovations qui ont conduit à des changements de paradigme dont la quintessence se résume au triptyque : Transparence –Équité – Performance .



Sénégal

en images

“Bolong de Palmarin,
Puits de Sel,
Sine Saloum”



“

Dans le cadre de son ambition de faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035, Son Excellence, le Président de la République Macky SALL a érigé, notamment la Justice, la Bonne Gouvernance et les Droits de l'Homme au cœur de ses priorités.

Certaines valeurs érigées au rang de principes fondent notre Nation et constituent les soubassements d'une identité qui fait l'exception sénégalaise. Les règles de bonne conduite participent de la préservation de la dignité humaine et de l'instauration d'Institutions fondées sur des principes de Justice et d'Égalité.

Cet ancrage dans les valeurs qui fondent l'humanisme africain a permis au Sénégal d'intégrer la communauté internationale et de s'ouvrir à ses normes. C'est ainsi que le Plan Sénégal Émergent (PSE), au niveau de son axe 3, réaffirme la volonté du Sénégal de promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales, mais également de renforcer l'État de droit avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace.

”

La Justice au service de l'Emergence

“(…) en conformité avec les orientations fixées dans le PSE, la Justice a entrepris de se moderniser en adoptant une Lettre de Politique Sectorielle, expression de la stratégie adoptée par le Gouvernement.”

Me MALICK SALL - Ministre de la Justice - Garde des Sceaux

C'est la raison pour laquelle, dès ma prise de service en avril 2019, il s'est agi pour moi de lever toutes les contraintes qui entravent le bon exercice du service public de la justice. Il a été question concrètement de revoir le cadre juridique pour promouvoir des réformes consolidantes d'élargir l'indépendance des juges et en fin de garantir l'accessibilité à la justice à tous les citoyens.

L'objectif ainsi poursuivi conformément aux instructions du Chef de l'Etat, est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, et de promouvoir la Bonne Gouvernance et les Droits humains.

Ainsi en conformité avec les orientations fixées dans le PSE, la Justice a entrepris de se moderniser en adoptant une Lettre de Politique Sectorielle, expression de la stratégie adoptée par le Gouvernement. A cette stratégie est venue s'ajouter un document opérationnel, le Plan d'actions quinquennal qui ambitionne de réaliser d'ici 2024, les actions prioritaires qui permettront la promotion d'une justice forte et effi-

cace mais aussi la mise en œuvre d'une meilleure perception par les usagers du service public de la Justice en obtenant des résultats tangibles en termes d'équité, d'accessibilité, d'efficacité et de respect des Droits humains.

Un vaste effort d'amélioration du maillage du territoire

Dans ce cadre, pour permettre au service public de la Justice de bénéficier à tous et d'être à la portée du plus grand nombre, l'Etat a entrepris de consolider depuis notre arrivée à la Chancellerie la carte judiciaire et de poursuivre son extension. Un vaste effort d'amélioration du maillage du territoire a été mis en œuvre par la création d'une nouvelle Cour d'Appel à Tambacounda et de nouvelles juridictions d'instance dont la dernière a été installée en février 2020 à Sédhiou. Ainsi à ce jour sont fonctionnelles : cinq Cours d'appel sur six, quinze tribunaux de grande instance sur dix-neuf et trente-huit tribunaux

d'instance sur quarante-cinq. Les actions prioritaires à court terme portent sur le parachèvement de ce processus de mise en œuvre de la carte judiciaire et la dotation des juridictions en infrastructures adéquates et en équipement.

Promotion d'une justice de proximité

Il est à noter dans le cadre de la promotion d'une justice de proximité, mon département a construit vingt (20) maisons de justice auxquelles s'ajoutent douze (12) autres en cours de construction pour rapprocher la justice du justiciable. A cela s'ajoute la création de dix-huit (18) bureaux d'accueil et d'orientation dans les cours et tribunaux ainsi que quatre (04) bureaux d'information du justiciable au sein des Universités de Dakar, Ziguinchor, Thiès et Saint-Louis.

Tribunaux dotés de plateforme de dématérialisation

Dans le registre de la modernisation de ces juridictions, l'ensemble des tribunaux de grande instance ont été dotés d'une plateforme électronique assurant la dématérialisation complète du Registre du commerce et du crédit immobilier (RCCM) faisant ainsi du Sénégal l'un des tout premiers pays de l'espace OHADA à mettre en œuvre les dispositions de l'Acte uniforme sur le droit commercial général tendant à la digitalisation du RCCM.

Dans le même ordre d'idées, pour faciliter l'implantation numérique dans les cours et tribunaux, un important lot de matériel informatique d'une valeur de cinq cent millions de francs (500) a été acquis et mis à la disposition des juridictions à partir de décembre 2019.

La poursuite de cet effort d'équipement permettra notamment :

- d'améliorer la qualité du management des juridictions,
- de consolider la mise en place du système d'informations statistiques (SIS) couvrant les 74 juridictions fonctionnelles,
- de poursuivre le déploiement des chaînes judiciaires,
- de faciliter l'exécution des peines et au final la fiabilité et la modernisation du casier judiciaire.

Privilèges accordés au personnel judiciaire

En ce qui concerne l'administration de la Justice, les efforts de modernisation et d'amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire sont combinés avec d'importantes réformes statutaires privilégiant la re-

valorisation de la carrière des personnels de justice.

Cette volonté s'est matérialisée par la réforme du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) pour entre autres, assurer la représentation proportionnelle des magistrats et renforcer leurs garanties en matière disciplinaire, à travers le décret n°2019-1299 du 14 août 2019. Le décret n° 2020-05 du 10 janvier 2020 portant application de la loi organique sur le statut des magistrats vient compléter cette réforme notamment en réduisant l'ancienneté requise pour l'accession au grade hors hiérarchie. Mon département a également initié, par voie de décret et dans une démarche inclusive, des mesures qualitatives importantes relatives au statut des notaires et des huissiers de justice.

Dans notre volonté de dissiper l'insécurité juridique induite par les conflits de compétences en matière commerciale et d'assurer une plus grande célérité, la loi n°2020-14 du 08 avril 2020 modifiant la loi n°2017-24 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'appel est intervenue pour :

- clarifier les compétences entre les juridictions commerciales et juridictions civiles,
- encadrer le nombre de renvois,
- instituer une conférence préparatoire,
- définir le mode de traitement du petit contentieux.

Dans le domaine de la politique pénale, le gouvernement a initié la loi n°2020-05 du 10 janvier 2020 modifiant la loi 65-60 du 21 juillet 1965, portant Code pénal.

Cette loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 30 décembre 2019 est venue actualiser notre législation pénale sur les violences sexuelles, laquelle n'a pas connu d'évolution depuis le 29 janvier 1999 avec la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 qui avait durci le régime du viol lorsqu'il est accompagné de certaines circonstances aggravantes et réprimé les actes de pédophilie. Son adoption qui matérialise un engagement du Chef de l'Etat, criminalise intégralement les infractions de viol et de pédophilie avec des sanctions pouvant aller de la réclusion criminelle de dix à vingt ans, jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité.

Administration pénitentiaire : une meilleure prise en charge des détenus

Concernant l'administration pénitentiaire, nous avons complètement changé de paradigme et des efforts et réflexions ont été menés pour une meilleure prise en charge des détenus. De nombreuses initiatives ont été prises pour que nos prisons se mettent aux standards de références. Une nouvelle vision de la prison et de la détention a été adoptée et a abouti à l'amélioration effective des conditions de détention des détenus mais aussi et celles relatives au travail et à la vie des personnels pénitentiaires.

Réinsertion sociale des détenus

La préparation à la réinsertion sociale des détenus occupe désormais dans notre approche une place de choix dans les politiques pénitentiaires. D'ailleurs, la raison pour laquelle nous avons déclaré « 2020 Année de la réinsertion des détenus ». Ainsi, des instructions fermes ont été données à tous les inspecteurs régionaux et chefs d'établissement d'inscrire leur action dans ce domaine. Ces actions combinées sont en train d'impulser une nouvelle dynamique qui, à terme, enclenchera le processus d'industrialisation de l'activité de réinsertion avec la mise en place d'activités à forte intensité de main d'œuvre.

Un centre pénitentiaire de formation industrielle (CPFI)

A titre illustratif on peut citer le centre pénitentiaire de formation industrielle (CPFI) situé au cap manuel et spécialisé dans la production de produits d'entretien et d'hygiène. Au fort B, le garage de l'administration pénitentiaire comporte les ateliers de mécanique, électricité froid, tôlerie et peinture assure une formation et emploi permanent aux pensionnaires des établissements pénitentiaires.

Outre ses activités de réinsertion, il faut souligner l'installation d'une imprimerie et d'une unité de production d'eau minérale. L'atelier de confection du camp pénal de liberté 6 et le centre d'instruction pour mineurs en cours de réalisation contribueront grandement à la réalisation d'objectifs pénitentiaires définis par l'autorité.

Travaux construction et de réhabilitation des maisons d'arrêt

Les effectifs ont été renforcés par la formation de trois cents vingt-deux (322) agents pénitentiaires tous grades confondus ainsi que le recrutement de soixante-douze (72) agents en cours de formation. Au plan des équipements des efforts exceptionnels ont été consentis par l'acquisition de matériels informatiques et médicaux et de sécurité ainsi que des véhicules (2019-2020).

Des travaux importants de construction et de réhabilitation ont été exécutés ou en cours et concernent les maisons d'arrêt de Rebeuss de Mbour de Koutal et du Pavillon spécial de l'Hôpital Aristides Le Dantec avec l'ouverture d'un quartier consacré aux femmes et d'un quartier spécial.

Liberté conditionnelle - Placement sous surveillance électronique

En ce qui concerne les modes d'aménagements des peines quatre cents trente-quatre (434) détenus ont bénéficié de la libération conditionnelle en 2019. En 2020 cent vingt-deux (122) ont été également élargis sous liberté conditionnelle et trois cent soixante-neuf (369) par la liberté provisoire. En 2019 deux mille deux cent un (2201) détenus ont été graciés et deux mille trente-six (2036) graciés le 4 avril 2020.

Pour faire face au problème de la surpopulation carcérale nous avons adopté comme modalité d'aménagement des peines la loi introduisant le placement sous surveillance électro-

nique à travers le port du bracelet par des personnes inculpées ou condamnées. Pour les condamnées, la décision pourra être prise par le juge de l'application des peines.

Education surveillée prise en charge des mineurs

Dans le domaine de l'Education surveillée et de la protection de l'Enfance des avancées significatives ont été réalisées notamment dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des mineurs a travers une allocation budgétaire de cent soixante-dix (170) millions qui a permis de s'attacher les services de deux cent quinze (215) vacataires auxquels s'ajouteront 4 éducateurs spécialisés diplômés de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS).

Au-delà de la modernisation et de l'équipement des centres de sauvegarde et des espaces d'apprentissage et de formation des efforts substantiels ont été fournis par l'augmentation du budget d'investissement de deux cent soixante millions de francs (260) à quatre cent quarante millions de francs (440).

C'est le lieu de transmettre la profonde gratitude des enfants de la DESPS à Son Excellence le Président de la République pour son appui qui s'est traduit par les actions suivantes :

- 1500 matelas;
- dotation d'un bus de 36 places;
- subvention de cinq (5) millions pour la colonie de vacances;
- don du fonds de riposte FORCE COVID 19.

CONSEILS DES MINISTRES DÉLOCALISÉS



“

La région de Tambacounda, à l’instar des autres régions du Sénégal, a accueilli le conseil des ministres délocalisé, le jeudi 25 avril 2013. Cette grande activité décentralisée a été l’occasion, pour le Gouvernement, de passer en revue les énormes potentialités de la région ainsi que les défis de développement qui l’interpellent. A l’issue de ce travail d’évaluation, le Chef de l’Etat, après avoir reconnu la pertinence du Programme d’Investissement de la région, avait pris l’engagement d’injecter dans la région deux cent un milliards neuf cent millions (201 900 000 000) FCFA, pour la réalisation d’importants projets et programmes.

”

Situation des engagements du Conseil des Ministres

DELOCALISE A TAMBACOUNDA EN 2013

1^{er} TRIMESTRE 2020

OUMAR MAMADOU BALDE - Gouverneur de la Région de Tamba

Présentation de la région de Tambacounda

La région de Tambacounda qui couvre une superficie de 42 706 Km², se situe entre 12°20 et 15°10 de latitude Nord et 11°20 et 14°50 de longitude Ouest.

Elle est limitée :

- Au Nord par la République Islamique de Mauritanie et par les régions de Louga et de Matam ;
- Au Sud par la Région de Kédougou, la région de Kolda, la République de Gambie et la République de Guinée ;
- À l'Est par la République du Mali et la République Islamique de Mauritanie ;
- À l'Ouest par la République de Gambie et par les régions de Kolda et de Kaffrine.

Découpage administratif

La région compte 04 départements, 12 arrondissements, 46 communes et 1434 Villages dont 569 dans le département de Tambacounda soit 40%, 174 villages dans le département de Bakel soit 12%, 404 dans le département de Goudiry soit 28% et 287 villages dans le département de Koumpentoum soit 20%.

Historique des engagements du Conseil des Ministres Délocalisé

La région de Tambacounda, à l'instar des autres régions du Sénégal, a accueilli le conseil des ministres délocalisé, le jeudi 25 avril 2013. Cette grande activité décentralisée a été l'occasion, pour le Gouvernement, de passer en revue les énormes potentialités de la région ainsi que les défis de développement qui l'interpellent.

A l'issue de ce travail d'évaluation, le Chef de l'Etat, après avoir reconnu la pertinence du Programme d'Investissement de la région, avait pris l'engagement d'injecter dans la région deux cent un milliards neuf cent millions (201 900 000 000) FCFA, pour la réalisation d'importants projets et programmes.

Il y a lieu de préciser que ces projets et programmes se rapportent aux trois axes du Plan Sénégal Emergent, à savoir la transformation structurelle de l'économie, le capital humain et la protection sociale et la Gouvernance, paix, sécurité et institution.

En effet, les engagements pris par le Conseil des ministres délocalisés suggèrent que, pour doper la croissance économique régionale, l'Etat doit cibler les secteurs les plus porteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'hydraulique, les infrastructures routières, le transport et les mines.



Découpage administratif de la région de Tambacounda

La région compte 04 départements, 12 arrondissements, 46 communes et 1434 Villages dont 569 dans le département de Tambacounda soit 40%, 174 villages dans le département de Bakel soit 12%, 404 dans le département de Goudiry soit 28% et 287 villages dans le département de Koumpentoum soit 20%.

De même, conscient du fait que l'existence de ressources humaines de qualité demeure incontournable pour l'atteinte des objectifs fixés, des projets importants ont également été initiés dans le domaine du capital humain, notamment de l'éducation et de la formation, de la santé, de la protection sociale, de l'environnement et de l'aménagement du Territoire et enfin de l'urbanisme et de l'habitat.

Afin d'assurer un bon suivi de l'exécution des engagements ci-dessus rappelés, il convient de rappeler que

ces derniers sont évalués annuellement. Entre 2013 et 2020, le niveau de réalisation des engagements se présentent ainsi qui suit :

Etat de réalisation des engagements du conseil des ministres

Il s'agira de répertorier les engagements déjà réalisés, les engagements en cours de réalisation et ceux non

encore réalisés. La classification se fera, également, en fonction des trois axes du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Conseils des Ministres Délocalisés - (Région Tambacounda) - Engagements déjà réalisés

Secteurs	Engagements	Coût estimatif
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance		
Agriculture	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER).	2 500 000 000
	Programme de réfection des Aménagements Hydro-Agricoles (réhabilitation des périmètres hydro-agricoles de la Délégation de Bakel).	1 286 255 825
	Valorisation du potentiel irrigable de la région estimé à 15 000 ha.	1 350 359 122
	Programme de renouvellement et de renforcement du matériel et l'équipement agricole : matériel attelé, motoculteurs, tracteurs, motopompes des producteurs de la région.	305 596 910
	Mise en œuvre d'un programme de création de magasins de stockage de semences et produits agricoles.	210 000 000
Total : 5 652 211 857		
Elevage et Production Animale	Diversification des sources d'approvisionnement en vaccins.	540 000
	Programme d'Insémination artificielle	500 000
	Protection zoo sanitaire du cheptel à travers le renforcement de la surveillance épidémiologique avec la mise en place de postes d'inspection vétérinaire frontaliers (PIF) et l'amélioration de la couverture vaccinale contre les principales pathologies et la lutte contre les maladies hémo-parasitaires	148 844 293
Total : 149 884 293		

Conseils des Ministres Délocalisés - (Région Tambacounda) - Engagements déjà réalisés

Secteurs	Engagements	Coût estimatif
Artisanat	Réhabilitation de la chambre de métiers	65 000 000
	Réhabilitation du village artisanal.	15 000 000
	Construction d'une salle polyvalente de formation et de réunion des artisans à Tambacounda	50 000 000
Total : 131 400 000		
Infrastructures et services de Transport	Réalisation des travaux d'entretien, de construction et de réhabilitation de pistes de désenclavement dans la région de Tambacounda dans le cadre du Programme d'Entretien Routier Autonome (PERA) 2013.	27 297 401 476
	Réalisation des travaux de réhabilitation de la route Tambacounda - Dialacoto (65Km).	16 224 764 993
	Réalisation des travaux de réhabilitation de la route Dialacoto - PK120.	18 745 470 000
Total : 62 267 636 469		
Energie et Infrastructures énergétiques	Electrification de plusieurs localités.	10 462 450 000
	Mise en œuvre des travaux relatifs à la Concession d'électrification rurale de Kaffrine - Tambacounda-Kédougou.	4 658 500 000
Total : 15 120 950 000		
Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable		
Hydraulique	Programme d'eau potable initiée dans le cadre du PEPAM-BAD 2, PEPAM-IDA.	NR

Conseils des Ministres Délocalisés - (Région Tambacounda) - Engagements déjà réalisés

Secteurs	Engagements	Coût estimatif
Hydraulique	Programme hydraulique PEPAM-UNION EUROPEENNE. (Hydraulique).	5 100 000 000
	Densification du réseau de forages et unités de potabilisation pour améliorer le taux d'accès dans les localités Boyngeul Bamba, Missirah, Dialacoto, Nétéboulou, Goumbayel, Dougué, Payar, Sinthiou Malème, Kouthiaba, Méréto, Koussanar.	NR
Total : 5 100 000 000		
Environnement, Développement Durable	Renforcement des actions de lutte concertée contre les feux de brousse	25 454 000
Total : 25 454 000		
Santé Nutrition	Achèvement des constructions des centres de santé de Dianké Makha et Makacolibantang.	400 000 000
	Extension de l'hôpital régional et la construction des centres de santé de Koumpentoum et Kidira.	376 000 000
	Construction d'une banque de sang et d'un laboratoire régional.	200 000 000
	Construction et équipement du laboratoire du centre de santé de Goudiry et le centre de santé de Kidira.	100 000 000
	Dotation d'ambulances aux districts de Dianké Makha et Makacolibantang.	50 000 000
Total 1 126 000 000		

Conseils des Ministres Délocalisés - (Région Tambacounda) - Engagements déjà réalisés

Secteurs	Engagements	Coût estimatif
Aménagement, Urbanisme et Habitat	Réhabilitation de la Place de l'Indépendance de Bakel par le MRUHCV.	178 000 000
Total : 178 000 000		
Axe 3 : Gouvernance, paix, sécurité et institution		
Développement territorial	Approbation des conventions entre les 26 collectivités locales bénéficiaires du Fonds de Développement Local et le Programme National de Développement Local (PNDL) en vue de la mise en œuvre rapide des microprojets identifiés.	306 000 000
	Accélération de la mobilisation des crédits accordés à la Région de Tambacounda au titre du Fonds de Dotation de la Décentralisation dans le cadre du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL).	2 925 567 508
Total : 3 231 567 508		
Total régional 92 983 100 127		

Au regard des tableaux ci-dessus relatifs aux réalisations et à leur volume financier, l'on peut dire que les engagements de l'Etat ont connu un bon niveau d'exécution au niveau de la région de Tambacounda.

Dans la quasi-totalité des domaines du développement, il est noté des progrès porteurs d'espoir pour les populations de la partie orientale de notre pays.

De grandes avancées dans le domaine de l'énergie et de l'électrification rurale exécutées par la SENELEC, Energie rurale africaine (ERA) et le PUDC ont permis à nos populations d'accéder à l'énergie.

En effet, beaucoup de localités sont sorties de l'obscurité grâce aux efforts soutenus de l'Etat et de ses partenaires techniques. Les statistiques parlent d'elles-mêmes :

- Quarante-deux (42) centrales solaires dont vingt (20) totalement achevées et vingt-deux (22) en cours d'achèvement dans le cadre du PUDC.

- Onze mille neuf cent (11900) ménages résidant dans 95 villages ont bénéficié des programmes de ERA pour un montant de 4 658 500 000 F CFA.

- Toujours dans ce registre, la région enregistre deux programmes majeurs à envergure sous-régionale que sont la ligne de transport d'énergie Kayes-Tambacounda (OMVS) et celle de Sambangalou-Tambacounda (OMVG).

Ces importants investissements vont sans nul doute faire de la région orientale un hub énergétique sous-régional avec tous les impacts positifs qui découlent de tels projets.

Au titre des infrastructures routières, la région a déjà bénéficié de la réalisation de la route Tambacounda-Kédougou de 232 Km ; c'est une route faite aux normes standard qui a l'avantage de désenclaver cette partie du territoire régional mais également qui assure l'ouverture de la région vers la République sœur de Guinée.

Il est heureux de relever l'avancée significative des travaux de la route Tambacounda-Kidira-Bakel ; ce tronçon du corridor Dakar-Bamako a été une forte doléance des populations de Tambacounda-Goudiry-Bakel. Son achèvement prévu dans quelques mois finira de convaincre toutes les populations de cette zone de l'attention particulière que Son Excellence le Chef de l'Etat accorde à cette partie de notre pays qu'est le Sénégal oriental.

Pour terminer sur ce chapitre, nous notons aussi d'importantes avancées dans le domaine de l'accès à l'eau car, outre les programmes du ministère de l'hydraulique, le PUDC a fait bénéficier à la région de 34 forages système multi-village dont le coût unitaire est de 120 000 000 FCFA.

Les populations ont également très favorablement accueilli la réaction très positive de Monsieur le Président de la République suite aux plaidoyers du Gouverneur de la région en voulant bien instruire les ministres concernés pour l'achèvement des travaux à l'arrêt depuis plusieurs années du marché sous-régional, du lycée technique de même que la réhabilitation du lycée Mame Cheikh MBAYE.

Au regard de l'investissement déjà réalisé qui s'élève à 92 983 100 127 FCFA jusqu'en 2019 et en considération du volume d'investissement en cours de réalisation évalué à 100 731 255 068 FCFA, l'on peut retenir que depuis le conseil des ministres délocalisé, la région de Tambacounda a bénéficié d'un volume de financement de 193 714 355 195 FCFA. En valeur relative, sur les engagements qui étaient chiffrés à 201 900 000 FCFA, avec ce volume de financement, nous avons un taux de réalisation de 95,94 %.

Nous ne pouvons clore ce travail sans revenir sur nos attentes qui épousent le contours d'un plaidoyer :

- **Le démarrage des travaux de l'Université du Sénégal Oriental, une université qui contribuera à former les ressources humaines et élites régionale du futur afin d'assurer la continuité de la dynamique de développement de la région orientale de notre pays ;**

- **La réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda-Kidira-Bamako ; ce projet est fortement attendu par les populations eu égard à l'impact positif et déterminant sur l'économie régionale. Il**

urge de rappeler qu'au total neuf (9) gares ferroviaires pourraient redémarrer leur fonctionnement le long de la ligne avec une redynamisation d'activités génératrices de revenus outre les emplois directs et indirects qui en découleront.

- **La valorisation du potentiel du Parc national Niokolokoba ; cette réserve naturelle riche de toute sa faune et de toute sa flore peut et doit connaître un nouvel essor dans le cadre d'un modèle économique viable et porteur de valeur ajoutée pour la région de Tambacounda et pour le Sénégal. A notre avis, le modèle actuel de gestion est dépassé car il ne permet pas à ce parc, patrimoine mondial de l'UNESCO, de mettre en relief tout son potentiel qui est à la fois écologique, touristique, économique et scientifique avec les recherches qui peuvent y être conduites.**

- **Le renforcement du dispositif sécuritaire de la région ; frontalière avec quatre pays et ouverte sur cinq (05) régions de notre pays, Tambacounda bien que bénéficiant d'une attention particulière du Chef de l'Etat dans ce domaine, mérite une discrimination positive dans le renforcement de ses unités chargées d'assurer la sécurité des personnes et des investissements ; s'il en est ainsi, c'est parce que le contexte sous-régional nous autorise à penser que nous avançons de plus en plus dans un monde d'incertitudes sécuritaires.**

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Région de Tambacounda



Chaque région de notre nation est un grenier d'abondances, cachées dans nos espaces géographiques. Ces trésors matériels et immatériels sont de véritables fortunes que nous devons découvrir, explorer, entretenir et transmettre aux générations actuelles et futures.

L'histoire est un processus dialectique d'autoréalisation de l'idée dont la finalité est la liberté

humaine. C'est pourquoi, nous avons choisi d'aborder, pour chaque nouvelle édition de notre magazine, un pan de l'histoire d'une région du Sénégal.

Tambacounda est à l'honneur pour ce numéro. Son histoire, qui nous est ainsi contée par Mame Maguette, est une parfaite illustration de ces signes et symboles qui retracent les valeurs intrinsèques de nos terroirs, et constituent les fondements et le socle socioculturels de notre pays.

Tamba, mosaïque culturelle, Tamba, terre d'hospitalité, mais aussi Tamba, terre de refus.

A l'instar de notre Sine natal, où les rituels de danses divinatoires comme le MARBASSAYA sont pratiqués à titre d'offrande aux Ancêtres et pour la prospérité et la paix, Tamba

regorge de richesses culturelles, répertoriées parmi les trésors immatériels mondialement reconnus.

Des sites et monuments historiques, symboles d'un passé encore récent, se découvrent dans la région de Tamba : le fort de Bakel, le Cimetière des Circoncis, la colline sacrée de Ngoundeyni Guidimpalé, le fort de Sénédebou, la colline de Wourohimadi, la tombe du premier Almamy du Bundu, sont autant de trésors culturels immatériels, remarquables dans leur diversité.

Les royaumes du Niani, du Ouli et du Gadiaga et du Boundou renferment une partie importante de notre histoire, illustrée par de glorieuses batailles, dont la bataille de Danki en 1549, durant laquelle les Mandingues de Niani ont arrêté la progression des Anglais. En 1883, le Roi Mansa Kimintang Kamara, victorieux, chassa les soldats anglais qui fuirent, laissant derrière eux armes et bombes, aujourd'hui conservées comme trophées de guerre à NDOUGOUSSINE. Le Roi Kimintang s'est également illustré par sa victoire sur Pinet LAPRADE.

A Tamba, les villages comme Koundio Yoro, Kissang, et Tinkoly symbolisent le refus. Nous leur devons l'hymne de notre jeunesse, « Niani Bagn Na », composé par le Président-poète, et chanté par toute une Nation.

Dr Cheikh Kanté

TAMBACOUNDA VILLE D'HISTOIRE ET DE CULTURE

Allons à la rencontre de Tambacounda ou « la maison de Tamba ». Selon la tradition orale, le nom de la ville proviendrait du nom « Tamba Waly », qui était le chef de village de Tamba Socé et du suffixe « Counda » qui signifie en Bambara « chez quelqu'un ».

D'après d'autres sources orales, Tambacounda s'appelle en réalité Wassulucounda, du nom des premiers habitants peulhs du Wassulu. Son premier chef de village fut alors, selon la tradition, vers les années 1900, le nommé Moriba Diakhité. A sa mort, en 1925, Batou Diarra, ressortissant du Mali, lui succéda. La connexion avec le Mali voisin est aujourd'hui encore très perceptible à travers les traditions et la culture, surtout immatérielle.

La plus grande ville du Sénégal oriental est située à 467 km de Dakar, et a été, pendant des décennies, « la région périphérique du Sénégal ».

En effet, elle partage 325 Km de frontière avec le Mali à l'Est, 62 Km avec la Mauritanie au Nord-Est, et 162 Km avec la Gambie à l'Ouest. La région est limitée, au Nord, par la République Islamique de Mauritanie et les régions de Louga et de Matam, et au Sud par la région de Kédougou et la République de Guinée, à l'Est par les Républiques du Mali et la Mauritanie, à l'Ouest par la République de Gambie et les régions de Kolda et de Kafrine.

Toutefois, elle occupe aujourd'hui une position carrefour qui s'est renforcée avec l'ouverture des corridors terrestres Tamba-Bamako, Tamba-Moussala et Tamba-Labé.

Elle servait autrefois, dans le cadre de l'économie de traite, de centre de collecte des produits de l'intérieur de la région et de point d'évacuation vers d'autres destinations du pays.

Tambacounda a toujours entretenu des relations soutenues avec son arrière-pays. Ces dernières sont liées, d'une part, à son rôle de centre d'approvisionnement en produits manufacturiers et à celui de collecte de produits locaux et d'accueil de nouveaux migrants, d'autre part.

De par sa position, la ville constitue aussi un point de rencontre entre deux régions économiques différentes et complémentaires : les zones Nord et Sud d'élevage et de foresterie, qui entourent le centre dominé par la polyculture pluviale. Le dynamisme économique de la ville est aussi à rechercher dans la multiplicités des marchés où s'effectuent les échanges commerciaux.

Tambacounda fut érigée en commune le 1^{er} décembre 1952, par arrêté no 7562. En 1960, elle devient le chef-lieu de la Région du Sénégal Oriental, aujourd'hui région de Tambacounda.

Malgré l'érection de son ancien département, Kédougou, en région, la région de Tambacounda demeure encore la plus vaste région du pays, avec ses 42706 km² et elle reste la porte et la capitale incontestée du Sénégal Oriental.

La nouvelle région de Tambacounda a été créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008, modifiant la loi 72-02 du 1^{er} Février 1972, relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale.

Sa population était estimée à 756588 habitants en 2016, soit une densité de 17,7 habitants au km². La région compte 50 collectivités territoriales et collectivités locales, dont 46 Communes et 4 Départements ; 12 Arrondissements, 1434 Villages. Les arrondissements de la région se répartissent comme suit :

- Département de Bakel :
- (3 arrondissements)
- Département de Goudiry :
- (4 arrondissements)
- Département de Koumpentoum :
- (2 arrondissements)
- Département de Tambacounda :
- (3 arrondissements).

Dans l'ensemble, la région est caractérisée par un relief généralement plat, jalonné de quelques collines, dans le département de Bakel. Elle est arrosée par un réseau hydrographique important, constitué par le fleuve Sénégal, la Falémé, le fleuve Gambie, ainsi que par plusieurs affluents.

Au plan pluviométrique, la région se situe entre les isohyètes 450 et 800 mm; elle figure parmi les régions les plus pluvieuses du pays et, comme pour la majorité du territoire national, on distingue deux grandes périodes thermiques. Il s'agit de la période de moyennes températures, allant de juillet à février avec davantage de fraîcheur aux mois de décembre et de janvier, et de la période de hautes températures, se situant entre mars et juin.

L'imaginaire populaire a toujours classé Tambacounda comme l'une des régions les plus caniculaire du pays, dotée d'une faune abondante et variée, qu'expliquent les conditions écologiques favorables et la diversité des écosystèmes présents dans la région.

La région de Tambacounda constitue le dernier bastion de la faune du Sénégal. En effet, la région renferme une faune riche et variée. C'est la présence de cette faune qui favorise le développement du tourisme cynégétique. L'un des principaux sites d'attraction touristique dont dispose la région, et notre pays, est le Parc de Niokolokoba, large de plus de 100 km.

Sa position géographique en fait une région carrefour des écosystèmes, situation qui s'explique par le prolongement de ceux des quatre pays frontaliers.

Après cette brève présentation physique et géographique de la région, faisons un peu d'histoire pour replacer Tambacounda sur la carte du Sénégal précolonial.

En effet, elle est située dans la zone des anciens royaumes du Niani et du Ouli, des royaumes résiduels de la chute de grands empires comme le Ghana et le Mali. Ces « petits » royaumes sénégalais ont perduré jusqu'à l'époque coloniale.

Le royaume du Niani faisait partie du Grand Djoloff, bien avant la bataille de Danki en 1549. Quand Lat Dior s'est libéré de ce grand regroupement, et prit son indépendance, il décida d'annexer d'autres royaumes, dont celui du Niani, alors que les frontières de cette province s'éten-

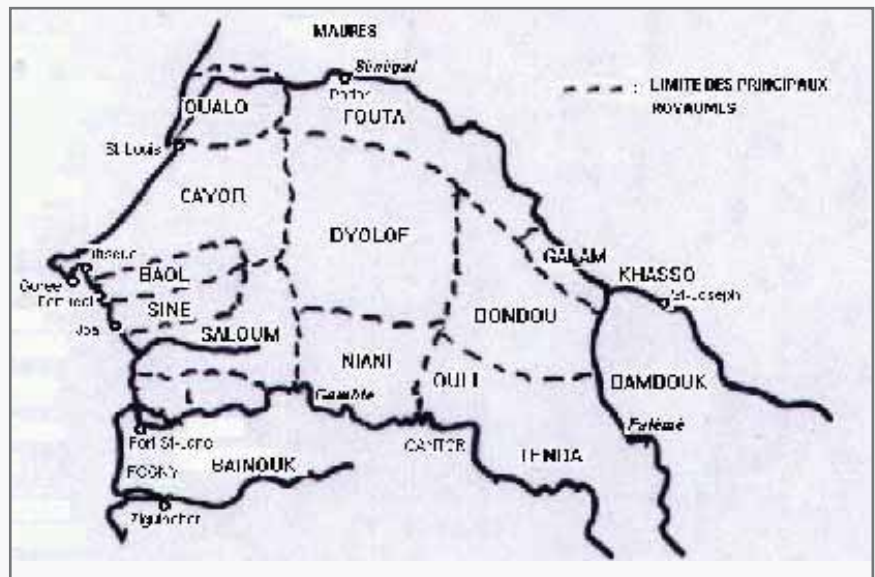
daient de Malème Niani au Ndoukoumane, et de l'autre côté de la Gambie à l'ex-royaume du Djoloff. Un royaume rebelle qui refusa l'hégémonie wolof et coloniale.

L'histoire de la guerre des Mandingues contre les Anglais en 1833 en est la parfaite illustration. En effet, c'est à cette occasion que les Mandingues du Niani arrêtaient la progression des Anglais à l'intérieur des terres, et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui les frontières de la Gambie se situent dans leurs limites actuelles.

C'est le roi du Niani, Mansa Kimintang KAMARA, qui a effectivement

Dans des villages du royaume tels que Ndoungoussine, Koundiao Yoro, Kissang, Tinkoly, qui résistèrent, les canons anglais constituèrent des prises de guerre. Kimintang KAMARA avait aussi réussi à battre Pinet Laprade.

« NIANI BAGN NA », le Président Senghor en a fait l'hymne de la jeunesse sénégalaise, symbolisant le fier refus du Niani face à la domination coloniale. Jamais le Niani ne fut colonisé. Il est le seul royaume au Sénégal à n'avoir jamais connu l'invasion coloniale.



battu les anglais. La redoutable armée de Mansa Kimintang a été victorieuse face aux soldats Anglais. En plus des canons qu'ils ont laissés dans leur fuite, il y avait aussi des bombes qui n'ont jamais explosé, et qui sont aujourd'hui conservées à Ndoungoussine, dans le département de Koumpentoum.

Une ouverture qui a fait de la région un creuset culturel, où ethnies et langues cohabitent, et se mélangent harmonieusement.

Tambacounda, véritable tour de Babel

Dans les années 1960, la venue des commerçants et des fonctionnaires

de l'Ouest a introduit dans le pays l'élément wolof, qui s'est superposé à une mosaïque ethnique complexe déjà existante. Les premiers, les Peuls du Fouta Djallon et du Ferlo ont envahi la région occupée sans doute jusqu'alors par les paléo-négrites Bassari et Coniaguis du groupe Tenda, population résiduelle de chasseurs et d'agriculteurs, à cheval entre la frontière guinéenne et les environs de Kédougou (ancien département de la région).

Les Manding (Malinké du Mali, Bambaras et Khassonkés) venus plus récemment avec les autres groupes, à l'exception peut-être des Toucouleurs, occupent numériquement, après les Peuls, la seconde place parmi les groupes ethniques du Sénégal oriental. Wolofs, Sarakholés, Diarankés, Dialonkés et quelques Maures, éternels voyageurs, complètent, en moindre nombre, le mélange ethnique (principalement des ethnies minoritaires bien ancrées dans leurs traditions) de cette région-carrefour.

L'étude de la seule toponymie des quartiers de la ville de Tambacounda en dit long sur l'histoire, le processus de mise en place et des migrations qui ont construit cette localité : Liberté, Salikénié, Plateau, Dépôt, Médina Coura, Camp navétane, Gouye. Ce complexe brassage ethnique, typique de la région de Tambacounda, est une résultante des frontières multiples qui caractérisaient les royaumes du Niani, du Wouli et du Tenda et ceux du Djoloff, du Boudou, du Bambouk, avec des connexions jusqu'au Galam et au Khasso.

La gare ferroviaire, le désenclavement salvateur

C'est à la suite de la construction du chemin de fer Dakar-Bamako et de la création du camp des cheminots que le développement de la ville va s'accélérer autour de la gare, inaugurée le 17 février 1915. Grâce au chemin de fer, cette petite bourgade grandit si vite qu'elle fut choisie comme chef-lieu du Niani-Ouli en 1920.

La ville de Tambacounda devint ainsi une gare importante, un carrefour au débouché d'une région isolée, et un centre de distribution pour la province orientale.

Tambacounda, carrefour du Sénégal oriental. Ville jeune.

Si l'explorateur Mungo Park y signale son passage à la fin du XVI^{ème} siècle, le modeste village du canton du Ouli demeure dans l'ombre jusqu'à la construction de la voie ferrée reliant Thiès à Kayes. Les études préliminaires pour la réalisation de la liaison Thiès-Kayes ont été entreprises en 1903.

Dans ses instructions, le Gouverneur Général Roume prescrivait alors :

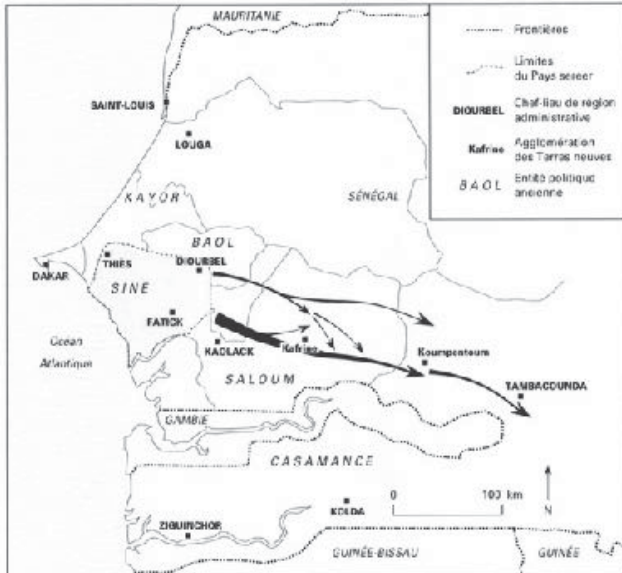
« A partir de Diourbel, il semble indiqué de s'infléchir vers le Sud de façon à traverser les régions cultivables qui s'étendent au Nord de la Gambie et il conviendra de chercher à se rapprocher de cette rivière jusqu'à la distance toutefois qui apparaîtra comme devant être maintenue pour que le rendement économique de la future ligne projetée ne soit pas directement influencé par le voisinage de cette voie navigable ».

Ces instructions officielles ont pu favoriser dans une certaine mesure le passage de la voie ferrée par Tambacounda, mais le rapport du chef de bataillon Bellé, qui commanda la mission, en donne les véritables raisons. Il montre comment la future voie ferrée devait obliquer vers le Sud-Est, dans la région de la future ville, pour éviter une zone de bancs de latérite et traverser le Kalonkadougou, « susceptible d'un grand développement ».

Une autre considération d'ordre général militait encore en faveur de ce choix: *« Dans l'avenir, on pourrait être amené à construire une voie ferrée contournant les possessions anglaises et portugaises pour atteindre la Guinée française; voie qui se grefferait facilement à celle étudiée vers Tambacounda; en conséquence le tracé, après avoir franchi le Nianimarrou, se dirige droit sur Tambacounda et atteint la ligne télégraphique (kilomètre 408,6) sur la piste de Tambacounda à Naoudé, à 5 km au Nord-Est de Tambacounda. »*, écrivait-il.

Dès lors, l'origine de la ville apparaît clairement. Le rapport de la mission Bellé est confirmé par les souvenirs des anciens de la ville qui voient dans le petit village de Tamba Socé, situé à 5 km au Sud-Est de la ville actuelle, l'ancien Tambacounda.

Lorsqu'en 1923 s'achève la liaison Thiès-Kayes, Tambacounda est depuis trois ans chef-lieu de cercle et la voie ferrée a révélé les avantages de sa position. Un rapport du Gouverneur Général de l'A.O.F., daté de 1931, présente la ville comme « un noeud de routes très important où devait obligatoirement passer toute voie ferrée reliant Thiès au Kayes-Niger.



Sur les quatre grandes routes menant du Soudan à la côte, trois passent par Tambacounda... La route vers Kédougou et celle de la Haute-Gambie fusionnent à Tambacounda pour se diriger vers Kaolack, celle des Malinkés venant de Mahina également».

Les routes traditionnelles et le chemin de fer, instrument de la colonisation européenne ont donc été à l'origine de la croissance de l'escale. Une escale qui, à l'image des villes neuves, développe une culture de carrefour où la cohabitation est source de métissages, mais n'empêche en rien la préservation des rites et pratiques culturelles, véritable identité de ces groupes sujets aux fortes influences du milieu.

Ces métissages sont accentués en 1934, lorsqu'il fut entrepris d'installer dans le Saloum oriental des paysans sereer recrutés dans les cantons les plus peuplés du Sine.

Tambacounda, à 250-300 km de la région de départ.

Financé grâce à un crédit de la Banque mondiale, il devait permettre de tester les méthodes d'une colonisation planifiée. Il s'adressait en priorité à l'ethnie sereer, la situation dans les terroirs du Sine étant reconnue comme la plus critique.

La réalisation du projet fut d'abord confiée par la STN à la CFDT (Compagnie française pour le développement des fibres textiles), qui intervenait déjà au Sénégal oriental pour la diffusion de la culture cotonnière. Six nouveaux villages, de 50 familles chacun, furent créés de 1972 à 1974, sur des sites préalablement reconnus par une prospection pédologique.

La zone d'accueil, un périmètre délimité entre les localités de Koumpentoum et de Maka, avait été choisie en fonction de la disponibilité et de la qualité des terres. A l'issue des trois premières campagnes agricoles,

Cette opération, dite des « Terres neuves de Kafrine », visait non seulement à « décongestionner » les vieux terroirs sereer, mais aussi, de façon explicite, à faire barrage à la poussée des Mourides venant du Baol. C'est ainsi que le Projet-Pilote dit des « Terres neuves de Koumpentoum » vit le jour, dans le Département de

aucun des chefs d'exploitation n'avait quitté les Terres neuves, ce qui était évidemment une réussite.

A l'achèvement de la phase migratoire, pour les deux projets des Terres neuves de Koumpentoum, un total de 900 familles avait été recruté, transporté et installé sur des lots de terre de 10 hectares chacun. L'encadrement fut transféré de la STN à la Sodefitec en 1981 pour le Projet 1, et en 1984 pour le Projet 2. Finalement, dans le contexte de la Nouvelle Politique agricole du Sénégal, la STN fut dissoute en 1985.

Culture et Patrimoine

Tambacounda est un creuset culturel où l'on retrouve presque toutes les ethnies du pays. Et cette mosaïque de cultures constitue une richesse non négligeable. Sa sauvegarde par revalorisation interpelle ainsi toute la Nation.

Pour rappel, l'Unesco renseigne que ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes, en fonction de leur milieu, de leur relation avec la nature, de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, et la créativité humaine.

Ainsi, en 2016, la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) avait identifié dans le cadre d'un pré-inventaire du patrimoine culturel immatériel, seize (16) éléments représentatifs du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la région, parmi lesquels on peut citer:

- Le **Worosso** (danse soninké),
- Le **Saya** (danse peulh),
- Le **Niakha** (fête : mariage en milieu soninké),
- Le **Diaro Bali** (parade des moutons),
- Le **Yéla** (musique traditionnelle),
- Le **Djina-don** (danse des esprits),
- Le **Sogoni** (ballet avec masques),
- Le **Mamo** (masque pour protéger les circoncis et conjurer le mauvais sort).

Sans oublier le **Mamacounda**, cérémonie rituelle de divination et d'offrandes aux Ancêtres pour la paix et la prospérité dans la cité ;

- Le **Marbayassa**, une danse rituelle traditionnelle pratiquée par les Bambaras de Tambacounda ;
- Le **Kampo Sampadé** ou peinture et décoration murale en milieu soninké, un savoir-faire artistique des femmes soninkés.

En outre, au titre des sites et monuments historiques classés sur la liste indicative nationale, la région recèle aussi quelques trésors souvent mal connus parmi lesquels :

- La **Gare ferroviaire** et **hôtel de la Gare** de Tambacounda ;
- Le **Bâtiment** abritant la **Préfecture** de Tambacounda ;
- Le **Tata de Maba** à Ndoungoussine ;
- Le **Puits** et **vestiges historiques de Ndoungoussine** ;
- Le **Site mégalithique** de Thiékène Boussoura ;
- Le **Fort de Bakel**, ville de Bakel ;
- Les **Tours militaires de Bakel**, ville de Bakel ;
- Le **Cimetière des circoncis**, ville de Bakel ;
- La **Colline sacrée** de Ngoundéiny Guidimpalé, ville de Bakel ;
- Le **Fort de Sénédebou**, Arrondissement de Kidira ;

- La **Colline de Wouro Himadou** : **Tombe de Malick Sy**, premier Al-mamy du Bundu.

Fort de ce riche patrimoine culturel et historique, la région pourrait aisément promouvoir et bénéficier des retombées économiques d'un tourisme culturel en plein essor dans le monde.

En effet, **le tourisme de farniente attire de moins en moins. Les vacanciers ont besoin de découvertes et d'émerveillement, afin de s'abreuver à la source des cultures et de s'imprégner de la richesse des différents terroirs.**

Perspectives et ouvertures

Tambacounda, promu deuxième pôle de développement économique après Diamniadio, reste le terreau fertile de l'expérimentation du PSE.

A cet égard, le port sec, de plus de 25 milliards de FCFA, constitue l'un des grands projets du chef de l'Etat Macky Sall.

Le projet de liaison ferroviaire Dakar-Tambacounda, ligne à grand écartement standard de 553 km, permettra d'utiliser la composante régionale métropolitaine du TER, couplé au hub logistique que représentera le projet du port sec.

Par ailleurs, la nouvelle université et les pôles de formation sur les métiers d'opportunités, à l'image du centre de formation de Missirah, apporteront une valeur ajoutée d'envergure à cet environnement.

Tous les acteurs régionaux ont magnifié les opportunités offertes à la région de Tambacounda. La région va enfin jouer son véritable rôle de noeud ferroviaire et de pôle de développement, grâce aux grands projets et programmes du chef de l'Etat.

La Région recèle de véritables niches économiques nouvelles. Les défis infrastructurels à relever (infrastructures sportives, sanitaires, éducatives) garantiront des opportunités d'emplois, pour les femmes et les jeunes.

La coopération décentralisée renforcée devrait être également une voie à explorer pour une région qui fait office de plaque tournante sous régionale.

Le Président Macky Sall, conscient du potentiel économique et humain de la région, a ouvert un chemin tout tracé pour l'émergence économique et sociale de la Région de Tambacounda.

Pharmacopée africaine et perspectives de Santé

“(…) Vous savez pour comprendre l’importance de la médecine traditionnelle africaine, il faut comprendre l’historique de la Santé. En réalité, pour moi il existe 02 médecines. Une médecine tout court et une médecine conventionnelle. La médecine tout court a fait ses preuves à travers les âges depuis des centaines de milliers d’années ou l’arrivée de l’homo sapiens- sapiens sur terre.”



DR ERICK GBOUDOUSSOU - Médecin-Thérapeute
Président de PROMETRA INTERNATIONAL

Bonjour Dr, merci de nous recevoir aujourd’hui ! Comment vous présenter à nos lecteurs ?

Dr Gbou Doussou: je me présenterais comme thérapeute, président de PROMETRA INTERNATIONAL une ONG internationale que j’ai fondé en 1989 pour la promotion des médecines traditionnelles dont le siège est à Dakar et qui a 27 représentations à travers le monde dont 19 en Afrique. PROMETRA est autant une structure de recherche culturelle de diffusion scientifique qu’un instrument d’intégration panafricaine par la réhabilitation de la médecine traditionnelle, des savoirs endogènes et de la spiritualité universelle.

Dr, pouvez-vous nous parler de l’importance de la pharmacopée Africaine et des perspectives qu’elle peut offrir en matière de Santé !?

Vous savez pour comprendre l’importance de la médecine traditionnelle africaine, il faut comprendre l’historique de la Santé. Sinon il sera difficile de saisir ses tenants et ses aboutissants.

En réalité, pour moi il existe 02 médecines. Une médecine tout court et une médecine conventionnelle. La médecine tout court a fait ses preuves à travers les âges depuis des

“Quand on a une approche holistique on ne se contente pas de soigner, on guérit. Une bactérie, un virus ne se tue pas on l'élimine par les voies naturelles du corps humain sinon ils deviennent mutants, plus virulents.”

centaines de milliers d'années ou l'arrivée de l'homo sapiens- sapiens sur terre.

En tant que chercheur sérieux, je peux vous affirmer qu'elle a fait des prouesses jamais égalées de nos jours. Près de 80% des populations au sud du Sahara s'adressent encore à cette médecine traditionnelle africaine.

Au Sénégal, il y'a de cela des siècles, les toucouleurs avaient des techniques pour réparer les lobes d'oreilles déchirés à cause du poids trop lourd des boucles d'oreilles portées... on peut alors affirmer que la chirurgie esthétique existait déjà ! Autre exemple de l'avancée technologique de l'Afrique sur le reste du monde, aux USA, des fouilles archéologiques du cimetière des anciens esclaves de New-York a révélé que les dents de ces esclaves avaient des couronnes d'or alors qu'à l'époque, la science au Nord n'avait pas atteint ce niveau de développement.

Pour vous dire que des prouesses vérifiables ont été réalisées depuis bien longtemps par la médecine traditionnelle africaine.

Le monde à l'origine était peuplé de noirs, les blancs sont venus hier seu-

lement, ils sont nos enfants, malheureusement des enfants terribles qui ont commencé à créer des manières de réflexion appelées PHILOSOPHIE. “Je pense donc je suis”, et des scientifiques toujours blancs comme Descartes nous ont entraînés vers ce système cartésien qui nous enferme dans un carcan désert. D'autres comme Louis Pasteur sont venus dire il faut tuer les bactéries. Nous savons où nous en sommes aujourd'hui. Une bactérie, un virus ne se tue pas on l'élimine par les voies naturelles du corps humain sinon ils deviennent mutants, plus virulents.

C'est pourquoi je crois que notre devoir nous qui sommes à la base des civilisations humaines, notre devoir de mère des civilisations est de réhabiliter la médecine ancestrale pour sauver l'humanité. Or cette médecine conventionnelle pratiquée aujourd'hui n'est plus humaine, c'est une médecine d'avoirs et de pouvoir. Elle ne s'occupe pas de soigner mais entretient la maladie. C'est grave ! Elle a montré ses limites et est vraiment ce qu'il y'a de pire dans l'histoire des médecines au niveau mondial.

Vous savez c'est marrant, surprenant même car il y'a plus de 03 décennies, PROMETRA que j'ai l'honneur de servir a introduit l'Artémisia au Sé-

négal. A l'époque j'avais regroupé les guérisseurs de toutes les régions du pays pour leur distribuer les semences en leur donnant les consignes pour guérir le paludisme, la fièvre typhoïde. Nous avons été combattus...

L'Artémisia qui guérit le paludisme a été combattue, mais les extraits qui ne le guérissent pas mais l'entretien sont vendus officiellement dans nos pharmacies. Pas un seul d'entre eux ne guérit le paludisme. La plante Artémisia administré à un paludéen pendant maximum 07 jours fait disparaître le plasmodium du sang. Alors que les médicaments modernes avec des extraits d'Artémisia chassent le plasmodium dans certains organes, après il revient dans le sang. Donc le problème de l'Afrique n'est pas un problème d'ignorance ni d'incompétence, les savoirs sont là et croyez-le, les connaissances aussi sont là ! La médecine traditionnelle est l'avenir de la santé humaine. Fabriquons nos propres médicaments!

L'Afrique n'a en outre aucune difficulté à trouver des solutions locales à ses problèmes de santé locaux. Moi je l'ai prouvé à Malango. J'ai construit ce centre j'y ai mis des guérisseurs et un hôpital conventionnel pour la recherche et le contrôle avant

le traitement donné exclusivement par les guérisseurs et contrôle après le traitement grâce à la pharmacopée africaine. Ce centre n'a jamais refusé de malade, même sur brancard croyez-le.

Malango en plus de 30 ans de vie n'a eu aucun décès, jamais et pourtant on y hospitalisait des malades. Chaque 10ans je faisais venir des chercheurs crédibles qui contrôlaient le travail du centre. Toutes maladies confondues nous avons obtenus 65% de guérison totale, 25% d'amélioration quantifiable soit un total de 90% de bons résultats. Je défie toutes les structures au monde pour présenter de tels résultats. Ce centre est une preuve palpable que nous pouvons trouver des solutions locales à nos problèmes de santé locaux quel qu'il soit. Même pour le SIDA. Nous avons des solutions sûres qui le guérissent complètement. Pour Ebola aussi. Ce que je dis est confirmé par les plus grands chercheurs américains qui ont utilisé nos plantes pour tester l'efficacité et sont revenus aux mêmes conclusions que nous.

Un film intitulé strong medecine : The secret power of African health qui fait le tour des USA en ce moment raconte parfaitement cette situation. Cela fait 15 ans que nous travaillons avec des institutions et chercheurs américains très crédibles et en août 2014, le Président Obama a reçu les chefs d'états africains à la maison blanche. Je ne suis pas président mais j'étais là pour d'autres domaines. Son excellence, M. Macky Sall m'a trouvé là-bas ! Il m'a ensuite reçu...

Les discussions étaient dominées par Ebola. L'ambassadeur André Young (bras droit de M. L. King, seul noir congressiste qui a représenté les usa au conseil de sécurité des nations unies, maire d'Atlanta et membre du comité directeur de PROMETRA) m'a demandé de trouver la solution africaine à Ebola. Il a insisté, j'ai alors fait une tournée africaine dans mes guérisseurs de 4 pays et je lui ai envoyé 05 produits à base de plantes. Il a mis en place une large équipe avec l'institut de recherche de l'armée américaine connue pour sa rigueur et sa puissance de recherche.

Ils ont testé les 05 produits que je leur ai envoyés, ça a marché sur 21 virus. La maison blanche a voulu l'annoncer j'ai refusé. Je m'en arrête là!

Des solutions existent dans notre bonne médecine traditionnelle. Nous ne nourrissons aucun complexe vis-à-vis d'autres médecines du monde, l'Afrique c'est le berceau de l'humanité, la base de toutes les sciences. Malheureusement, la science conventionnelle moderne a freiné le développement des sciences humaines. Le système cartésien contrairement à la médecine africaine n'a rien pour mesurer l'intuition, l'amour, l'émotion. Si vous enlevez ces valeurs humaines de ce que nous sommes il ne nous restera qu'une coque vide. Comment voulez-vous que ce système qui n'a rien d'humain soit la base de la santé des hommes ? Soyons sérieux !

En résumé, l'Afrique peut soigner l'Afrique ! La réalité est que seule l'Afrique peut soigner le monde ! Mais est-ce que le monde est prêt à recevoir ce que l'Afrique peut lui don-

ner comme solution sanitaire ? La santé est la base du développement, ceci étant dit, on ne peut pas y arriver avec des solutions sanitaires exogènes.

C'est la raison pour laquelle je me demande pourquoi tout le monde jette la pierre au président malgache. Soyons sérieux, ne soyons pas complexés vis-à-vis du nord. On ne doit pas se sous-estimer au point de tout recevoir sans broncher. La vérité vient de là-bas etc. Non non et non. Il faut réhabiliter la médecine traditionnelle africaine car nous avons plus à donner à recevoir.

Le savoir est différent de la connaissance si le second s'apprend à l'école, le premier est suprême. Le problème de l'Afrique c'est comment faire pour réhabiliter le savoir dans nos systèmes de formation. C'est-à-dire nous avons été dans les mêmes écoles que les blancs donc nous avons les mêmes connaissances au niveau mondial mais nous avons le savoir que le blanc n'a pas. Nous sommes les seuls capables de faire se rencontrer savoir et pouvoir et ainsi changer le monde. Voilà un peu ce que je peux vous dire de manière historique pour camper votre préoccupation. Pour revenir à la médecine africaine, je dis toujours qu'elle a une approche holistique globalisante. Quand on a une approche holistique on ne se contente pas de soigner, on guérit.

Quand j'étais en psychiatrie au CHU de Fann, mon patron M. Henry COLON me disait une phrase que je n'oublierais jamais : « Ici à Fann on soigne, mais on ne guérit pas. » Pour guérir, il faut aller chez le guérisseur pour une guérison plus totale. Une

réalité car les médicaments prescrits sont à vie ! Il est impératif alors de considérer l'Homme sur la base de sa plus simple expression à savoir 05 éléments que sont : le physique, le psychique, la morale, l'âme et l'esprit. Les esprits des disparus sont constamment parmi nous. Les morts ne sont pas morts. Ils sont ce qu'on pourrait appeler la famille verticale.

Parlant de spiritualité, dans quelle mesure, la spiritualité africaine peut remplacer la médecine même traditionnelle ? Est-elle curative ?

La spiritualité est une approche multidimensionnelle, tellement profonde et réelle. Le ndeup en est parfaite l'illustration, cette pratique qu'on pourrait appeler comme une ethnopsychiatrie de groupe qui fait passer le mal du corps d'un patient à celui d'un animal ensuite sacrifié. Cette science léboue séculaire a fait ses preuves. Pour la petite histoire, en 1996, j'ai amené tous les ndeup-kats de Rufisque dirigées à l'époque par Mame Fatou Seck aux USA pour soigner les américains chez eux à travers la danse, le rythme et la transe. J'ai été moi-même surpris de constater qu'à chaque rythme entonné un type différent d'afro-américain tombait en transe. 600 patients ont ainsi été guéris.

Comment vous expliquez cela ?

La transe est vie, elle est vibration et a continué d'exister dans chacune de ces personnes depuis plus de 03 siècles. Par le rythme on pouvait si-

tuer sur une carte l'origine de ces afro-américains. C'est pour vous dire que la connaissance de la spiritualité est aussi une thérapie toute entière et l'exemple parfait en est le ndeup avec ses esprits et ses rythmes dédiés. Des prêtresses avec des pratiques spécifiques pour identifier et pouvoir ainsi sortir le raab du corps du malade. Guérir le malade et guérir aussi par la même occasion la communauté qui vous soutient et vous accompagne dans cette thérapie.

En Afrique, on ne tue pas le mal, on l'extirpe! Voilà dans cette petite phrase toute la force de la médecine africaine qui pourra révolutionner toute la science.

On extirpe le mal pour l'amener où ?

A la fin le raab identifié Le mal en transition est extirpé du corps du malade en transe et transféré à celui de l'animal puis ensuite aux xamb le malade qui fait des sacrifices et des libations aux xamb n'aura pas de rechutes. Jamais !

La spiritualité africaine peut-elle être préventive ?

Absolument, c'est le cas notamment des séances de divination comme le xoooy faites par les saltigués de Fatick. Ces sciences africaines et savoirs traditionnels qui constituent le patrimoine culturel immatériel sont notre richesse.

En plus de ses vertus curatives, la médecine traditionnelle africaine peut-elle être préventive ?

Bien sûr elle est concrètement préventive. L'art culinaire africain est le premier médicament. A l'origine, le *thiebou dieune* entre autres plats africains est un médicament légué par nos braves grands-mères où chaque ingrédient avait son rôle. Aujourd'hui tout est dénaturé, industrialisés avec du riz fabriqué, des conservateurs, des arômes artificiels etc. on mange mal. Ainsi, on ouvre la porte à toutes ces maladies chroniques comme le cancer, l'insuffisance rénale. Eduquons nos enfants à la bonne alimentation. Ils seront des adultes conscients et surtout en bonne santé. « Que ton aliment soit ton médicament. » Nos grands-mères étaient de véritables nutritionnistes.

Le mot de la fin ?

Il faut que l'intelligencia africaine comprenne que dans ce monde en pleine mutation, elle a un rôle extrêmement important à jouer pour orienter le monde et les hommes vers une humanité plus éclairée.

Merci Dr de nous avoir reçus!

Dr Gboudoussou: Merci à vous et bon vent au magazine Tam Tam!

Ps : Le Dr. Erick GBOUDOUSSOU est devenu sénégalais par décret présidentiel sous le magistère de son Excellence M. Abdou DIOUF et se revendique être un authentique sénégalais.

Kalidou Kassé

Artiste Plasticien
Président du Conseil Sénégalais
des Arts
Commissaire d'exposition
Conseiller culturel
Grand Prix du World
Master Corée
kkasse@gmail.com

La culture a toujours accompagné toutes les grandes mutations, Roosevelt parlait de New Deal dans les années 1930 et Jean Vilar disait que « la culture c'est comme l'eau, le gaz et l'électricité, un service public ». De ce fait il est question de revitaliser l'histoire des Arts Plastiques au Sénégal en renouvelant les enjeux de la pratique.

En effet, dans leur conception l'art se ramène à sa dimension réductrice du beau à usage de décoration, d'embellissement, mais point facteur de développement, ignorant

que l'art embrasse des disciplines aussi multiples que diverses. En réalité, la production est à la base d'une réflexion finie qui prend le titre d'idée appelée inspiration dans notre jargon artistique.

À cet effet, il nous faut dès lors, un véritable sursaut culturel pour accompagner et mettre ensemble en œuvre toutes les actions nécessaires pour être en phase avec la vision du Plan Sénégal Émergent.

En outre, il y a souvent une relation négligée entre l'art et l'entreprise ou économie créative et culturelle, celle-ci est pourtant la base et l'essence même de la réussite productive de l'entreprise. En d'autres termes plus explicatifs, l'artiste grâce à son outil premier qu'est l'inspiration, conceptualise une voiture, un avion, un objet ou toute autre création destinée à l'entreprise, pour ensuite la retracer avec des logiciels en 3D et en maquette finie afin de la soumettre à la production. En somme, l'art est à la base de la créativité dans une entreprise.

Quelles perspectives pour les Arts Plastiques ?

« Féconder le passé en engendrant l'avenir, tel est le sens du présent ». (Friedrich Nietzsche)

Par ailleurs, en ce troisième millénaire caractérisé par de profondes mutations sociales, culturelles et technologiques, la contribution de l'art dans la société ira en s'accroissant.

L'art a beaucoup évolué et a toujours accompagné l'évolution de la société.

L'architecture est le domaine où l'on utilise le plus de matériaux avec une expression de création virtuelle et physique. Pour faire le rapport entre art et entreprise, l'exemple de l'architecte qui à partir d'un bloc de pierre récrée notre environnement.

La sculpture qui souvent s'exprime dans les matériaux, bois, pierre, fer, marbre etc. mais aujourd'hui on y intègre l'installation comme mode d'expression.

La peinture comme médium où l'on utilise pratiquement 90% de matière grise en termes d'émotion, de sentiments, de fantasme et pratiquement 10% de matière brute.

La communication de l'artiste plasticien c'est par son inspiration, ses pinceaux, ses installations ou tout autre support. Ce dernier est à même de



Oeuvre Kalidou Kasse

porter le message au-delà de l'ère géographique à laquelle il appartient. De sensibiliser ses contemporains sur les périls qui menacent l'existence ici-bas pour en prendre garde. Aussi, par la magie des couleurs et de l'imagination, son message emportera plus facilement la conviction de l'homme et la génération future.

La récupération : le recyclage par la créativité permettra non seulement de donner une se-

conde vie à des objets ou espaces condamnés à leur disparition.

En effet, dans le cadre de l'émergence culturelle du Sénégal, plusieurs perspectives s'offrent aux arts contemporains surtout en ce 3ème millénaire ou civilisation "presse-bouton" caractérisée par la globalisation des échanges multiformes, économiques, culturelles et scientifiques...

“Il nous faut une nouvelle vision de notre environnement culturel et social pour enfin capter le maximum de ce qu'on pourrait appeler « Les possibles culturels » (...), il nous faudrait d'abord répertorier tout d'abord les métiers d'arts « faits-main » pour ensuite tendre vers la revalorisation de l'existant afin de créer de nouvelles filières diplômantes comme Pôle de Création Transversale (PCT) (...). Une telle perspective est indispensable dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, car à l'heure de la mondialisation il y a une gouvernance basé sur deux piliers que sont l'économie et la culture, ce serait la meilleure manière de préserver et d'inculquer à la jeune génération un art de développement.”

La vitesse astrale à laquelle l'information traverse le temps et l'espace, l'internet tel une pieuvre étale ses tentacules. La formation dans le domaine des Arts plastiques est fondamentale et constitue la fondation de l'édifice.

Il nous faut une nouvelle vision de notre environnement culturel et social pour enfin capter le maximum de ce qu'on pourrait appeler « Les possibles culturels ».

Dans une étude de l'UNESCO intitulée « réflexions préalables sur les politiques culturelles » la culture est un ensemble de pratiques sociales, conscientes et délibérées, d'interventions ou de non-interventions, ayant pour objet de « satisfaire certains besoins culturels par l'éruption optimal de toutes les ressources matérielles et immatérielles dont une société dispose au moment considéré » (1996).

En réalité, il nous faudrait d'abord répertorier tout d'abord les métiers d'arts « faits-main » pour ensuite tendre vers la revalorisation de l'existant afin de créer de nouvelles filières diplômantes comme Pôle de Création Transversale (PCT) en : matte painter, ferronnerie d'art, relieur d'art ou les métiers du cuir, la restauration d'œuvres de patrimoine, encadrement de tableaux d'art, vitrailliste, roughman, fleuriste d'art, character designer... et tout cela intégrant les nouvelles technologies par une spécialisation dans les métiers de l'artisanat d'art.

Au-delà de cette pratique de mise à jour et de mise en situation dans le temps, l'intérêt sera porté sur la nécessité de trouver des articulations avec ce qui se fait de mieux aujourd'hui dans le monde.

Une telle perspective est indispensable dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, car à l'heure de la mondialisation il

y a une gouvernance basé sur deux piliers que sont l'économie et la culture, ce serait la meilleure manière de préserver et d'inculquer à la jeune génération un art de développement pour une offre au monde à partir de nos valeurs propres, de savoir-faire dans ce monde globalisé où l'art est la meilleure réponse parce que constituant un puissant levier pour dire le monde aussi.

Aminata TRAORE disait que « La culture est l'un des leviers les plus puissants à actionner pour réhabiliter et relancer l'économie tout en produisant du sens ».

Fort de cela, elle doit s'adosser sur une volonté politique culturelle, une vision globale dont le socle demeure la création de vastes ensembles susceptibles de faire face aux assauts de ce monde contemporain pour compter sur le marché mondial des Arts.

Dans le domaine des Arts Plastiques, il faut en cela une finalisation de la loi sur le mécénat pour un meilleur accompagnement des initiatives culturelles :

- Renforcer les animateurs et conseillers aux affaires culturelles pour mieux défendre notre identité sur le plan international.
- Une réhabilitation du commissariat des expositions d'art à l'étranger.
- Réaménager les programmes d'enseignements nationaux dans les nouveaux métiers de l'art et des industries culturelles et créatives.



Il faut bien noter que des mesures importantes ont été prises par le Président de la République Macky SALL au Conseil des Ministres du 30 Octobre 2019. « Il réaffirmait la place primordiale qu'il accorde à la culture dans le Plan Sénégal Emergent. Le Président a réitéré ses instructions relatives à la construction de l'Ecole des Arts et de la Culture (ENAC), lancé la construction de la bibliothèque Nationale, du Mémorial de Gorée et du Hall des Arts de Dakar, structure de l'ancien Palais de justice pour abriter le Musée National d'Art Contemporain ».

- Encourager les bourses de formation en Art et Culture dans le cadre des accords de coopération culturelle, une meilleure manière de préparer nos apprenants à se mettre à niveau par rapport aux différentes mutations et tendance artistiques dans le monde.

« Il n'y a ni passé, ni futur. L'art qui n'est pas dans le présent ne le sera jamais » Pablo PICASSO.

Il faut bien noter que des mesures importantes ont été prises par le Président de la République Macky SALL au Conseil des Ministres du 30 Octobre 2019.

« Il réaffirmait la place primordiale qu'il accorde à la culture dans le Plan Sénégal Emergent. Le Président a réitéré ses instructions relatives à la construction de l'Ecole des Arts et de la Culture (ENAC), lancé la construction de la bibliothèque Nationale, du Mémorial de Gorée et

du Hall des Arts de Dakar, structure de l'ancien Palais de justice pour abriter le Musée National d'Art Contemporain ».

Le Président Macky SALL a demandé « La réalisation d'infrastructures Culturelles Multifonctionnelles et modernes sur l'ensemble du territoire national, ainsi que la construction de Maison de la jeunesse et de la Citoyenneté à vocation culturelle et artistique à l'échelle des départements du pays ».

« Les chefs d'œuvres ne sont jamais que des tentatives heurées » George SAND.

Le vernissage du 10e Salon des artistes plasticiens du Sénégal par le Président de la République Protecteur des Arts et des Lettres le 05 Novembre 2019, a été un moment fort d'émotions, de dialogue, d'échanges et de soutien avec les créateurs Sénégalais.

Dans la même trajectoire le Président Macky SALL a toujours consolidé le budget de la biennale des Arts de Dakar avec un soutien régulier et conséquent pour une véritable promotion des Arts Contemporains dans le monde.

« Un art qui a de la vie ne reproduit pas le passé ; il le continue » Auguste RODIN.

Révolu "L'art pour l'art", mon maître Pape Ibra TALL me disait souvent « **qu'il n'avait aucun intérêt à dessiner des femmes nues, ou des natures mortes** ».

Au demeurant, la culture est un puissant vecteur de développement avec des potentialités incommensurables et sa véritable mission est de nouer des rapports et de dénouer des conflits.

VOIX DE L'AFRIQUE

Êtes-vous de ceux qui croient que le futur du monde se trouve en Afrique ?

Parce qu'il y a encore des gens qui ne le croient pas ?! Plus sérieusement, je pense en effet que l'heure de l'Afrique arrive. Au moins trois raisons confortent ce point de vue.

La première tient tout simplement de l'histoire du leadership économique mondial, cristallisé par le niveau de production par habitant, qui rappelle un jeu de saute-mouton.

La deuxième raison découle des avantages comparatifs de l'Afrique en termes de ressources du futur. Les minerais stratégiques relatifs à l'évolution technologique, les terres arables plus rares ailleurs, les cours d'eau, le potentiel énergétique respectueux de l'environnement dans le contexte actuel de priorisation de l'écologie, se trouvent en Afrique.

Enfin, la prise de conscience et la démonstration multisectorielle de la qualité du capital humain africain sont un atout non négligeable.

Le monde entier est entrain de vivre une crise sanitaire sans précédent avec le Covid19. Un nouvel ordre mondial se profile à l'horizon. Par quels mécanismes l'Afrique doit-elle prendre son destin en main plutôt que d'être soumise aux puissances extérieures ?

Avec de l'anticipation, nous pouvons mettre toutes les chances de notre côté. Pour cela, il faut s'inspirer de l'histoire et réaliser que la technologie est certainement le facteur le plus déterminant pour avoir le plus grand contrôle possible sur sa propre destinée. Quels que soient les mécanismes imaginés, la réalité est que c'est celui qui possède la meilleure technologie, en ce compris la qualité du capital humain, qui domine sur les autres. Il revient



Nicole Sulu

Administrateur-Associé
Sultani Hôtel / Centre Hospitalier Nganda
Fondatrice Makutano
web: www.sultanihotel.com,
www.makutano-network.org

donc à l'Afrique de consolider ses institutions pour qu'elles permettent un bon technologique. Pour être plus efficace, l'Afrique devrait mutualiser ses atouts. Le partage de connaissances, la négociation pour la paix, la multiplication de projets économiques communs etc., devraient donc guider les mécanismes à créer ou à consolider. De ce point de vue, la ZLEC est un excellent projet.

En valorisant également son patrimoine écologique et, par ce biais, en prenant un coup d'avance sur ce que sera inévitablement le monde de demain. Par contre, si ce choix radical vers une économie durable n'est pas opéré et que nous nous entêtons à vendre nos matières premières à ceux qui les transfèrent pour nous dominer, nous raterons le train.

Comment les africains eux-mêmes doivent-ils accompagner la destinée de leur Continent.

En faisant des choix clairs sur l'avenir du continent et en arrêtant d'avancer en marche dis-

persée. Pour s'assurer qu'on est sur la bonne trajectoire, il faudrait que nos leaders tracent le sillon de la voie à suivre et qu'ils puissent créer ou renforcer des institutions chargées de mettre en place et de suivre les stratégies de développement. Ces institutions devraient être isolées des vicissitudes économiques et politiques conjoncturelles.

Elles devraient inclure des hommes et des femmes chargés de ces tâches de réflexion et de mise en œuvre des stratégies sur le long terme, sans dépendre des changements de gouvernement ni de secousses économiques. Je pense que des think tanks ont un rôle à jouer. L'implication des entrepreneurs, premiers créateurs de richesses, me semble également une nécessité. L'accompagnement passe donc par le dialogue et l'action publics-privés. L'Union africaine, qui sera présidée par le Président Tshisekedi l'an prochain, doit aller dans ce sens et elle doit tout mettre en œuvre pour devenir plus forte.

création d'un groupe solidaire qui réfléchit à l'avenir du pays au-delà des intérêts personnels tout en promouvant le meilleur cadre d'expansion des projets personnels. Le défi paraissait pourtant impossible à relever lorsque j'ai proposé de créer un réseau pour renouveler le dialogue entre chefs d'entreprise, et entre le secteur privé et l'Etat. Force est de constater qu'il est bel et bien relevé. C'est le socle de toutes nos actions, de tous nos projets. J'ajouterai sur ce chapitre que nous parvenons à réunir pas moins de 600 chefs d'entreprise à chaque forum parmi lesquels 200 sont membres actifs à l'année.

Outre le réseau pivot nous avons réussi à mettre en place un cadre de promotion de jeunesse entreprenante. Le Makutano Youth a réussi à mobiliser plus de 500 jeunes et des mentors qui se sont impliqués dans leur encadrement notamment à travers un dialogue continu et des conférences-débats thématiques. Un leadership a émergé dans ce groupe, avec des animateurs très dynamiques qui se déplacent dans plusieurs villes du pays pour participer à des forums.

Fort logiquement, nous avons mis les pieds dans le plat de la promotion du genre au travers la plateforme Women in business qui regroupe des femmes CEOs ou des postulantes à ce statut. Ce réseau s'est élargi à d'autres profils pour organiser chaque année des débats sur divers sujets de société, un accent étant mis sur le mentorat en faveur de femmes. Dans le cadre du women's empowerment, nous avons mis en place une base de données regroupant des compétences féminines dans divers domaines. Nous améliorons de la sorte la visibilité sur les qualifications des femmes pour une meilleure application de la parité dans les institutions, notamment dans les conseils d'administrations ou à des postes de direction dans les entreprises publiques ou privées.

Le Makutano territoires, vise à créer plus de synergies entre Kinshasa et les provinces dans le domaine des affaires. Un safari a commencé à travers plusieurs villes du pays pour offrir aux

membres du réseau une visibilité sur les nombreuses opportunités d'affaires dans les provinces.

En somme, Makutano est avant tout un formidable réseau d'affaires et une porte d'entrée devenue incontournable pour venir faire du business en RDC. Le fait d'avoir réussi à mettre de nombreux chefs d'entreprise étrangers, ou issus de la diaspora congolaise, en réseau avec les entrepreneurs locaux, a généré de nombreux liens d'affaires bénéfiques à l'économie nationale et à l'emploi.

La dimension sociale n'est pas à négliger dans la mesure où Makutano met un point d'honneur à souligner les responsabilités sociétales des entreprises. Les hommes d'affaires trouvent dans Makutano un canevas pour participer à la solidarité nationale. Cela se concrétise pendant la crise actuelle. De nombreuses contributions financières, technique ou logistiques ont abouti à la participation concrète, à titre gracieux, à lutte contre les conséquences de la crise du COVID-19.

Nature Interroger notre passion pour la nature revient à se questionner sur l'attachement à son espace de vie. Plus concrètement, notre passion pour la nature trouve un terreau d'application dans l'engagement pour la protection de l'environnement et la promotion des énergies renouvelables. Dans Makutano, la réflexion sur des choix compatibles avec des objectifs écologiques est permanente. Le soutien pour l'émergence de l'économie circulaire et les énergies propres reste un axe d'action que je compte personnellement poursuivre. Dans le fonctionnement quotidien, nous privilégions des solutions compatibles avec la protection de l'environnement. Ainsi par exemple, nous avons opté pour plus de numérique et moins de production de déchets physiques.

A PROPOS DE

MAKUTANO

Réseau d'hommes d'affaires, d'experts et de décideurs qui travaillent à la promotion des affaires en RDC avec une composante africaine très prononcée. Une activité majeure de Makutano est donc la dynamisation des échanges pour le développement du business.

Think tank qui porte la réflexion sur les aspects de la vie socio-économique qu'il faudrait promouvoir pour l'amélioration de l'écosystème et le bien-être concret des populations d'Afrique. Faire ce bilan des actions Makutano est un exercice encore délicat pour moi. Ceci dit, un de nos acquis majeurs est la

Le magazine du suivi du Plan Sénégal Emergent

* *

ABONNEZ-VOUS

* * * * *

Contact : Ndèye Selbé DIOUF- Assistante du Ministre
Téléphone : (+221) 33 889 43 50 / 77 529 63 40
Email : ns.diouf@senegal-emergent.com

tam  tam
de l'Emergence



Cette nouvelle édition "tam-tam de l'Emergence" est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d'affirmer ou de découvrir leur appartenance à l'effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays. En réalité, le PSE est plus qu'un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, "Emergence" renvoie à la connotation dynamique qu'elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d'entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

Macky Sall
Président de la République du Sénégal



• Agriculture Sénégalaise

“ L'Agriculture reste un secteur vital de notre développement. Nous y avons consacré d'importants investissements pour l'augmentation des superficies emblavées, la maîtrise de l'eau, la création de Domaines agricoles communautaires pour les jeunes, la subvention des matériels et intrants agricoles, l'amélioration de la qualité des semences et la diversification des filières.

”

Macky Sall
Président de la République du Sénégal